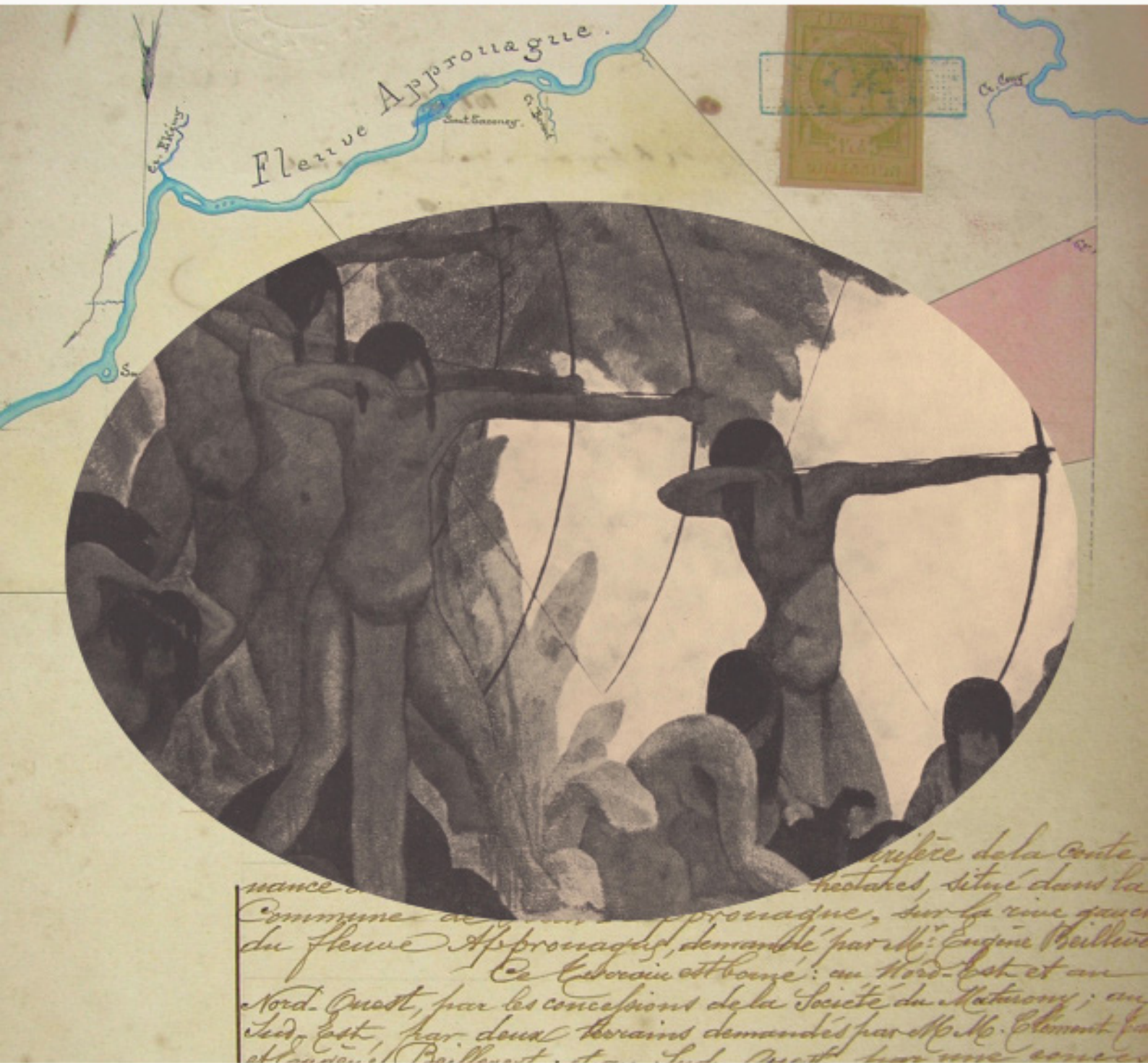


KARAPA 6

REVUE D'ANTHROPOLOGIE DES SOCIÉTÉS AMÉRINDIENNES ANCIENNES,
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE COLONIALE DU BASSIN AMAZONIEN
ET DU PLATEAU DES GUYANES



KARAPA 6

REVUE D'ANTHROPOLOGIE DES SOCIÉTÉS AMÉRINDIENNES ANCIENNES,
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE COLONIALE DU BASSIN AMAZONIEN ET DU PLATEAU DES GUYANES

2

Éditrice du numéro: Catherine Losier

Conception de la couverture: Catherine Losier

Relecture: Nathalie Cazelles, Tristan Bellardie

Coordination: Nathalie Cazelles, Tristan Bellardie

Responsabilité des auteurs:

Les auteurs sont responsables de leurs contributions, en particulier de leurs citations et références. L'origine des figures, tableaux, etc. doit être indiquée dans le manuscrit.

Un manuscrit proposé à la revue ne doit pas être soumis en même temps à une autre revue, ni avoir été publié précédemment.

Les avis exprimés n'engagent que la responsabilité des auteurs des textes.

© 2024 Association AIMARA
Rémire-Montjoly, Siret: 43189562200030



KARAPA 6

REVUE D'ANTHROPOLOGIE DES SOCIÉTÉS AMÉRINDIENNES ANCIENNES,
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE COLONIALE DU BASSIN AMAZONIEN ET DU PLATEAU DES GUYANES

3

TABLE DES MATIÈRES

MARIPASOULA, DU CERCLE MUNICIPAL À LA COMMUNE : UNE UTOPIE DEVENUE RÉALITÉ	4
Tristan Bellardie	
LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES SPÉCIAUX (EPS) : UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX À DEMI-RÉUSSIE	18
Christèle Dedebant	
L'ININI ET LES AMÉRINDIENS 1930-1969	32
Pierre Grenand et Françoise Grenand	
LE RICHE PATRIMOINE DE LA TOPONYMIE MINIÈRE GUYANAISE	43
Pierre Rostan	



MARIPASOULA, DU CERCLE MUNICIPAL À LA COMMUNE : UNE UTOPIE DEVENUE RÉALITÉ

Lors de sa première tournée dans l'intérieur de la Guyane en 1949, le préfet Vignon découvrait Maripasoula au détour d'une courbe du fleuve Maroni. Ce n'était alors que quelques modestes carbeta au bord de l'eau, occupés par deux douaniers chargés de contrôler les chercheurs d'or venant de l'amont. Dans ses mémoires guyanaises, publiées sous le titre *Gran Man Baka* en 1985, Vignon faisait état de ses impressions lors de cette rencontre initiale. Il y constatait un abandon certain de l'hinterland guyanais, regroupé depuis 1930 sous une seule et même entité, le Territoire de l'Inini. Et ce fut le point de départ d'une aventure dont il allait être l'un des acteurs principaux, celle de la transformation de Maripasoula en véritable centre administratif du Haut-Maroni. Il définissait alors comme préalable à la réussite de son entreprise trois priorités à mettre en œuvre : y installer un prêtre, un médecin et un instituteur (Vignon 1985:91). Il reprenait ainsi, de façon pourtant anachronique, les grands principes de la construction coloniale de l'autorité française sur les territoires qu'elle dominait, alors même que la Guyane avait basculé depuis 1947 dans la départementalisation¹. Il n'était cependant pas encore question d'installer la citoyenneté sur ce bout de République qu'était le Territoire de l'Inini. Néanmoins, l'idéal de Vignon allait façonner Maripasoula et lui donner tous les atouts pour en faire une commune de plein exercice vingt ans plus tard.

AVANT 1950, À L'ORIGINE DU NOM MARIPASOULA

Si le centre administratif qui sortit de terre en 1950 fut une création *ex nihilo*, la toponymie « Maripasoula » était déjà plus ancienne, littéralement le saut (soula) du maripa (variété de palmier dont on fait de l'huile avec le noyau) en langue *bushinenge*². Son origine fut donc, au départ, issue d'une dénomination attribuée certainement par les Boni/Aluku qui parcouraient la région depuis la fin du XVIII^e siècle³. Cependant, l'émergence de Maripasoula allait être intimement

liée à l'expansion de l'activité aurifère du début du XX^e siècle dans la région, suite au rush sur l'or dans le bassin de la rivière Inini de 1901.

En l'état actuel des recherches dans les archives guyanaises, le saut Maripasoula apparaît dans les écrits en septembre 1906. Ce saut était décrit, dans le journal d'une mission de gendarmerie à destination des placers⁴ de l'Inini, comme le dernier en aval du poste de douane⁵. Celui-ci avait été installé fin août 1901 à l'embouchure de la rivière, à la confluence avec le Lawa⁶. A partir de la création du service des Mines, le 24 décembre 1908, les missions d'agents permirent de rendre compte plus régulièrement de la vie des orpailleurs sur cette partie du territoire guyanais (Petot 1986:174)⁷.

Le village primitif de Maripasoula prit forme sur la rive française durant les années 1910, en amont du saut Mankassiaba, se faisant surtout connaître par les violences liées au monde de l'or de cette époque. Ainsi, en janvier 1912, le village était situé à 2 heures de canotage environ du poste de l'Inini et il était considéré comme la plaque tournante de l'activité aurifère illicite⁸. Au mois de mars, les autorités hollandaises demandèrent la coopération de leurs homologues français pour mettre fin aux pillages réguliers des placers hollandais sur la rive gauche du Lawa, perpétrés par des groupes de maraudeurs⁹ sur la rive droite française. Une enquête eut lieu, les mineurs vivant à Maripasoula accusant de leur côté les Hollandais d'avoir poursuivi et tué sans raison l'un des leurs alors qu'il avait pris la fuite et s'apprêtait à toucher la rive française¹⁰. Une mission composée de 4 gendarmes fut envoyée par le gouverneur afin de juger sur place d'une situation qui était alors perçue comme exagérée à dessein par les autorités hollandaises. L'attitude du commissaire d'Albina était considérée comme sujette à caution, dans un contexte de négociations difficiles avec les Djuka sur le transport par pirogue à destination des placers

aurifères¹¹. En juillet, deux douaniers du poste de l'Inini descendirent en aval du saut pour enquêter au village de Maripasoula, à la suite d'une altercation où un mineur hollandais avait été sérieusement blessé par sa compagne anglaise¹² de six coups de rasoir... Rien finalement que du très ordinaire dans la vie du village, le douanier ne jugeant pas utile de procéder à l'arrestation de la coupable des coups, en l'absence de décès de la victime, supposée être partie sur Saint Laurent du Maroni pour se faire soigner¹³.

Au mois de mars 1913, Maripasoula fut l'un des lieux où l'administration fit apposer des affiches sur la réglementation en vigueur en matière d'exploitation forestière pour la gomme de balata, au même titre que les postes de douane de l'Inini et de la Waki¹⁴. Tant bien que mal, les autorités françaises semblaient alors vouloir établir une certaine forme d'autorité, face au maraudage pratiqué dans le balata, au même titre que dans l'or...

Mais la situation n'évolua guère. A la fin de l'année 1914, le déclenchement de la Première guerre mondiale se traduisit par une vaste pénurie en marchandises de première nécessité dans le Haut-Maroni, qui accentua encore le pillage des sites aurifères légaux, surtout du côté hollandais. Maripasoula conserva la réputation d'être un carrefour où se retrouvaient ces maraudeurs qui écumaient toujours les placers¹⁵.

« Dans les premiers jours du mois de décembre 1914, quelques mineurs de nationalités différentes habitant le Maripasoula français, ont conçu l'idée de tenter une prospection sur le territoire hollandais aux environs du placer Awa ; ils ont en effet mis à exécution leur projet et au nombre de 25, ils ont traversé le fleuve pour se rendre sur la rive hollandaise... »¹⁶.

Leurs rapines nécessitèrent alors l'intervention armée des autorités hollandaises pour garantir la sécurité de leur activité aurifère. Échanges de coups de feu, poursuite sur le fleuve, un véritable *road movie* se joua alors entre les rives, se soldant par la mort de plusieurs maraudeurs qui protestèrent encore énergiquement auprès des autorités françaises contre les agissements hollandais¹⁷. Envoyé en avril 1915 par l'administration pour rendre compte de la situation, l'agent des mines Duvigneau livra alors dans son rapport la première véritable description du village de Maripasoula. Et le tableau était édifiant !

« Le moment est venu pour vous donner quelques détails sur le Maripasoula français. C'est un centre très important au point de vue commercial, il est situé à proximité de toutes les régions du Haut-Maroni, c'est aussi le principal centre de ravitaillement ; les terrains aurifères du fond sont presque épuisés, quelques mineurs seulement exploitent les environs mais d'une drôle de façon ; ils travaillent deux ou trois jours par semaine, pendant tout le reste du temps ils sont au village à faire la noce ; tous les jours ce sont des disputes, des querelles et enfin des luttes, il s'en suit des menaces du fusil, du sabre, etc. Au milieu de la nuit ce sont des désordres épouvantables, impossible de dormir ; quelques bandits qui vivent au jour le jour sont la terreur de ces régions. Heureusement qu'ils ne viennent au village que rarement, ils n'ont de respect pour personne ; fort souvent c'est grâce à l'intervention de certains mineurs un peu plus raisonnables si jusqu'ici il n'y a pas encore eu mort d'hommes ; mais si cela doit continuer, nous auront sous peu à déplorer quelques malheurs. Ici c'est pire qu'à Carsewene, pour un rien, c'est le sabre ou le fusil qui est en avant ; enfin pour vivre dans un milieu pareil, il faut y être obligé... »¹⁸.

À l'aube des années 20, le cycle de l'or de l'Inini s'épuisa, la pression du maraudage se fit moins sentir et les mentions de Maripasoula dans les archives s'estompa quelque peu. Plus tard, entre 1927 et 1928, plusieurs opérations d'arpentage furent menées pour fixer des repères géographiques incontestables, nécessaires à la délimitation des périmètres des concessions aurifères. Elles cherchaient à positionner avec certitude le Saut Maripasoula. D'abord confondu avec le saut Mankassiaba sur une carte de 1927, l'erreur est corrigée en mai 1928 après réclamation de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise¹⁹. L'intérêt principal de ce document de 1927 est de fournir la première trace cartographique d'un Dégrad Maripasoula²⁰ (figure 1).

Il semble bien que le dégrad²¹, ou village de Maripasoula, ait eu une position fluctuante sur la rive française entre l'amont du saut Mankassiaba et l'aval du saut Maripasoula. D'ailleurs, dans une note au gouverneur, il était indiqué que Dégrad Maripasoula s'étendait sur 4 km environ, entre plusieurs sauts²².

Durant les années 40, ce glissement progressif conduisit le village de Maripasoula à se fixer finalement en aval immédiat des deux grandes îles en contrebas du saut Maripasoula. Une population créole issue des chantiers d'orpaillage du bassin de l'Inini et du Waki-Tampock s'y fixa peu à peu.

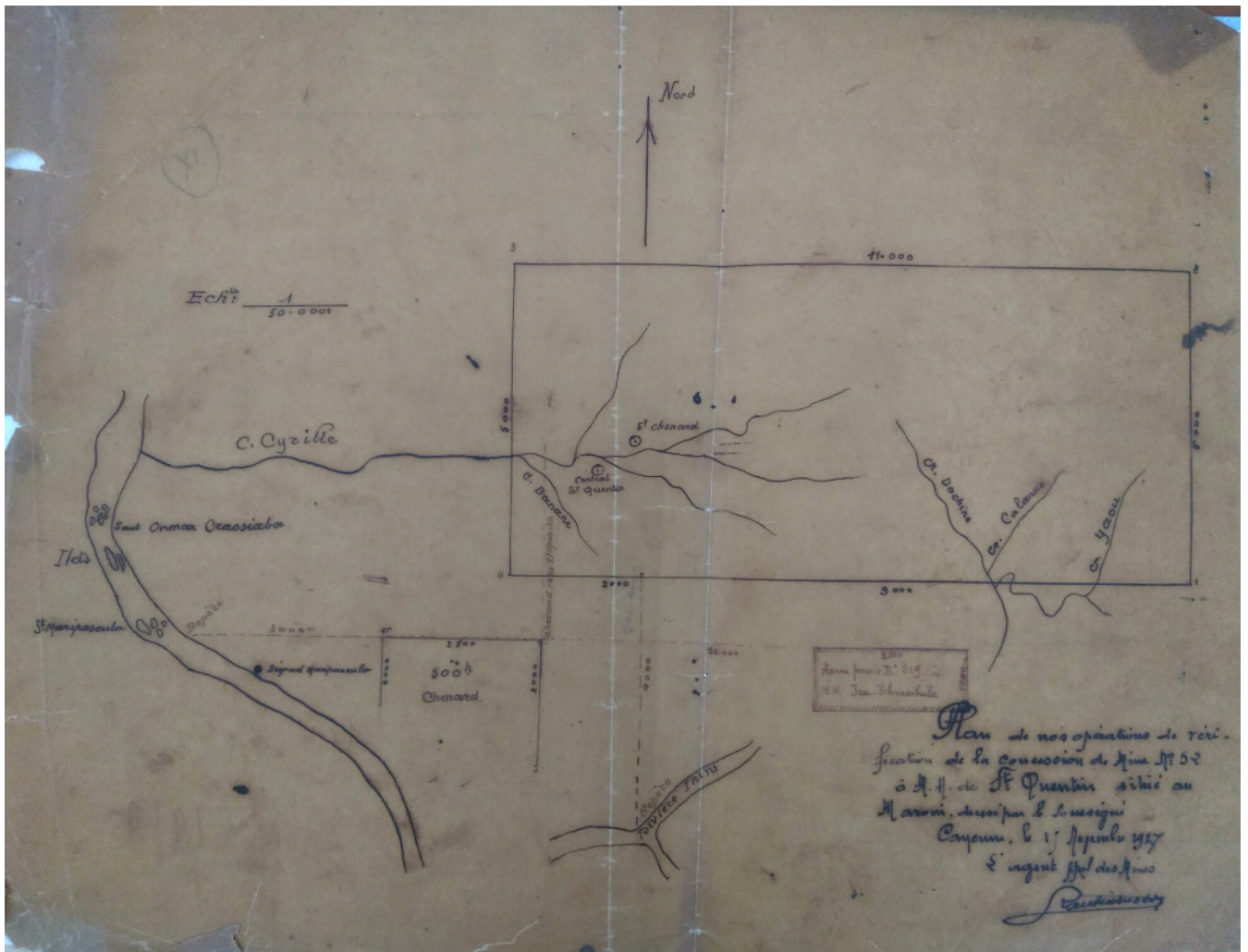


Figure 1 Plan d'arpentage des environs de Maripa-soula en 1927 (Archives territoriales de Guyane)

Lalaymia Abdallah, un commerçant arabe, ancien bagnard libéré, y installa un magasin d'approvisionnement. C'est encore aujourd'hui son nom qui sert à identifier ce qui est devenu un quartier du Maripasoula contemporain.

L'environnement immédiat du saut Maripasoula porte encore la mémoire de cette présence des mineurs, dont la plupart était issue des Antilles anglaises. Ainsi le bord du fleuve livre au regard un certain nombre de traces matérielles abandonnées par les acteurs de cette époque : médaille anglaise de 1908 (figure 2), ou bouteille carrée de gin (trouvée sur les bords du dégrad amérindien actuel du bourg en amont), fragments de pipe (figure 3) et tessons de céramiques hollandaises à la pointe de l'île Alikisi tabiki en aval.

Cependant, durant les années 30, l'activité de Maripasoula s'effaça devant l'importance que prit la concession agricole de Paul Emile Wacapou,



Figure 2 Médaille anglaise appartenant à un orpailleur St Lucien (Collection privée)



Figure 3 Fragments de pipe trouvés sur d'anciens placers (Collection privée)

créole guyanais originaire de Cayenne, entre le saut Umankassiaba en aval et le saut Mankassiaba en amont. Cette concession portait à l'origine sur 500 ha destinés à développer un important élevage de bovins et de fournir ainsi en viande fraîche les placériens de la région²³. Plus en amont, à quelques kilomètres de la confluence Lawa-Tampock et du poste de douane de la Waki, un autre village dénommé En-Tout-Cas avait vu le jour sur la rive française.

Prenant le nom de son fondateur, Wacapou devint peu à peu le véritable village, le centre de vie privilégié où se retrouvaient tous les orpailleurs du bassin de l'Inini et de la Waki-Tampock. Durant sa mission de 1935, l'administrateur colonial Grébert ne citait d'ailleurs pas Maripasoula comme un lieu d'habitat notable, alors qu'il fit étape à Wacapou. Toutefois la description du chef de circonscription Augeau montrait une situation plus contrastée dans son rapport annuel de 1937 :

« ... je me suis laissé prendre à la physionomie changeante du Maroni. En 1936, j'ai trouvé Wacapou en plein développement, Maripasoula, En Tout Cas²⁴, morts. En 1937, Wacapou avait perdu de son importance au profit de Maripasoula, un nouveau placer hollandais s'étant ouvert en face ; enfin En Tout Cas était devenu un village bien vivant. »²⁵

Le développement des villages tournait ainsi au gré des fortunes faites et défaites. Le recensement de mai 1938 faisait état de 5 commerçants et 53 habitants à En-Tout-Cas, 7 commerçants et 95 habitants pour Maripasoula, tandis que Wacapou comptait 23 commerçants et 155 habitants, tous créoles pour les trois villages²⁶.

LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET VIGNON

Même si le projet prit un caractère omnipotent chez Vignon, comme la plupart de ses projets en Guyane, l'intention de l'administration de créer une entité autre que les postes de douane sur le fleuve n'était pas nouvelle à la fin des années 40. Dès les années 1910, à la suite des missions de gendarmerie évoquées précédemment, l'administration envisageait une présence sur le village naissant de Maripasoula afin d'y établir une forme d'autorité, sans pour autant traduire ce souhait dans les faits.

En 1935, l'administrateur Grébert reprit également cette idée d'installation à l'issue de sa tournée qui l'avait conduit tout au sud de la Guyane, jusque chez les Wayana. Certes, l'intérêt d'apporter un soutien aux populations créoles perdurait afin de sécuriser l'exploitation aurifère. Mais ce besoin d'administrer l'intérieur était aussi guidé par des idées davantage sociales, avec le désir de fournir un encadrement sanitaire aux populations de l'intérieur, et en particulier aux Amérindiens habitant encore les marges sud du territoire de l'Inini²⁷. Durant les années suivantes, un effort fut fait pour mener des missions plus régulièrement vers l'intérieur, aller au contact des populations, sous l'impulsion notamment de Augeau, chef de la circonscription du Maroni. Cette circonscription avait été créée en 1938 afin de tenter de remédier à la présence très limitée de l'administration française le long du Maroni, d'une part, pour répondre davantage à un supposé sentiment d'abandon des populations de l'intérieur et, d'autre part, pour donner le change aux Hollandais à un moment où se déroulaient de nouvelles négociations sur la fixation de la frontière²⁸. C'est dans ce contexte que le projet de poste administratif à Maripasoula prit forme et devait voir le jour

à la saison sèche 1940. Mais Augeau se noya lors du naufrage de la pirogue du gouverneur Chot en février 1939 au saut Hermina. Avec la disparition tragique du chef de circonscription, puis l'arrivée de la Seconde Guerre mondiale, le projet coula également²⁹...

8

En 1945, le curé de Saül, le Père Didier, de retour d'une tournée sur le Haut-Maroni, écrivit à l'évêque de Guyane, Monseigneur Marie, afin de réclamer l'installation d'un desservant pour l'Église catholique dans la région de Wacapou-Maripasoula. Il signalait l'existence d'une chapelle à Maripasoula-village et estimait que, si l'on y créait également une école, un véritable village naîtrait alors³⁰.

Avec la départementalisation de la Guyane, le déménagement en 1947 du poste de douane de l'embouchure de l'Inini à 3 km vers l'aval dans la courbe allait en définitive servir de base à l'édification du cercle administratif. Début 1948, le chef de circonscription du Maroni, désormais installé à Maripasoula, fit un bilan sans concession de la situation déplorable des conditions de vie et d'exercice de l'administration sur le fleuve : conditions de logement indignes et promiscuité imposée, moyens techniques pour mener les missions inexistantes, pharmacie périmée, non renouvelée depuis 1940 et dettes de l'administration s'élevant à près de 20.000 Francs, faute de moyens de paiement sur place³¹. Il y joignit un projet de réorganisation et d'agencement du futur embryon administratif que devait devenir Maripasoula³². Le Père Bessac, premier curé officiel de la région, arrivé en mai 1947, dressait sensiblement le même état des lieux, qui l'avait obligé à déménager sa résidence sur Wacapou, faute de logement salubre sur Maripasoula³³.

Le préfet Vignon ainsi interpellé, posa le principe de la création et du financement du projet, et se rendit sur place lors de sa tournée en janvier 1949, où il put constater lui-même l'état dans lequel végétaient les fonctionnaires affectés à Maripasoula, malgré un emplacement idéal et stratégique pour l'avenir :

« Le poste de Maripasoula se présente aussi dans un cadre remarquable, sur un plateau qui domine largement la rivière. Il comporte le logement et le bureau des deux gendarmes, une infirmerie avec un poste d'hospitalisation, un poste de douane. Les locaux sont en très mauvais état, très délabrés. [...] Visite du poste. Celui-ci est certainement appelé à un avenir durable. Il est facile à joindre de St Laurent et couvre tous les placers,

de l'Inini et de l'Ouaqui. Il est donc tout indiqué d'y implanter une administration qui assurera un rôle de relais efficace pour la Sous-Préfecture prévue à St Laurent »³⁴.

À la fin de l'année 1949, les intentions de Vignon se précisaient lors de la présentation du budget du territoire de l'Inini pour 1950. En préambule, il écrivait :

« Le budget de l'Inini prévu pour 1950 marque un tournant dans l'évolution administrative, économique et sociale de cet immense territoire »³⁵.

En consacrant plus de 87.000.000 Francs au territoire de l'Inini, soit 8 fois le budget mis en œuvre à son arrivée en Guyane en 1947, Vignon entendait donner l'élan nécessaire aux aménagements indispensables qu'il avait imaginé à la suite de ses tournées préfectorales dans l'intérieur. Maripasoula devait ainsi se voir doter dès la première année d'un administrateur, d'un médecin, d'un curé pour le personnel et d'un poste de radiotéléphonie pour le fonctionnement administratif. De plus étaient envisagées les constructions d'une école et d'un petit internat³⁶.

Ce fut donc 1950 qui vit la naissance de cette entité administrative qu'est Maripasoula dans le Haut-Maroni, sous la première dénomination de cercle administratif, puis de cercle municipal (décret du 31 décembre 1952).

Le gendarme Cafaxe en fut le premier chef. Trois hommes furent intimement liés dans l'édification du projet : le docteur Billard, le Père Le Cam, successeur du Père Bessac, et Dugourd, motoriste mécanicien qui devint rapidement chef de travaux de la bourgade naissante. Les premières pierres furent ainsi posées à Maripasoula grâce à l'action du docteur et du curé, conformément à l'idée originelle de Vignon.

Le dispensaire et le presbytère émergèrent parmi les premiers bâtiments de Maripasoula. Les constructions durent beaucoup au retour des créoles orpailleurs qui quittaient peu à peu les placers aurifères où les rendements ne suffisaient plus à assurer la subsistance d'une grande partie de ces populations. Ces derniers s'installaient alors sur Maripasoula-village en aval. Parmi les figures historiques merveilleusement mis en lumière par Michèle-Baj Strobel dans son ouvrage *Les gens de l'or*, voici comment Philomène Olympe, Sainte-Lucienne d'origine, lui racontait son installation à Maripasoula :

« Vignon avait besoin d'ouvriers et de main-d'œuvre pour couper la brousse autour de Maripasoula et pour ouvrir une commune, scier des planches, construire des cases. Il est venu trouver chaque mineur, ça s'est passé en septembre 1950, j'étais là. Il vient nous trouver, Papa Jo et moi [...] »

Jo et moi on est parti de Dorlin³⁷. Avant cela, on a cassé notre maison, planche par planche, et on a tout transporté ici avec huit gros canots, remplis de 16 caisses, cent poules, des légumes et des plants... Jo et moi sommes descendus à Maripasoula-Village (...) pour nous installer là où tu nous trouves encore grâce à Dieu. [...]

Quand nous sommes arrivés (...), soixante personnes habitaient déjà cette portion du fleuve, rien que des Créoles. Nous, on s'est mis un peu à l'écart et on a commencé à construire notre maison, morceau par morceau, planche par planche » (Strobel 1998:34).

Au-delà de l'arrivée laborieuse de Philomène et de son compagnon, c'est toute une communauté qui prit définitivement racine à Maripasoula, formant le cœur de ceux qui la bâtirent.

Difou, le Gran man³⁸ des Boni/Aluku, répondit aussi ponctuellement aux demandes de l'administration en envoyant des ouvriers depuis Boniville et le pays boni/aluku, 30 km en aval. Certains Boni/Aluku occupaient déjà l'amont avec plusieurs *kampou*³⁹ des lignages *Lapé* et *Dju*, entre l'embouchure de l'Inini et le saut Simayé. Ils participèrent aux différents chantiers de construction et fournirent régulièrement des piroguiers pour mener les missions administratives et médicales vers les amérindiens Wayana et Teko, ou monter sur les placers du bassin de l'Inini. Ils rentrèrent d'ailleurs très rapidement en conflit avec les piroguiers saramaka ou djuka que l'administration préfectorale avait mis à disposition pour le cercle de Maripasoula, ou qui organisaient le transport des marchandises depuis St Laurent du Maroni pour ravitailler ce même poste⁴⁰. Les Boni/Aluku y virent une concurrence sur un territoire qui était considéré comme le leur. Déjà dans les années 30, le prédécesseur de Difou, le Gran man Awensaï avait demandé au gouverneur de pouvoir étendre son autorité coutumière sur les villages créoles de l'amont, et en particulier sur Maripasoula. L'objectif était surtout d'empêcher la création d'enclaves territoriales dans lesquelles les Djuka et les Saramaka auraient pu s'installer ou résider, et représenter une menace pour les intérêts boni/aluku en termes de canotage⁴¹. Sans

nul doute, le partage territorial hérité du marronnage et des conflits à la fin du XVIII^e siècle, qui interdisait aux Djuka de pouvoir s'installer sur le fleuve en amont des Abattis Kottica, avait-il au moins autant de poids dans l'esprit des revendications que les considérations purement économiques mises en avant dans la demande du Gran man. Toujours est-il que les rapports de gendarmerie du cercle firent état d'intimidations de la part des Boni/Aluku vis-à-vis des autres populations *bushinenge*, notamment pour interdire l'usage des pirogues à moteur autre que celles des Boni/Aluku. La situation s'apaisa progressivement durant l'année 1953, des Saramaka restant au service immédiat du poste de Maripasoula avec des pirogues à pagaie, alors que les grandes missions avec pirogues à moteur restaient réservées aux Boni/Aluku⁴². Progressivement, les Boni/Aluku prirent l'ascendant durant la décennie suivante et Maripasoula fut peu à peu désertée par les autres groupes *bushinenge*.

La presse de l'époque, à travers *Parallèle 5*, journal créé par Vignon lui-même, ne manqua pas de vanter en juillet 1950 les progrès de la petite entité qui s'installait sur le Maroni :

« Maripasoula brille tous les soirs de ses 25 ampoules. Le moral est parfait. [...] Certes, ces premiers résultats n'ont pas été obtenus sans mal. Il a fallu beaucoup de religieuse patience au Père Le Cam pour recréer un climat psychologique et moral agréable ; il a fallu beaucoup de dévouement et d'énergie au docteur Billard pour s'imposer (à noter que le docteur Billard, devenu un splendide motoriste du Maroni, s'est offert le luxe de remorquer avec son canot chargé, muni d'un moteur Goïol, 7 chevaux, le canot sur lequel était chargé l'imposant groupe électrogène qui illumine Maripasoula... Un succès sportif, un exemple de décision farouche...) ; il a fallu toutes les astuces de M. Dugourd pour tout organiser avec... presque... rien ; il a fallu le calme réfléchi du gendarme Cafaxe... il a fallu l'union de ces quatre hommes pour, en quelques semaines, transformer le poste de Maripasoula. »⁴³

Sur le littoral, on ne s'y trompe pas non plus. En mars 1951, le conseiller général Benjamin Constance est envoyé en mission pour faire un état des lieux de la politique de Vignon, dans un contexte où le Conseil général d'alors est encore loin d'être acquis à l'action du préfet (Thabouillot 2016:371-375). Il y constate lui-même la structuration du bourg, notamment la mise en place et le fonctionnement effectif du



Figure 4 Plan de Maripasoula en 1956 (Collection privée)

secteur social et médical, ne pouvant s'empêcher de rendre alors hommage dans son rapport à l'action de Vignon :

« La plus élémentaire notion d'honnêteté intellectuelle me fait donc un devoir de rendre hommage au chef de l'exécutif local et à ses collaborateurs immédiats pour leur action dans cette partie de l'immense hinterland guyanais... »⁴⁴

Le conseiller général ne manqua pas toutefois d'égratigner le gendarme Cafaxe, représentant local de l'autorité et chargé de l'administration du cercle, estimant son action essentiellement répressive et préjudiciable aux intérêts des populations locales,

et d'avoir tenu des propos négrophobes vis-à-vis de certains notables de Wacapou. Il demandait davantage de psychologie et d'adaptation aux réalités locales, afin que la population eût le sentiment de pouvoir se développer dans un climat de confiance et respectueux de chacun, au nom des valeurs portées par la République. Derrière l'indignation légitime des habitants de Wacapou pointait aussi en filigrane un sentiment de déclassement du village face à l'essor de Maripasoula qui s'imposait désormais comme le centre de vie et de décision de la région⁴⁵ (figure 4).

En avril 1953, la « énième » visite préfectorale dans l'intérieur constata la fin des travaux du dispensaire, premier bâtiment réalisé en béton, et consacre officiellement la mission catholique et son presbytère. Le ton était donné avec emphase dans *Parallèle 5* :

« Les murs sont en train de s'édifier à Maripasoula ; une cité est née... »⁴⁶

L'implantation définitive de l'Église catholique à travers son presbytère marqua aussi la prépondérance définitive prise par Maripasoula sur Wacapou. Désormais la résidence officielle du curé avait rejoint celle du médecin et de l'administrateur.

DÉSENCLAVEMENT, ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ

Après l'édification, se posa rapidement le problème du désenclavement de Maripasoula. Dès les premières missions du préfet (1949-1950), les pirogues à moteur commencèrent à s'imposer dans les déplacements de l'administration. Les motorisations restèrent modestes, les soucis mécaniques étant nombreux. Les piroguiers boni/aluku, d'abord réticents à leur usage, faute de maîtrise technique, y voyaient finalement un atout de taille lors des longues portions plates sur le Maroni. Mais le *takari*⁴⁷ et la pagaie reprirent leurs droits dans les sauts, les franchissements à la cordelle restant la norme. En 1953, l'aller-retour se faisait ainsi en 6 jours depuis Saint Laurent-du-Maroni ! Il fallait cinq à six semaines au début du siècle...

Toutefois, ce fut l'établissement d'une liaison par radio avec Cayenne qui permit en mars 1951 de sortir davantage Maripasoula de son isolement⁴⁸. Désormais, il était possible de donner des nouvelles ou de gérer les urgences quotidiennement.

Mais la révolution, ce fut l'aviation. Dès 1948, Vignon avait posé l'idée d'établir une liaison par hydravion avec le littoral, en demandant la création d'une base aérienne sur plan d'eau à Maripasoula et son inscription dans le projet de budget du Territoire de l'Inini pour l'année suivante⁴⁹.

A partir d'août 1953, le premier vol inaugural en hydravion gagna Maripasoula depuis Saint Laurent du Maroni, avec à son bord le sous-préfet de l'Inini, Lucien Vochel, qui devint la véritable cheville ouvrière du projet Vignon. Maripasoula se retrouvait alors à 1h30 seulement du littoral⁵⁰. Cependant, l'hydra-

vion n'était pas considéré par les pilotes comme la panacée. L'incident du 22 juillet 1954 rendit encore plus aléatoire la confiance en ce type d'aéronef : venu la veille récupérer une personne pour une évacuation sanitaire, l'hydravion rompit ses amarres le lendemain et se retourna. Il finit par se disloquer sur les rochers en aval du presbytère⁵¹. Des morceaux de sa carcasse sont encore là aujourd'hui perdus dans le couvert forestier du bord de rive, auréolés plus glorieusement par la mémoire orale d'un crash imaginaire.

D'un autre côté, le projet de la piste d'atterrissage avait démarré dès 1952 sur un plateau à 3 km du centre bourg. Les travaux s'achevèrent en 1955 et la piste en latérite reçut ses premiers vols commerciaux effectués par la SATGA en 1956, après le rachat des terrains et le transfert de la gestion de l'aérodrome au Conseil général⁵².

Puis Vignon partit... En conflit avec le député Gaumont qui lui reprochait notamment de dépenser l'argent public sans compter, il fit l'objet d'une commission d'enquête en 1954. Si l'inspecteur général Bardon reconnut l'impulsion donnée au développement du territoire, sa gestion financière, peu regardante de la légalité des actes, signa la fin de la mission préfectorale en Guyane de Vignon. Il fut relevé de ses fonctions en mai 1955 pour être nommé ensuite en Algérie, sans avoir pu achever l'immense chantier entrepris en Inini (Thabouillot 2016:468-469). Sans son architecte, Maripasoula retomba dans une certaine torpeur, du moins au niveau médiatique. Quelques rares brèves dans la presse officielle rendirent compte d'une vie somme toute relativement paisible sur les bords du Lawa.

Parmi les chantiers voulus par Vignon, la question de l'éducation demeura longtemps en retrait. Cela resta l'affaire de monitrices, enseignants non titulaires, dont la mission principale était d'enseigner les rudiments d'alphabétisation et d'arithmétique. Le système faisait déjà ses preuves sur les placers où s'étaient constituées des familles avec enfants, comme la famille Alfred, au placer Etats-Unis sur la Palofini.

En mars 1951, le conseiller général Constance avait pu voir chez les Alfred, une vingtaine de gamins recevoir les enseignements de la part de M^{lle} Gêramise Cétoute dans la salle à manger de son modeste carbet de deux pièces⁵³. Dans ces écoles de la forêt, la bible était très souvent le seul ouvrage permettant



Figure 5 Réception protocolaire de Vignon au village de Bicade sur la Palofini en 1950, lors d'une de ses tournées dans l'Inini (capture d'image du film amateur de B.Quris-Bivouac en Guyane-1950) (Cinémathèque de Bretagne)

d'accéder à la lecture pour les enfants d'orpailleurs. Mais sur Maripasoula, l'émergence de l'école était beaucoup plus timide. A la fin de l'année 1952, seuls 4 enfants étaient scolarisés sur Maripasoula, sous la tutelle d'une monitrice bénévole⁵⁴. Il fallut attendre les migrations définitives des familles des placers aurifères sur Maripasoula, tels que les Alfred en juin 1953 pour atteindre un chiffre plus conséquent d'une grosse vingtaine d'élèves⁵⁵.

D'autre part, l'Église s'intéressa dès le début des années 50 à l'alphabétisation des enfants boni/aluku qui accompagnaient leurs parents lorsque ceux-ci commencèrent à occuper des emplois plus réguliers pour l'administration. Ces derniers avaient construit les premières cases du côté de Mongo (la Montagne), au pied et sur les pentes de la colline qui surplombait le centre administratif, et au sommet de laquelle trônait la maison du médecin. Toutefois, la scolarisation des Boni/Aluku resta surtout une initiative individuelle des Pères qui résidaient sur Maripasoula. L'objectif affirmé dans la correspondance des religieux était de permettre avant tout l'évangélisation d'une population païenne, et de les sortir d'un état de fait que l'Église qualifiait encore à cette époque de « *primitif* »⁵⁶. C'était aussi pour l'Église une question de justice pour rétablir un équilibre avec la population

créole, la seule à être scolarisée. La lutte d'influence de l'Église pour mettre la main sur l'enseignement trouva bien un allié en la personne de Vignon (figure 5). Début 1953, le Père Le Cam attendait ainsi l'officialisation de la promesse de promotion par le préfet comme inspecteur des écoles du Maroni!⁵⁷ Promesse qui resta un vœu pieux... Ainsi l'évêque de Guyane écrivait-il en réponse : « *Même en Inini, l'Éducation Nationale a son mot à dire.* »⁵⁸

En effet, les oppositions républicaines et laïques s'affirmèrent assez vite, que ce soit à Cayenne au niveau du vice-rectorat⁵⁹ ou encore lors d'un discours prononcé le 10 juin 1952 par les représentants des instituteurs, taxés par l'évêque de Guyane de « *moscou-taires* », sous-entendus communistes⁶⁰. Le sous-préfet Vochelet, et plus encore les successeurs préfectoraux de l'après-Vignon, restèrent sur une ligne exclusivement laïque en matière d'école sur Maripasoula et le Haut-Maroni plus généralement. Seule concession à l'Église, la mise en place des homes amérindiens sur la Guyane durant les années 60 qui aboutirent à la construction d'un internat, pourtant souhaité dès 1949 par le préfet Vignon. Cette structure fut confiée pour sa gestion à des religieuses catholiques. A la rentrée d'octobre 1968, la première génération faisait son entrée dans la nouvelle structure d'hébergement,

arrivant essentiellement du pays boni/aluku en aval pour être scolarisée sur Maripasoula⁶¹.

Enfin, il a été souvent reproché à l'entité Territoire-arrondissement de l'Inini d'être responsable d'une aberration constitutionnelle dans la République, celle d'avoir maintenu des populations dans un statut de sujet français de fait, alors que la Guyane avait basculé dans la départementalisation. Sauf à être reconnues comme relevant d'une autre nationalité que la nationalité française, les populations *bushinenge* et amérindiennes auraient dû bénéficier de la citoyenneté à partir du moment où la France reconnaissait leur lieu de résidence sur son territoire (Thabouillot 2016:442). La situation est un peu plus complexe en réalité que l'image portée par certaines revendications beaucoup plus contemporaines.

Certes, il n'y a pas d'expression de démocratie locale jusqu'aux premières élections municipales de mai 1969. Lors de sa tournée de 1951, le conseiller général Constance s'en inquiétait. Il considérait ainsi que « résider en Inini équivaut en fait à la privation des droits civiques ». Pour pallier cet état de fait dont il ne considérait pas qu'il fût le fruit de la volonté de l'administration, il réclamait la mise en place de bureaux de vote pour que ses compatriotes du Haut-Maroni puissent exercer leur droit de vote pour les élections nationales comme pour les élections départementales⁶². Les dispositifs de vote finirent par être installés au sein des différents cercles puisque l'on vota à Maripasoula aux élections législatives de janvier 1956, avec une première liste électorale de 80 électeurs inscrits. L.-G. Damas, opposé au député sortant Gaumont, y vint même faire campagne fin décembre 1955⁶³. Le corps électoral était extrêmement réduit et son éparpillement sur le territoire, notamment dans les placers à plusieurs jours de pirogue, rendait compliqué l'exercice du droit de vote. Le recensement de janvier 1954 faisait état de 1382 personnes, dont seulement 10 originaires de la France métropolitaine et 125 créoles français⁶⁴. Ce recensement faisait également ressortir une population créole étrangère représentant 327 personnes, dominée par les ressortissants des Antilles anglaises, Saint-Luciens en particulier. Citoyens du Commonwealth britannique, cette population ne portait pas spécialement de revendications pour faire d'eux des citoyens français à part entière. Les rapports de gendarmerie de l'époque témoignaient d'un attachement très fort des Saint-Luciens à la

terre d'origine, avec des demandes d'autorisation récurrentes pour revenir au pays y passer une villégiature plus ou moins longue. Lors de la visite du conseiller général en 1951, les notables de Wacapou, tous Saint-Luciens d'origine, avaient toutefois porté un certain nombre d'observations pour une meilleure gestion des affaires locales. Ils souhaitaient la désignation, par le préfet, de responsables du village chargés d'administrer ce qui était encore au tout début des années 50 le principal village créole face au poste administratif naissant de Maripasoula⁶⁵. Mais de là à revendiquer une légitimité citoyenne avec un processus de désignation électoral, l'idée en restait encore fort éloignée.

La majorité de la population du cercle était en fait composée des Boni/Aluku en 1954, soient 590 individus, essentiellement en aval de Maripasoula. Disposant de ses propres structures sociales et politiques, cette population vivait une situation d'autonomie de fait depuis le siècle précédent grâce à sa reconnaissance en 1860 de protégée de la France face aux autres populations *bushinenge*, les Djuka en particulier (Bellardie 2001:185-211). Chaque visite officielle du préfet au Gran man Difou répondait à un protocole digne d'une rencontre entre deux nations. D'un point de vue administratif, les Boni/Aluku étaient encore considérés comme une population tribale durant les années 50, désignés sous le vocable de primitifs ! Malgré ces considérations encore très coloniales, cette marge d'autonomie semblait en définitive arranger la République, encore trop peu légitime sur ce territoire pour changer la règle du jeu.

Quant aux populations amérindiennes des Wayana et Teko, outre le fait de leur extrême faiblesse démographique-180 personnes en 1954-, elles bénéficiaient d'une vision héritée des thèses de l'ingénieur géographe Jean Hurault et reprise par le Service des populations primitives mis en place par l'administration préfectorale en 1952 : préserver les modes de vie en les laissant en marge de la société occidentale ou créole⁶⁶. L'enjeu était d'abord sanitaire car les contacts répétés avec les populations venues du littoral avaient été catastrophiques durant la première moitié du XXe siècle. Durant les années 50, la moindre épidémie de grippe y faisait encore des ravages⁶⁷. Seule l'urgence sanitaire et les missions des médecins dans les villages amérindiens de l'amont étaient une priorité, bien loin des considérations d'accès à la citoyenneté.

Aux élections législatives du 18 novembre 1962, le cercle municipal de Maripasoula ne comptait encore que 90 inscrits !⁶⁸

Pour les Boni/Aluku, la demande d'accéder à la nationalité française et au droit de vote fut portée dès la fin des années 50 par le Gran man Difou⁶⁹. Il s'agissait avant tout de montrer à la population créole que les Boni/Aluku bénéficiaient des mêmes droits, étant sujets français, et donc pouvaient légitimement revendiquer un accès à une citoyenneté de plein exercice. Avec la réforme de 1969 et la création de la commune de Grand Santi-Papaïchton, les Boni/Aluku disposèrent de cette citoyenneté et d'un découpage communal sur mesure, leur permettant une émancipation complète vis-à-vis de Maripasoula. Le corps électoral de la future commune de Maripasoula reçut cependant l'apport de quelques électeurs boni/aluku issus des premières familles installées au cours des années 60. Ce qui ne manqua pas de faire grincer des dents au sein de la population créole, très attachée à son image de premiers bâtisseurs de Maripasoula (Strobel 1998:35). Avec l'arrivée de la politique locale, les luttes de pouvoir entre communautés allaient désormais pouvoir s'exprimer !

Chez les Wayana aussi se posa alors l'intérêt de prendre la nationalité française. La plupart la refusera, sous l'impulsion d'André Cognat, un Français métropolitain installé chez eux depuis le début des années 60, adepte de la vision isolationniste portée par Hurault. De plus, cette nationalité ne faisait pas sens, avec des populations encore très mobiles à travers un territoire où la notion même de frontière n'était pas un concept recevable. Elle restait fortement marquée par le spectre d'une assimilation générant une multiplication des contacts avec les autres populations, aux conséquences sanitaires encore désastreuses à l'époque.

Toutefois, une minorité de Wayana s'engagea sur la voie de la naturalisation et de la citoyenneté. Au milieu des années 60, Aloïké fonda ainsi un village à proximité de Maripasoula, juste en amont de la confluence avec l'Inini. L'influence des autorités du cercle municipal semble avoir eu raison du choix des habitants regroupés autour d'Aloïké, à travers un discours démagogique et simpliste, voir menaçant, mené par le gendarme responsable du cercle de Maripasoula :



Figure 6 Vignon, maire de Maripasoula lors de l'inauguration de l'auberge du Maripa en octobre 1969 (capture d'image du film amateur de J.-L.Thiais-Weekend à Maripasoula-1969) (Cinémathèque de Bretagne)

« Pas de nationalité, plus de soins au dispensaire, plus d'autorisation de venir au dégrad de Maripasoula ! »⁷⁰

Il fallut attendre les années 60 pour régler la question de la citoyenneté des populations du Maroni. En septembre 1961, la période transitoire de dix ans de l'Arrondissement de l'Inini, créé le 14 septembre 1951, prenait fin. La remise en cause du statut de l'Inini par les politiques guyanais du littoral conduisit tant bien que mal à une réorganisation administrative (Thabouillot 2016:486-489). La suppression de l'arrondissement de l'Inini créa officiellement cinq communes de plein exercice le 17 mars 1969 (Saül, Maripasoula, Saint-Elie, Camopi et Grand Santi-Papaïchton) et la Guyane devint un seul et même département divisé en deux arrondissements⁷¹. Maripasoula se retrouva dotée d'un territoire communal de plus de 18 000 km², depuis les Tumuc Humac et la frontière brésilienne au sud, jusqu'à quelques kilomètres au nord de Wacapou, ce qui excluait ainsi le pays boni/aluku, qui lui, se voyait offrir la possibilité de gérer un territoire qui s'étendait jusqu'à Apatou, dénommé commune de Grand Santi-Papaïchton. De plus, le Maroni, au-delà de St Laurent, était érigé en canton dont Maripasoula devenait le chef-lieu, avec un représentant au Conseil général.

La première élection municipale se tint toutefois loin des débats passionnés qui avaient conduit à la fin du

Territoire de l'Inini. Revenu en Guyane dès 1958 pour faire une carrière politique comme conseiller général, puis comme sénateur et acteur de la réforme de l'Inini, Robert Vignon mena une liste unique pour les municipales à Maripasoula. Cette dernière fut élue le 11 mai 1969 avec 42 suffrages exprimés pour 73 électeurs inscrits, soit un taux de participation somme toute modeste de 57,53 % (Thabouillot 2016:879-880). Le 23 mai, il en devenait le premier magistrat, vingt ans après avoir fait de son utopie une réalité. Il fut réélu en 1971 avant de se retirer définitivement de la vie politique guyanaise en 1976, laissant la commune aux mains de son adjoint Joseph Toussaint pour la fin du mandat.

Guy Malidor en 1977, puis Alexandre Duplessis en 1983, lui succédèrent à la tête de la commune, représentatifs d'une population créole toujours majoritaire dans la bourgade encore très rurale. Mais les années 80 amenèrent un complet bouleversement sur la composition de la population, avec une migration importante d'une partie des Boni/Aluku de la commune de Grand Santi-Papaïchton à Maripasoula, sur fond de contestations politiques entre certains lignages boni/aluku (les *Lapé* et les *Yakubi* principalement) et le Gran man Tolinga qui cumulait sa fonction traditionnelle avec celle de maire. Avec cette arrivée en force des Boni/Aluku sur Maripasoula, doublée d'une forte dynamique de natalité, la bascule démographique était actée sur les listes électorales : Antoine Abienso devenait en 1989 le premier maire boni/aluku élu à Maripasoula, inaugurant la lignée des maires boni/aluku qui se sont succédés depuis (Tobie Balla de 1996 à 2014 et Serge Anelli depuis 2014).

Une partie de la mémoire créole s'effaçait alors peu à peu de Maripasoula, accentuée par l'exode vers le littoral à la recherche d'opportunités économiques plus importantes.

Ironie de l'histoire, l'or qui avait fait émerger Maripasoula de la forêt au prix d'une réputation des plus sombre au début du XXe siècle, se réinscrit à nouveau au XXIe siècle avec un visage similaire dans le paysage de la commune.

Une première phase d'exploitation aux mains de patrons orpailleurs boni/aluku durant les années 90, prit fin en 1999-2000, suite à une gestion irraisonnée de l'activité et un certain nombre d'exactions

commises au sein des chantiers et sur le bourg de Maripasoula⁷².

Mais ce fut surtout avec l'explosion du cours de l'or autour de 2005-2006, et l'afflux massif d'orpailleurs clandestins majoritairement du Brésil voisin, que l'impact fut le plus considérable pour la vie de la commune. Le cœur administratif historique, cher à Vignon, fait désormais face à Albina 2/Antonio do Brinco/Ronaldo, une ville sortie de nulle part sur la rive opposée, d'où partent les pirogues des filières logistiques nécessaires aux orpailleurs clandestins disséminés sur les zones aurifères du bassin de l'Inini ou de la Waki, avec son cortège décuplé de violences, d'exploitations humaines, de nuisances sanitaires et environnementales⁷³...

Dans les années 1910, les maraudeurs écumaient les chantiers aurifères du Suriname hollandais depuis la rive française... Cent ans plus tard, c'est depuis la rive surinamaïse que ce mouvement investit la Guyane française, dans un formidable mouvement de balancier de l'Histoire...

BIBLIOGRAPHIE

BELLARDIE T. 2001. « La France ou l'extinction du groupe : le choix des Boni (1848-1893) », in Mam Lam Fouck S., Gonzalez Mendoza J., Adélaïde-Merlande J., Zonzon J. & Alexandre R. (dir.), Regards sur l'histoire de la Caraïbe, *Des Guyanes aux Grandes Antilles*, Ibis Rouge Editions, 2001, p. 185-211.

MAM LAM FOUCK S. 2002. *Histoire générale de la Guyane française*, Ibis Rouge Editions.

PETOT J. 1986. *L'or de Guyane*, Editions Caribéennes.

STROBEL M.-B. 1998. *Les gens de l'or*, Ibis Rouge Editions (réed. Plon, 2019).

THABOUILLOT G. 2016. *Le Territoire de l'Inini 1930-1969*, Ibis Rouge Editions.

VIGNON R. 1985. *Gran Man Baka*, Davol.

NOTES DE FIN

1 On se référera volontiers à l'ouvrage remarquable de G. Thaibouillot, *Le Territoire de l'Inini 1930-1969*, Ibis Rouge Editions, 2016, pour le cadre général de fonctionnement administratif et politique du Territoire de l'Inini, toile de fond de cette étude.

2 On désigne communément sous ce terme les populations d'anciens esclaves révoltés du Surinam au XVIII^e siècle, ayant formé des communautés libres et autonomes dans l'intérieur du pays. Pour celles présentes sur le Maroni et qui intéressent particulièrement cet article, on citera les Boni/Aluku, les Djuka et les Saramaka.

3 D'après une carte de 1861, le saut porte un autre nom au XIX^e siècle : *Féti Campou soula* (le saut du champ de bataille). La mémoire orale confirme encore aujourd'hui cette toponymie ancienne car ce fut un lieu d'affrontement entre Boni/Aluku et Djuka dans les années 1790. Aujourd'hui, avec la prépondérance de la population Boni/Aluku à Maripasoula, il est désormais désigné sous le nom de *Poti soula* en référence à une dame, Ma Poti, ayant occupée une des îles en aval durant le milieu du XX^e siècle.

4 Un placer est un chantier artisanal d'exploitation aurifère.

5 Rapport du Maréchal des Logis Ferry commandant le poste d'Enfin-Inini sur la marche de la mission de St Laurent à Enfin-Inini, 19 septembre-2 octobre 1906. *Archives territoriales de Guyane (ATG)*, 8S 3089p.

6 Lettre du délégué du service local au gouverneur, 8 février 1902. *ATG*, série Lohier X 648.

7 Ce sont d'ailleurs les archives de ce service des Mines conservées aux Archives territoriales de Guyane qui restent aujourd'hui la source essentielle pour retracer la vie du Maroni dans la première moitié du XX^e siècle.

8 Lettre du délégué du service local au secrétaire général du gouvernement 25 janvier 1912. *ATG*, série Lohier X 676.

9 Les maraudeurs sont des personnes gravitant de façon illégale dans le milieu de l'orpaillage, à la fois exploitants clandestins et bandits de grand chemin.

10 Rapport du secrétaire général de la Guyane française en mission à St Laurent du Maroni au gouverneur, 13 avril 1912. *ATG*, série Lohier X 676.

11 Lettre du gouverneur au ministre des Colonies, 18 avril 1912. *ATG*, série Lohier X 676.

12 Il faut entendre sous cette dénomination communément utilisée jusqu'à aujourd'hui, toute personne dont l'origine provient des colonies anglaises, en particulier les Saint-Luciens, très nombreux dans les rangs des mineurs de l'époque.

13 Rapport du sous-brigadier Ste Foie, chef de poste de l'Inini, à l'inspecteur des douanes, 19 juillet 1912. *ATG*, série Lohier X 676.

14 Rapport de Duvigneau au chef de bureau des mines, 18 mars 1913. *ATG*, série Lohier X 570.

15 Lettre de Despau, Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise, au procureur général de Paramaribo, 30 novembre 1914. *ATG*, série Lohier X 570.

16 Rapport de Duvigneau au chef du service des travaux publics et des mines, 8 avril 1915. *ATG*, 8S 2982.

17 *Ibid.*

18 *Ibid.*

19 Lettre de la Compagnie des mines d'or de la Guyane hollandaise, 9 mai 1928. *ATG*, 8S 2632

20 Plan d'opération de vérification de la concession de mine n°52 à M. H de St Quentin situé au Maroni, 15 novembre 1927. *ATG*, 8S 3144. C'est sur cette carte que le positionnement du saut Maripasoula est erroné et fut corrigé par la suite avec la mission d'arpentage de 1928.

21 Un dégrad sert à désigner est une zone de débarquement pour les pirogues, plus ou moins aménagée au bord d'un cours d'eau.

22 Note du chef de service des travaux publics et des mines au gouverneur, 11 mai 1928. *ATG*, 8S 2632

23 Rapport au gouverneur en conseil d'administration du Territoire de l'Inini, 28 mars 1931. *ATG*, Z non côté (Registres des procès-verbaux du conseil d'administration de l'Inini).

24 En Tout Cas se situait sur la rive française plus en amont sur le fleuve, quelques kilomètres avant la confluence avec la Waki-Tampock, l'autre bassin exploité par l'orpaillage.

25 A. Vaillant, *Rapports de tournée dans l'Inini (Guyane française) - période 1936-1942*, 1960, p. 23.

26 A. Vaillant, *Rapports de tournée...*, *op.cit.*, p. 9.

27 Rapport du gouverneur au ministre des Colonies, 21 janvier 1936. *ATG*, Z 925.

28 Rapport au gouverneur en conseil d'administration, 31 mars 1938. *ATG*, Z non côté (Registres des procès-verbaux du conseil d'administration de l'Inini).

29 A. Vaillant, *Rapports de tournée...*, *op.cit.*, p. 5.

30 Lettre du Père Didier à Monseigneur Marie, 23 octobre 1945. *Archives de l'Evêché de Guyane (AEG)*, fonds de la paroisse de Maripasoula Il est à noter que ces archives ont été versées aux *ATG* et font l'objet d'une nouvelle cotation.

31 Lettre du chef de circonscription du Maroni au préfet de la Guyane et de l'Inini, 16 janvier 1948. *ATG*, Fonds Vignon SN822.

32 Réorganisation économique, sociale, et administrative de la région du Maroni (projet), 6 février 1947. *ATG*, Fonds Vignon SN822

33 Lettre du Père Bessac à Monseigneur Marie, 12 décembre 1947. *AEG*, fonds de la paroisse de Maripasoula.

34 Journal de tournée préfectorale, janvier 1949. *ATG*, SN974.

35 Rapport de présentation du Budget de l'Inini pour l'année 1950, 27 décembre 1949. *ATG*, Z non côté (Registres des procès-verbaux du conseil d'administration de l'Inini).

36 *Ibid.*

37 Dorlin était le principal site d'exploitation minière de la région, sur le Petit Inini, en amont de Maripasoula. Ses exploitants étaient les frères Gougis, issus d'une famille d'orpaillers depuis le début du XX^e siècle. L'un des deux frères, Maurice, se lia d'amitié avec Vignon et l'accompagna régulièrement sur les premières tournées, n'hésitant pas à mettre sa logistique à disposition lorsque celle de la préfecture connaissait des défaillances ! Maurice Gougis fit également parti du paysage politique en étant conseiller général de Mana-Saint Laurent du Maroni. Il décéda accidentellement en 1953 d'une péritonite...

38 Autorité suprême morale et spirituelle à la tête de chaque groupe *bushinenge*.

- 39 Village de culture appartenant à une famille *bushinenge* exploitant des abattis pour l'agriculture vivrière.
- 40 Rapport du chef de poste de Maripasoula, 2^e trimestre 1952. *ATG*, 404W3.
- 41 Lettre du Gran man Awensaïe au gouverneur, 5 mai 1932. *ATG*, 1M Autochtones
- 42 Rapport du chef de poste de Maripasoula, 1^e trimestre 1953. *ATG*, 404W3..
- 43 « Allô ! Maripasoula !... », *Parallèle 5*, juillet 1950. *ATG*, PER 431.
- 44 Rapport au Conseil général de M. Constance Benjamin, conseiller général, chargé de mission sur le Maroni, 25 avril 1951. *ATG*, 1144 W 337.
- 45 Mémoire des notables de Wacapou au Conseil général de la Guyane française, 25 avril 1951, joint au rapport au Conseil général..., 25 avril 1951. *ATG*, 1144 W 337.
- 46 « Maripasoula grandit », *Parallèle 5*, mai 1953. *ATG*, PER 431.
- 47 Le *takari* est une longue perche de bois servant au *bosman*, le piroguier à la proue de la pirogue, à s'appuyer sur les rochers ou le lit de la rivière pour dévier la trajectoire ou faire avancer l'embarcation.
- 48 « Inini- Liaisons radiophoniques Cayenne-Maripasoula », *Parallèle 5*, avril 1951. *ATG*, PER 431.
- 49 Lettre du préfet de la Guyane et de l'Inini au délégué préfectoral de St Laurent du Maroni, 15 novembre 1948. *ATG*, SN 822.
- 50 « Un avion amphibie se pose à Maripasoula », *Parallèle 5*, août 1953. *ATG*, PER 431.
- 51 Rapport du chef de poste de Maripasoula, 3^e trimestre 1954. *ATG*, 404W4.
- 52 Rapport au Conseil général, 14 novembre 1956. *ATG*, 1147 W 24.
- 53 Rapport au Conseil général..., 25 avril 1951. *ATG*, 1144 W 337.
- 54 Rapport du chef de poste de Maripasoula, 4^e trimestre 1952. *ATG*, 404W3.
- 55 Lettre du Père Le Cam à Monseigneur Marie, 1^{er} juin 1953. *AEG*, fonds de la paroisse de Maripasoula.
- 56 Lettre de Monseigneur Marie au Père Le Cam, 22 novembre 1956. *AEG*, fonds de la paroisse de Maripasoula.
- 57 Lettre du Père Le Cam à Monseigneur Marie, 3 janvier 1953. *AEG*, fonds de la paroisse de Maripasoula.
- 58 Lettre de Monseigneur Marie au Père Le Cam, 18 février 1953. *AEG*, fonds de la paroisse de Maripasoula.
- 59 Lettre de Monseigneur Marie au Père Le Cam, 17 mai 1952. *AEG*, fonds de la paroisse de Maripasoula.
- 60 Lettre de Monseigneur Marie au Père Le Cam, 31 juillet 1952. *AEG*, fonds de la paroisse de Maripasoula.
- 61 Lettre de l'administrateur du cercle municipal de Maripasoula au sous-préfet de l'arrondissement de l'Inini, 15 octobre 1968. *ATG*, documents non cotés.
- 62 Rapport au Conseil général..., 25 avril 1951. *ATG*, 1114 W 37.
- 63 Lettre du Père Le Cam à Monseigneur Marie, 27 décembre 1955. *AEG*, fonds de la paroisse de Maripasoula.
- 64 Recensement de la population de l'arrondissement de l'Inini, janvier 1954. *ATG*, 1128W2.
- 65 Rapport au Conseil général..., 25 avril 1951. 1114 W 37.
- 66 Lettre du chef de service des populations primitives au sous-préfet de l'Inini, 16 décembre 1952. *ATG*, 1128 W 2.
- 67 Rapport du chef de poste de Maripasoula, 27 novembre 1953. *ATG*, 404W4.
- 68 « Elections législatives du 18 novembre 1962 - Résultats définitifs du 1^{er} tour », *Radio Presse Dimanche*, 25 novembre 1962. *ATG*, PER 113.
- 69 Lettre du Père Barbotin à Monseigneur Marie, 29 novembre 1958. *AEG*, fonds de la paroisse de Maripasoula.
- 70 Entretien avec André Cognat, juin 2017.
- 71 « La réforme de l'Inini », *La Presse de Guyane*, 3 avril 1969. *ATG*, PER 261.
- 72 L. Marot, F. Farine, « Pour l'or de Maripasoula », *Le Monde*, 6 juillet 2001.
- 73 L. Marot, « L'orpaillage clandestin augmente dans le Parc national de Guyane », *Le Monde*, 28 novembre 2019.

LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES SPÉCIAUX (EPS) : UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX À DEMI-RÉUSSIE

RÉSUMÉ

C'est à quelques centaines de forçats indochinois – 535 à leur arrivée en juin 1931- que nous devons la construction de routes (dont la portion tour de l'Île-Crique anguille en 1935 et en 1939), la réalisation d'ouvrages (y compris l'appontement de Port-Inini en 1933 et 1937 et le pont de la rivière des Cascades en 1936), et même le défrichage de la piste du Gallion en 1941-1942.

Au tableau des trois bagnes de l'Inini, répondant au nom d'Établissements pénitentiaires spéciaux (EPS), s'inscrivent aussi de retentissants échecs : telle la liaison entre le bassin de Tonnegrande et celui du Haut-Kourou abandonnée en mars 1932 ou la piste Forestière-Paul Isnard « oubliée » début 1935 et, bien sûr, le pont de Saut Vata, si coûteux en vies humaines, resté inachevé en 1936.

Si le bilan des EPS s'est révélé bien inférieur aux attentes, la réputation des Indochinois comme travailleurs émérites est restée inchangée. Au sortir de la guerre, alors que le bagne régi par l'Administration pénitentiaire (AP) se vidait de ses pensionnaires, les vétérans des EPS apparaissaient tellement indispensables au maintien de l'économie guyanaise que le préfet Vignon refusa longtemps de procéder à leur rapatriement.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Au cours de l'année 1930, l'Indochine fut secouée par une vague d'insurrections dirigées contre l'ordre colonial. En l'espace de quelques mois, le redoutable pénitencier de Poulo Condore, situé à 200 km au large de Saïgon, fut engorgé par l'arrivée massive de condamnés impliqués de près ou de loin dans les agitations politiques.

Au même moment, à l'autre bout de l'Empire français, la Guyane se séparait de son vaste arrière-pays, l'Inini. Ce nouveau territoire, né le 6 juin 1930, offrait 70 000 km² d'étendue forestière peuplée d'à peine 3 511 âmes¹.

Un nouvel El Dorado ? C'est ce que les études de prospective faisaient miroiter en évoquant des rivières aurifères, du bois de rose – affecté à l'industrie du parfum - et du balata, destiné à la production de latex. Pour défricher cet espace aussi vaste que prometteur, la solution envisagée par les administrateurs coloniaux était toute arithmétique : il suffisait de réimplanter la « mauvaise graine » d'Indochine dans le nouveau territoire de l'Inini. Voilà ce qu'en disait le gouverneur de Guyane Bernard Siadou :

« *L'Asiatique et le Malgache sont plus intéressants que l'Arabe ; ils sont plus résistants au climat, plus travailleurs et plus sobres : c'est donc cet élément qu'il serait souhaitable de voir importer* »².

L'opération était particulièrement intéressante car elle satisfaisait du même coup plusieurs objectifs : désengorger Poulo Condore en l'expurgeant des « forte-têtes » ; confier le développement du nouveau territoire à une main-d'œuvre captive et bon marché et enfin, donner aux tirailleurs sénégalais, quelque peu désœuvrés³, une nouvelle fonction : celle de garde-chiourmes des bagnes de l'Inini. Comme l'hinterland était en constant déficit démographique, on envisageait aussi de faire venir les familles des forçats libérés sur lesquels pesaient la règle du doublement, c'est-à-dire l'obligation de résider à vie dans la colonie après avoir purgé une peine supérieure à huit ans.

Les deux colonies se disputèrent longuement pour savoir qui, de l'Indochine ou de l'Inini, devait assumer les dépenses. Finalement, « *la perle d'Extrême-Orient* » accepta de s'acquitter de la totalité de la facture : depuis les frais de transport jusqu'aux frais de rapatriement, en passant par l'entretien des condamnés dans les établissements pénitentiaires.

Au ministère des Colonies, l'enthousiasme était à son comble. Au début de l'année 1931, les prisonniers

d'Indochine étaient considérés comme des « VIP » de la transportation :

« Il s'agit de [les] traiter non en condamnés mais en travailleurs, dont nous aurons tout intérêt à maintenir le moral et l'état physique excellents puisque, peu nombreux. Ils seront les ouvriers précieux d'une expérience de colonisation que nous voulons voir réussir pour arracher de sa torpeur une région où tout est encore à faire »⁴.

535 de ces « pionniers » débarquèrent à Cayenne le 30 juin 1931. Une petite centaine d'entre eux étaient en fait des détenus politiques hâtivement « maquillés » en condamnés de droit commun. A l'automne 1931, 200 « Annamites », comme on disait à l'époque, furent transférés à la Forestière, chef-lieu de la circonscription de l'Ouest de l'Inini. Etabli au bord du Maroni, le site se trouvait à cinq ou six heures de canot de Saint-Laurent. Au même moment, plus de 300 prisonniers furent envoyés à Crique Anguille, chef-lieu de la circonscription du Centre⁵. Installé à proximité de la rivière de Tonnegrande, le camp était situé à deux ou trois heures de canot de Cayenne. Pour bien les distinguer des chantiers ou des centres carcéraux dirigés par l'Administration pénitentiaire (AP), les deux bagnes de l'Inini prirent le nom officiel d'« Etablissements Pénitentiaires Spéciaux » (EPS)⁶.

Fait important : un deuxième convoi était attendu à l'horizon 1932. Au total, le gouverneur de la Guyane/Inini comptait sur l'apport de 1 500 défricheurs venus d'Indochine. Si elle avait eu lieu, cette adjonction aurait représenté à elle-seule 30% de la totalité des habitants.

LE TEMPS DES GRANDES AMBITIONS

Le désenclavement de l'Inini était au principe même de la création des EPS. A l'origine, le programme envisagé était tout simplement grandiose : il consistait à relier la Crique Anguille à la Forestière *via* les centres d'orpailages d'Adieu Vat, Saint-Elie et Paul Isnard. Ce projet de grande « traversante » était parallèle à la tristement célèbre route coloniale numéro 1, qui longeait la côte entre Cayenne et Saint-Laurent-Maroni⁷. Sur ce chapitre, les responsables de l'Inini étaient persuadés de pouvoir faire mieux que leurs homologues de l'Administration pénitentiaire.

Bien sûr, la priorité était d'abord d'installer les deux campements : construire les bâtiments répartis entre trois quartiers distincts – celui des condamnés, celui des tirailleurs, celui du personnel européen – et aménager un verger -ou un abattis- assorti d'un élevage pour parvenir le plus près possible de l'auto-suffisance alimentaire. Deux ans furent nécessaires pour « monter » le camp de la Forestière et celui de la Crique Anguille. Pourtant, dès février 1932, soit huit mois après l'arrivée des condamnés en Guyane, une première équipe de « disponibles » entreprit la reconnaissance d'une piste entre le camp de la rivière de Tonnegrande et le fleuve Kourou, au lieu-dit dégrad Jason. Le lieutenant Nemo, adjoint du chef de la circonscription du Centre, décrivit cette première tentative en termes apocalyptiques :

« Après trois jours d'averses torrentielles, les criques débordèrent et inondèrent le sol sur une grande surface, au point que vers 16 heures il fut impossible de continuer le travail d'ouverture du tracé. (...) Au retour du travail à 17 h 30, le niveau des criques s'était élevé très au-dessus des ponceaux établis le matin (...). Il nous fallut 45 minutes pour rejoindre le campement distant de 1600 m (...). Au campement, le sol était transformé en bourbier et la plupart des habits de rechange des tirailleurs et des condamnés étaient trempés par la pluie »⁸.

Le projet de relier le bassin de la Tonnegrande à celui du Haut Kourou fut abandonné le 14 mars 1932. Raison invoquée ? Une mauvaise évaluation des contraintes topographiques et climatiques. Cette toute première mission de reconnaissance s'interrompit définitivement au km 6.

Moins d'un mois plus tard, le 9 avril 1932, l'apportement de Crique Anguille fut déplacé au lieu-dit « les Roches », au confluent de la rivière de Tonnegrande et de la crique Hélène. Ces travaux d'aménagement donnèrent le coup d'envoi à un chantier tout à la fois modeste et fondamental : relier l'EPS à son cours d'eau immédiat. Le projet, en trois parties, consistait à construire un débarcadère en aval du camp ; tracer une piste entre ce nouveau ponton et le cantonnement et, enfin, installer une voie Decauville sur ladite piste⁹. L'ensemble du dispositif fut achevé au cours du deuxième trimestre 1933, alors que l'établissement de Crique Anguille, au plus fort de son effectif, concentrait à lui seul les 2/3 des prisonniers : soit 333 hommes. La voie Decauville ainsi construite reliait l'apportement en bois, baptisé « Port-Inini »,

au camp de la Crique Anguille¹⁰. Longue de 4,5 km, elle franchissait plusieurs cours d'eau au moyen de ponts et ponceaux maçonnés avant d'aboutir au beau milieu des trois quartiers du camp, au niveau du magasin général. Pour l'heure, le réseau routier de l'hinterland se résumait à ce sentier aménagé.

Au site de la Forestière, il fallut attendre exactement vingt-deux mois pour que l'EPS s'attelle à sa mission principale : tracer une piste entre le campement et le centre d'orpillage de Paul Isnard, situé 60 km au sud-est. Dès juin 1933, un premier couac s'était manifesté entre le capitaine Barbaud, chef de la circonscription de l'Ouest, et le tout nouveau gouverneur de Guyane, Georges Lamy. Quand le premier pointa les difficultés d'une telle entreprise, le second coupa court à toute discussion et enjoignit le chef du Service des Travaux Publics, l'ingénieur-adjoint Paul Amusant, d'entamer les mesures topographiques. Le 4 juillet 1933, la mission de reconnaissance dite « Amusant » quitta le camp du Maroni avec un petit détachement de transportés indochinois¹¹. Au début de l'année 1934, à la plus grande satisfaction du gouverneur, le tracé était reconnu jusqu'à la zone minière de Paul Isnard. Quelques mois plus tard, à la mi-septembre, une équipe de 18 transportés indochinois procéda à l'abattage sur une largeur de 25 mètres. L'arrivée de la saison des pluies, située d'avril à juin, imposait de suspendre temporairement les travaux.

À Crique Anguille, rien d'important n'avait été entrepris depuis l'achèvement de la voie Decauville, au deuxième trimestre 1933. En revanche, l'aménagement du camp était achevé et les cultures vivrières avaient prospéré. De l'avis des Éclaireurs de France, un groupe de scouts laïques de passage au printemps 1934 : « *Le coin était devenu si charmant qu'on demanderait à y passer le reste de sa vie* »¹². Les prisonniers eussent-ils partagé un tel souhait qu'ils n'auraient pu le réaliser. En effet, malgré l'ampleur des travaux engagés depuis deux ans et demi dans le camp de la rivière de Tonnegrande, une forte proportion de l'effectif allait être dirigée vers un autre site vierge de toute construction. Lieu du nouvel EPS ? Le cœur de l'hinterland où l'activité aurifère s'annonçait prometteuse. Après une tournée de prospection effectuée en mai 1934 par le commandant et le médecin de Crique Anguille, un emplacement fut choisi sur la rive gauche du fleuve Sinnamary, en amont de la crique Plomb et en aval

de Saut Tigre, dans la région économique la plus dynamique de l'Inini¹³. Le futur camp se situait à 6 heures de canot à moteur du bourg de Sinnamary. Au cours des premières semaines de septembre 1934, pas moins de 200 transportés venus de la Crique Anguille et de la Forestière furent dirigés vers le nouvel EPS. Au dernier trimestre, le camp de Saut tigre réunissait 280 « *unités* », selon la terminologie en vigueur pour désigner les condamnés. Par arrêté du 17 septembre 1934, le camp du fleuve Sinnamary devint le chef-lieu de la Circonscription du Centre. Détrôné de son titre après trois ans de « *bons et loyaux services* », le site de Crique Anguille devint un simple poste administratif dépendant du nouveau chef-lieu.

Cela signifie qu'entre septembre 1934 et août 1935 – donc pendant presque une année – l'Inini disposait de trois EPS : Crique Anguille, Saut-Tigre et la Forestière. Si le poids des infrastructures augmentait, celui de la force laborieuse diminuait. En effet, le second convoi d'Indochinois attendu depuis 1932 n'aborda jamais les côtes de la Guyane. Il ne quitta même pas l'archipel de Poulo Condore. L'Indochine, pourtant plus que jamais confrontée à une terrible surpopulation carcérale, ne souhaitait pas « *offrir* » un deuxième contingent de débrouseurs à l'Inini. Faute de relève, les pronostics de développement devenaient de plus en plus incertains. Si le taux de mortalité des « *bagnes des Annamites* » restait inférieur à celui qui sévissait au sein des camps de l'Administration pénitentiaire – respectivement 4 à 5% de décès annuels par an pour les premiers, et 7,5 % minimum pour les seconds – le contingent de l'Inini, lui, n'était pas renouvelable à volonté. En 1935, un seuil fut franchi : le nombre de forçats aptes au travail était passé sous la barre fatidique des 500. Seuls 494 d'entre eux étaient encore « *exploitables* »¹⁴.

Au cours de l'été 1935, la carte des EPS subit une nouvelle modification : la Forestière, au ralenti depuis plusieurs mois, cessa d'être un camp pénitentiaire. Par arrêté du 16 août 1935, il subsistait comme simple poste de contrôle forestier, minier et douanier dépendant de la circonscription du Centre. Pourtant, peu de temps auparavant, à la fin 1934, l'équipe de Paul Amusant avait dégagé 8 km sur la piste conduisant à Paul Isnard. Les travaux de dessouchage et de brûlage avaient été programmés à l'été 1935. Puis, brusquement, tout s'était arrêté. Quelques mois plus

tôt, le rapport de l'inspecteur des Colonies Müller avait signé l'arrêt de mort de l'EPS du Maroni :

« On se demande à quelle utilité peut bien répondre l'occupation d'un [camp] par 180 Indochinois (...) à douze jours de pirogue de la rivière Inini qui a donné son nom au Territoire autonome »¹⁵.

Ce grand projet d'ouverture de l'Ouest, porté à bout de bras par le gouverneur Lamy, était-il trop dispendieux ? C'est en tout cas la raison invoquée par son successeur, le gouverneur René Veber dans un rapport rédigé en 1936 :

« L'étude préalable de la piste Forestière- Paul Isnard révéla que si l'exécution n'était pas impossible, elle dépassait les moyens techniques de main d'œuvre et de matériel susceptibles d'y être appliqués »¹⁶.

Fait aggravant : alors que la vie économique s'essouffait dans le secteur du Haut-Maroni, « la région du Haut-Sinnamary s'ouvrait à une action plus féconde » soulignait le gouverneur Veber.

Le caractère fatalement compressible de la main d'œuvre imposait une urgente redistribution des cartes. Rentabilité, rationalité et économie : tout était à repenser¹⁷. En août 1935, les condamnés de l'ancien EPS de la Forestière furent redirigés vers Crique Anguille ou vers Saut Tigre. Toutes les forces s'orientaient désormais vers la liaison routière « Cayenne-Moyen-Kourou - Moyen-Sinnamary ».

Mais le camp de Saut Tigre ne pouvait guère s'édifier en un jour. Comme le dira 60 ans plus tard, Tràn Tữ Yén, l'un des détenus politiques du contingent :

« Là-bas, il n'y avait rien du tout, c'était la brousse. Il fallait tout recommencer à zéro : casser des feuilles [« abattre des arbres »] pour monter notre propre campement »¹⁸.

Or, des trois EPS construits en Inini, seul celui de Saut Tigre disposait de bâtiments définitifs de belle facture. Tel était le cas des logements des officiers, de la maison du docteur, et des locaux de la pharmacie. Le fait n'échappa pas à l'éphémère gouverneur Masson de Saint-Félix, parvenu à son poste en mai 1935. Critiquant les choix de son prédécesseur, le nouveau chef de la Guyane et de l'Inini s'interrogeait sur la pertinence d'édifier « des châteaux forts [...] dans un pays neuf et désertique »¹⁹.

De fait, l'installation de la nouvelle circonscription du Centre – qui était tout à la fois le siège d'une agence postale, d'une portion de la Compagnie de Tirailleurs Sénégalais de L'Inini et d'un EPS abritant plus de 250 forçats, – absorba une grande partie de la main d'œuvre disponible pendant trois ans²⁰.

En cette année 1935, le temps était pourtant une denrée précieuse. En cause ? L'année du Tricentenaire, qui marquait les 300 cents années de rattachement des colonies américaines à la France. Quelques mois plus tôt, le 26 novembre 1934, dans son discours d'ouverture à la session ordinaire du Conseil général, le gouverneur Lamy avait promis monts et merveilles :

« Les fêtes du Tricentenaire seront probablement célébrées en décembre 1935. La Guyane républicaine participant à cette manifestation grandiose saura recevoir dignement les représentants du Gouvernement et les visiteurs de marque associés à ce voyage magnifique et montrer à ses hôtes suivant une expression récemment employée par M. Monnerville « le vrai visage de la Guyane » »²¹.

Restait à concrétiser ces projets mirifiques. Au cours du second semestre 1935, le camp de la rivière Tonnegrande fut mis sur le pied de guerre. Les forçats reprirent les travaux d'installation de la ligne de téléphone entre Crique-Anguille et Cayenne. Celle-ci fut opérationnelle en novembre 1935. Parallèlement, deux tracteurs, une niveleuse, et plusieurs dessoucheuses furent réquisitionnés pour réaliser une partie de la route Cayenne-Crique Anguille-Montsinéry²². Sous la supervision du chef mécanicien Marceau Thieblemont, 150 condamnés des EPS contribuèrent à l'aménagement de la partie Tour de l'Île-Port-Inini, via la Rivière des Cascades. Deux campements furent aménagés à cet effet : l'un à Tour de l'Île, l'autre à Port-Inini. Longue d'une quarantaine de km, l'artère Cayenne-Crique Anguille était censée s'ouvrir à la circulation en décembre 1935.

A Saut Tigre, l'ambition n'était pas moindre. Plusieurs tracés furent reconnus et amorcés en 1935 : l'un devait mener à Kerendoch, à 15 km du camp, en aval du fleuve Sinnamary, l'autre devait conduire à Saut Vata, à 20 km en amont. A partir de ce dernier point, une troisième piste devait rejoindre le fleuve Kourou, au lieu-dit la Roche Léodate²³. Le maître d'œuvre des travaux n'était autre que Paul Amusant, le chef du Service des Travaux Publics chargé six mois plus tôt du projet de piste Forestière-Paul Isnard.

L'objectif avoué était de réaliser la jonction entre les portions – Cayenne – fleuve Sinnamary- pour un total approximatif de 90 km.

Las ! Dès octobre 1935, la construction du pont Eiffel à Saut Vata, rentra dans la légende noire de l'Inini. « *De brusques variations au niveau de l'eau et de la rapidité du courant ont retardé [les opérations]* » signalait un rapport au ministère des Colonies²⁴. La réalité était autrement plus macabre : les travaux exécutés dans les eaux froides du fleuve avaient provoqué une telle vague de fièvre bilieuse hémoglobinurique parmi les prisonniers, que le Médecin-lieutenant Le Minor ordonna au commandant de Saut Tigre d'arrêter le chantier au mois de mars 1936. Ce dernier obtempéra de très mauvaise grâce. Mais les circonstances l'y obligeaient : pas moins de 18 hommes y avaient laissé la vie. Jamais les travaux ne furent poursuivis. Pendant des décennies, les piles inachevées du pont exposèrent au grand jour cet épouvantable fiasco. Quant aux deux autres tracés – celui vers Kerendoch et celui vers Saut Vata – ils furent achevés en 1938 mais ils retournèrent à la nature, faute d'entretien²⁵.

A Crique Anguille, le bilan était plus contrasté. Si la section Matoury-Tour de l'Île fut ouverte à la circulation en novembre 1935, à temps pour les festivités du Tricentenaire, le pont des Cascades ne fut inauguré qu'en avril 1936, tandis que le pont Inini, enjambant la rivière de Tonnegrande, ne fut achevé qu'au troisième trimestre de la même année. Sur les chantiers dépendant de Crique Anguille, les conditions sanitaires n'avaient été guère plus favorables qu'à Saut Vata. De passage en Inini pour les fêtes du Tricentenaire, le Médecin Général Inspecteur François Sorel s'était alarmé de l'extrême précarité des campements de la rivière du Tour de l'Île et de Port-Inini : privés d'assistance médicale, les hommes ne bénéficiaient pas non plus de pharmacie d'urgence. Le traitement antipaludéen ne leur avait pas été administré, l'eau potable n'avait pas été stérilisée et les matières usées n'avaient pas été évacuées. Sommé de s'expliquer sur cet état de déliquescence, le Sergent Chaumont, chef de camp de Crique Anguille, avait invoqué la surcharge de travail généré par le Tricentenaire²⁶. Épuisés par les cadences infernales, les prisonniers avaient fini par se révolter en décembre 1935 : plus de la moitié des forçats employés à l'aménagement de la route avaient entamé une grève du travail : « *soixante-six transportés*

exigent qu'on leur accorde le repos du dimanche afin de nettoyer leurs effets », avait commenté le chef de camp.

En avril 1936, les travaux de finition de la route Cayenne- Montsinéry furent tout bonnement interrompus. A Crique Anguille, un autre chantier, en cours depuis peu, monta aussitôt en puissance : la construction d'une piste de pénétration vers le fleuve Kourou. On se souvient peut-être qu'un premier projet de route entre l'EPS et le dégrad Jason avait été abandonné en mars 1932. Quatre ans plus tard, l'idée rebondit sous la houlette du lieutenant Neron, l'officier géodésien. Il s'agissait désormais de relier Port-Inini au point de passage de la Roche Léodate, sur une longueur de plus de 50 km²⁷.

Cette fois-ci, les travaux se poursuivirent sous la supervision de Jacques Souvant, le tout nouveau chef de Crique Anguille²⁸. A l'automne 1936, 13 km étaient reconnus ; un an plus tard, fin 1937, 14 km étaient ouverts et 10 étaient parfaitement carrossables. A ce rythme, notait l'inspecteur des Colonies Bourgeois-Gavardin ; on atteindra le Kourou dans cinq ans « *à condition de maintenir l'effectif actuel et d'augmenter les moyens mécaniques* »²⁹. Autant condamner le projet d'avance : entre l'insuffisance du matériel³⁰ et la diminution de l'effectif pénal, les chances de réussite étaient infimes. Plus préoccupant encore : dans le cas très improbable où la route était menée à terme, elle aboutirait dans une région inhabitée :

« *La piste ne pourrait être utile que si elle était reliée à Cayenne et qu'elle était prolongée jusqu'au Moyen-Sinnamary* »³¹.

Or, la liaison Matoury-Port-Inini était stoppée depuis avril 1936 et les chantiers du Moyen-Sinnamary étaient arrêtés depuis mars 1936. L'artère carrossable réalisée par Jacques Souvant et ses hommes ne venait de nulle part et n'allait nulle part. Elle n'existait que pour elle-même. Après avoir loué « *l'excellence de la main-d'œuvre indochinoise* », l'inspecteur concluait son rapport sur cette note prophétique :

« *Le bilan est maigre et oblige à constater que beaucoup d'argent et beaucoup de travail ont été dépensés en pure perte. Il s'en faut même que l'on puisse être assuré qu'il restera de tout cet effort autre chose que deux ou trois postes plus ou moins bien aménagés* »³².

De fait, les travaux sur la piste Port-Inini-fleuve Kourou s'interrompirent au km 14, à la fin 1937.

Cette fois-ci, un obstacle supplémentaire contraria les plans initiaux : le refus de travail généralisé.

Tout avait commencé un an plus tôt, en septembre 1936, lorsque 15 prisonniers des EPS s'étaient vus graciés par Léon Blum. La nouvelle avait atteint Saut Tigre et Crique Anguille à la mi-décembre 1936. Au camp du fleuve Sinnamary, seuls 2 individus étaient concernés par les mesures du Front populaire, mais au camp de la rivière Tonnegrande, ils n'étaient pas moins de 12. La grâce présidentielle affectait simultanément la peine principale et l'obligation de résidence en Inini. En deux mots, les heureux élus étaient à la fois libres et rapatriables. Rappelons qu'à cette date, 16 décembre 1936, la contrainte du « doublage » pesait encore sur tous les libérés « ordinaires ».

A quoi ou à qui les graciés de Léon Blum – lesquels incluaient des prisonniers mal notés- devaient-ils cette mesure de clémence ? Nul ne le savait avec certitude. Un seul élément apparaissait clairement : tous les amnistiés avaient été condamnés pour des raisons politiques. A Crique Anguille, cette grâce tombée du ciel avait été une bombe à retardement. Au début de l'année 1937, 150 dossiers de demandes de recours en grâce s'étaient abattus sur le bureau du ministère des Colonies, à Paris³³. Toutes avaient été rejetées en août 1937³⁴. Dès lors, les refus de travail s'étaient multipliés au sein de l'EPS de la rivière Tonnegrande. A la fin de l'année, la révolte éclata pour de bon.

Le 12 décembre 1937 – un an après l'amnistie de 1936 - 42 prisonniers de Crique Anguille, entamèrent une grève de la faim et du travail. Quatre jours plus tard, ils étaient 137 de plus à rejoindre le mouvement : soit 60% de l'effectif total de l'EPS. Placé aux premières loges du mouvement, le chef de camp, Jacques Souvant, reçut une moisson de requêtes individuelles. Par un formidable effet *boomerang*, les forçats de l'Inini, présentés pendant des des années comme de « simples » droit commun, revendiquaient tous à présent le statut de « politique ». Leur principale revendication ? La fin du doublage.

Afin de « *diviser les mécontents* », 42 grévistes furent envoyés à Cayenne. Pour eux, la fin d'année fut particulièrement pénible : placés sous surveillance médicale, ils furent soumis au « *gavage par sonde nasale avec potage nutritif* ». Les protestataires restés au camp furent également alimentés de force. Les mesures coercitives imposées par l'administration eurent le

résultat escompté : le 29 décembre l'« *abstinence* », comme l'appelait pudiquement le gouverneur Veber, cessa officiellement à Cayenne. A Crique Anguille, elle prit fin une semaine plus tard, le 6 janvier 1938. Si le jeûne s'arrêta bien à cette date, le mouvement de grève se prolongea tout au long de l'année. Selon l'inspecteur Bourgeois-Gavardin, les événements entraînent « *un arrêt du travail efficace pendant plus de 6 mois* ».³⁵ En réalité, le ralentissement fut sensible bien au-delà : en décembre 1938, le camp comptait encore 42 grévistes auxquels s'ajoutèrent de nouveaux individus au début de l'année 1939.

Pourquoi Saut Tigre fut-il considérablement moins affecté que le camp de la rivière Tonnegrande ? Sans doute parce que ce dernier avait fourni le plus gros contingent de graciés (12 individus contre seulement 2 à Saut Tigre). Peut-être aussi parce que l'isolement de Saut Tigre – à 6h de canot à moteur du bourg de Sinnamary- avait découragé toute tentative de sédition. En outre, le camp du fleuve Sinnamary était plongé dans une semi-léthargie depuis l'échec cuisant du pont de Saut Vata en mars 1936³⁶. Par contraste, l'EPS de Crique Anguille avait été fortement mis à contribution pour la liaison Port-Inini-Kourou. Parce qu'il avait plus de sens, le mouvement de grève eut aussi davantage d'impact sur les chantiers.

LE MIRAGE DES CONCESSIONS

Au fil des ans, le programme de désenclavement de l'Inini avait donc été revu à la baisse. Mais quand était-il donc de l'autre objectif majeur des EPS : la mise en valeur du territoire ? On se souvient que les autorités fondaient de grands espoirs sur les libérés. Pour adoucir les conditions de la résidence forcée en Inini, on envisageait même d'y transplanter les familles indochinoises.

Le 18 octobre 1936, un arrêté avait fixé les conditions d'attribution des concessions agricoles accordées aux « *bons éléments* » ayant purgé leur peine. Selon le gouverneur Veber la concession représentait une méthode infallible de reconversion :

« *Aider l'ancien condamné à reprendre place dans la vie libre, à retrouver sa situation dans la société, lui permettre d'appliquer librement, sous la seule impulsion de son intérêt et de sa volonté la valeur du travail dont il a acquis l'habitude et la notion en cours de peine, est une œuvre de haute civilisation* »³⁷

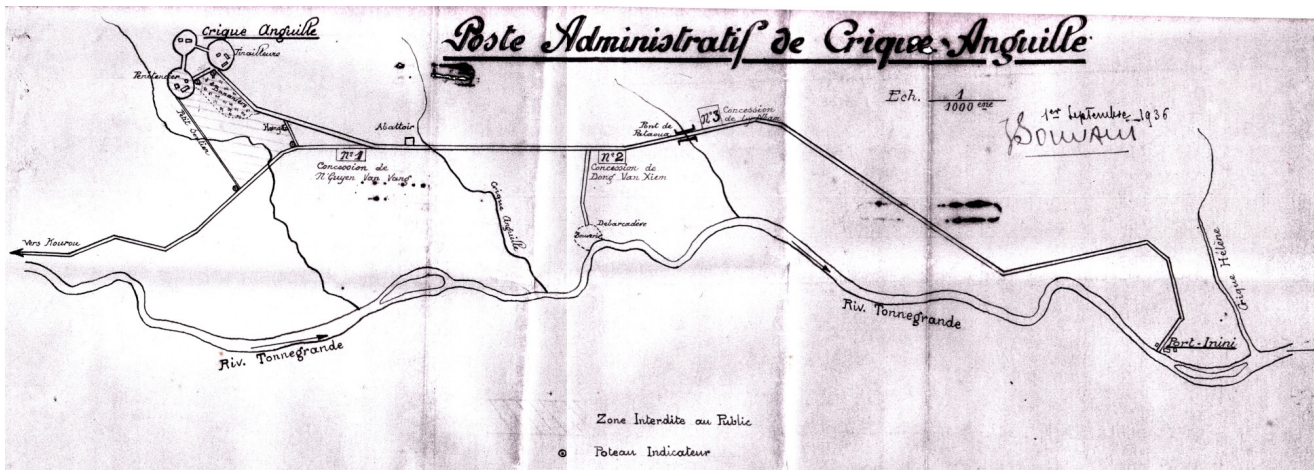


Figure 1 Plan crique Anguille, 1936 (AT973)

Chaque libéré qui en faisait la demande avait donc droit à une case en planches et à un terrain débroussaillé, ainsi qu'à une avance, non remboursable, en outillage, animaux de basse-cour et semences ou plants divers. Enfin, il recevait pendant six mois la ration de nourriture d'un condamné en cours de peine³⁸.

Le plan de l'EPS de Crique Anguille, établi le 1^{er} septembre 1936 par le chef de camp, Jacques Souvant, montrait clairement les noms des trois premiers concessionnaires. Les terrains attribués - notés de 1 à 3- se succédaient au sud-est du camp en direction de Port-Inini (figure 1). Au premier semestre 1937, 7 libérés s'étaient vu attribuer une concession à Crique Anguille et 4 à Saut Tigre. A la fin de la même année, ils étaient 11 à s'être installés dans les parages du camp de la rivière Tonnegrande et 16 dans celui du fleuve Sinnamary. Chacun des concessionnaires avait disposé de quelques volailles, de plusieurs plants de patates et de sachets de graines potagères.

De fait, les résultats acquis au camp de Saut Tigre, largement épargné par l'agitation politique, étaient très encourageants. En 1938, les concessions agricoles des libérés - situées tout à la fois à Saut Tigre et au lieu-dit « Deux Branches » - généraient 1500 kg de légumes par mois. La production, constituée avant tout de bananes et de patates, était vendue à l'EPS du fleuve Sinnamary. La célèbre devise « *le bain doit nourrir le bain* » n'était pas loin d'être concrétisée. A la fin de l'année 1938, sur les 15 libérés de Saut Tigre, 12 avaient opté pour une concession agricole et deux autres avaient trouvé un emploi rémunéré.

Au camp de la rivière de Tonnegrande, la situation était loin de donner satisfaction. Les libérés, affirmait Jacques Souvant, préféraient s'adonner « à des industries n'exigeant pas leur fixation au sol, plus lucratives et d'un rapport immédiat »³⁹. Certains d'entre eux fabriquaient des planches et des gaulettes, d'autres - les plus nombreux - confectionnaient du charbon de bois. « A leur décharge, poursuivait le chef de camp, il faut reconnaître que le sol de Crique Anguille ne se prête guère aux cultures. La terre très aride est uniquement composée d'argile ». Mais, de l'avis même de Souvant, le problème était ailleurs : « je ne crois pas que les libérés asiatiques aient eu le désir de se fixer sur une concession agricole. En eux demeure toujours l'idée fixe d'un retour possible en Indochine ».

Nul doute que les rapatriements express de décembre 1936 aient contribué à alimenter cette fameuse « idée fixe ». Il faut dire qu'à Crique Anguille, les premières tentatives de colonisation par les concessions, fin 1936, avaient très exactement coïncidé avec le départ des graciés de Léon Blum. Face au *deus ex machina* de l'amnistie présidentielle et l'espoir du retour au pays natal, les promesses de l'insertion par le travail en Inini ne pesaient pas bien lourd. La preuve ? Les 15 amnistiés du Front populaire avaient été invités à choisir entre l'attribution d'une concession agricole à proximité des camps ou le rapatriement en Indochine. Tous, sans exception, avaient opté pour la seconde offre. Pour les autres - prisonniers en cours de peine ou libérés astreints à la résidence forcée-, cette immense vague d'espoir déçu engendra un profond sentiment de démoralisation.

Mais la psychologie n'était pas seule en cause car la grande grève de 1937-1938 freina de manière

quasi mécanique la dynamique de colonisation. Les sanctions, infligées entre le 25 et le 27 janvier 1938, furent extrêmement lourdes : de 6 mois à 2 ans de réclusion cellulaire pour les condamnés aux travaux forcés à perpétuité (soit un total de 97 individus), de 6 mois à 2 ans de prison pour les autres. Tous les grévistes furent rétrogradés à la 3^{ème} classe ; ce qui éloignait encore d'avantage l'échéance de la libération et par, voie de conséquence, l'octroi des concessions.

UNE LENTE AGONIE

Le 17 juin 1938, un élément nouveau paracheva ce lent travail de sape : l'abolition de la transportation obtenue de haute lutte par Gaston Monnerville. Le bagne était supprimé par « extinction » : en d'autres termes, les convois de transportés étaient stoppés et les libérés pouvaient prétendre au rapatriement. En revanche, les prisonniers en cours de peine demeuraient en Guyane jusqu'au terme de leur condamnation. Pour les forçats de l'Inini, cette victoire n'en n'était pas une, car, à la différence de leurs homologues de l'AP, ils étaient encore soumis à la règle doublage. Pendant presque une année, les libérés des EPS espérèrent voir réparer l'injustice. Le 16 mars 1939, leur attente fut enfin satisfaite : la résidence forcée en Inini était supprimée par décret présidentiel. Aussitôt, 10 concessions sur 11 furent annulées à Crique Anguille, et 6 sur 15 à Saut Tigre. Durant l'année 1939, 65 libérés des EPS, délivrés de la contrainte de résidence à vie, regagnèrent leur terre natale. Aucun n'avait souhaité rester sur place.

En cette fin de décennie, le bagne avait beau vivre ses dernières heures et l'effectif des EPS avait beau diminuer à vue d'œil, les forçats étaient toujours employés pour le gros oeuvre. Au bout de quatre ans, la fameuse « traversante » Cayenne-Crique Anguille-Montsinéry, percée à l'occasion des fêtes du Tricentenaire, était devenue impropre à la circulation⁴⁰. Entre mars et août 1939, ce fut au tour de Jacques Souvant de remettre en état le tronçon Crique Anguille-Tour de l'Île, long d'environ 20 km. A cet effet, trois campements furent établis : à Pont Inini, à Pont des Cascades et à Pont de la rivière du Tour de l'Île. Jacques Souvant, nouveau Sisyphe, ne cachait plus sa lassitude :

« Si un trafic quelconque doit s'établir sur cette piste, il faut absolument préparer une plateforme solide et étanche pour empêcher l'eau d'y pénétrer. (...) Il est inutile d'entreprendre le percement d'une piste qui sera entièrement détériorée après une saison des pluies, et rien n'est plus fastidieux et décourageant que de revenir en arrière pour entreprendre toujours le même travail »⁴¹.

Arrivé dans la colonie depuis moins d'un an, le gouverneur Robert Chot manifestait davantage d'enthousiasme : « La réouverture de la route de Crique Anguille, le 15 septembre, augmente de 30 km le réseau routier utilisable, s'exclamait-il dans son discours du 27 novembre au Conseil général. « En ce moment, la main d'œuvre pénale du pénitencier de Crique Anguille, continue une piste en direction de Montsinéry »⁴².

Pourtant, en ce dernier trimestre 1939, l'heure n'était guère à l'optimisme : le 3 septembre, la France et le Royaume-Uni – ainsi que la totalité de leurs empires respectifs – avaient déclaré la guerre à l'Allemagne hitlérienne. Pour les détenus de l'Inini, le déclenchement des hostilités avait eu pour effet immédiat de geler le processus de rapatriements. La perspective du retour au pays natal occasionnée par la suppression du doublage aura duré le temps d'un été. Au 31 décembre 1939, il restait encore 354 hommes en cours de peine dans les camps de Saut Tigre et de Crique Anguille.

La guerre n'a pas entièrement figé les EPS : à Crique Anguille, entre 1941 et 1942, les forçats prirent part aux travaux d'aménagement de l'aérodrome du Gallion, une base relai américaine située à 16 km de Crique Anguille et à 25 km de Cayenne⁴³. Il va dire sans dire que la route Cayenne-Montsinéry, rouverte en 1939 grâce à la contribution des EPS, avait pesé très lourd sur le choix de l'emplacement. Mais les défricheurs de l'Inini furent de plus en plus envoyés dans des entreprises ou des propriétés situées en Guyane, telle que l'usine Lamirande à Matoury ou l'élevage de porcs à Macouria. En 1943, ils furent même réquisitionnés pour entretenir le village de Tonnegrande. Comme il fallait s'y attendre, le Second Conflit mondial mit un coup d'arrêt définitif aux grands projets d'infrastructure de l'hinterland.

ÉVALUATIONS

Cette faillite retentissante ne pouvait pas passer inaperçue. Aux yeux de Joseph Symphorien, élu au

Conseil général de Guyane, les EPS représentaient une aberration doublée d'un gouffre financier. Son projet de suppression de l'Inini, présenté, le 23 janvier 1945, lors de la session ordinaire du Conseil général, avait tout du réquisitoire⁴⁴ :

« *Qu'y-a-t-il de fait depuis 15 ans ? Rien. Où sont la Forestière, Crique Anguille, Saut Tigre ? Ils sont tous abandonnés. Tous les ouvrages construits à grands frais ont été démolis, la brousse a repris ses droits (...). De surcroît, les Services pénitentiaires spéciaux ont rejoint Cayenne avec leurs condamnés indochinois et sont maintenant en Guyane à proprement dite. En fin de compte, il avait été promis un territoire qui amorcerait la mise en valeur du pays, il a été fait un bain pour Indochinois et inutilement des dizaines de millions ont été dépensés* ».

L'Élu forçait un peu le trait car si les EPS étaient moribonds, des ponts et des débarcadères avaient bien été édifiés (Port-Inini, pont de Tonnegrande, pont de la rivière des Cascades...) et des portions de routes (Crique Anguille-Tour de l'Île ; Crique-Anguille- Monsinéry ; piste du Gallion...) avaient bien été aménagées par les prisonniers. A plusieurs reprises, la main d'œuvre indochinoise avait montré son efficacité au cœur de l'hinterland : comme en 1935-1936, lorsqu'une cinquantaine de transportés de Saut Tigre avaient participé aux travaux d'élargissement de la voie Decauville de Saint-Elie au profit de la SNEAV⁴⁵ ou encore, au tournant 1937-1938, quand un détachement de 40 « *Annamites* » avait pris part à l'édification de la gendarmerie de Saint Elie⁴⁶. Ce sont encore les condamnés de Crique Anguille qui, en 1937, remplacèrent le vieil appontement en bois de Pont-Inini, construit par leurs soins en 1933, par un débarcadère maçonné. Appuyé à la culée du pont de Tonnegrande, ce solide ouvrage est encore en place de nos jours.

Mais auprès de ces réalisations combien d'échecs notoires ? Comment fermer les yeux sur le projet de liaison avorté entre la Forestière et le placer Paul-Isnard, fin 1934 ; ou les pertes humaines causées par la construction du pont de Saut Vata en 1936 ; ou la désillusion engendrée par l'interruption de la piste port-Inini- fleuve Kourou en 1937 ? Comment ne pas déplorer le caractère éphémère de ces campements bâtis dans la douleur ? La Forestière, rétrogradé en poste de contrôle en 1935, fut abandonné au début de la Seconde Guerre mondiale⁴⁷. Ironie du sort ? Les quelques vestiges encore visibles –dont l'escalier



Figure 2 La Forestière aujourd'hui (Erwan Duval)

monumental en briques⁴⁸ - remontent à une époque antérieure à celle des EPS ? (figure 2) Saut Tigre, déserté à la fin de 1941 fut liquidé en juillet 1945, avant d'être rayé des cartes au début des années 1950⁴⁹. Pire : en 1995, le fameux « *château fort [bâti] à grands frais* »⁵⁰ fut englouti sous les eaux du barrage de Petit-Saut⁵¹ (figure 3). Quant au camp de Crique Anguille, qui comprenait à la fin de la guerre une trentaine de prisonniers (dont au moins 1/3 d'impotents), il fut définitivement évacué à la fin juin 1946⁵². Livré pendant des décennies à l'érosion et à la poussée de la végétation, le camp de la rivière de Tonnegrande est aujourd'hui le seul des trois EPS à assumer une fonction mémorielle, grâce à la détermination de la mairie de Monsinéry-Tonnegrande et du Conservatoire du Littoral.

Pourquoi tant de revers ou, pour être indulgent, pourquoi tant de demi-réussites ?



Figure 3 Saut Tigre apres immersion (Erwan Duval)

On peut invoquer l'installation extrêmement chronophage de trois campements édifiés de toutes pièces en pleine forêt ; on peut parler évidemment de la difficulté du climat ; des réductions budgétaires survenues à partir de 1934 ; des contraintes topographiques, mal connues en Inini ; du contexte général défavorable – la suppression du doublage, suivi, la même année, du déclenchement de la guerre. Surtout, on peut incriminer les atermoiements de la planification, lesquels furent accentués par le ballet changeant des gouverneurs. Le fait n'échappa à l'inspecteur des colonies Bourgeois-Gavardin, présent dans la colonie de novembre 1937 à septembre 1938 :

« On a confondu la préparation rationnelle de la mise en valeur [de l'Inini] et ses travaux. La première a été totalement négligée ; les seconds, malgré des efforts considérables, n'ont donné aucun résultat efficace, par suite de trop fréquents changements de méthode et de but. En somme en 1936, on se trouvait presque dans la même situation qu'en 1930 »⁵³.

Exemple de cette impréparation ? L'ingénieur adjoint Paul amusant, nommé chef du Service des Travaux

Publics en 1930, ne disposait d'aucun véritable service ni de bureau d'études.

Autre facteur déterminant : l'épuisement des troupes. Comme on l'a vu, le deuxième convoi de prisonniers annamites n'a jamais été envoyé en Guyane. Il n'y eut donc jamais de relève ni de renforcement. En 1936, les deux tiers des forçats avaient encore moins de 40 ans mais ils montraient tous des signes de vieillissement prématuré. Et leurs rangs s'éclaircissaient inexorablement : 60 d'entre eux avaient trouvé la mort en seulement 5 ans -de 1931 à 1936-, et 90 autres de 1937 à 1946, soit une totalité de 150 décédés en 15 ans.

Dernier point fondamental : le refus de travail. A la fin 1937, et tout au long de l'année 1938, l'EPS de Crique Anguille fut mis en sous-régime par des grèves en cascade. A sa façon, le camp de la rivière Tonnegrande était devenu l'un des épicoentres de la contestation à l'ordre colonial. Ce camp de brousse basé à des milliers de km de l'Asie du Sud-Est, était le reflet fidèle des événements d'Indochine. C'est



Figure 4 Village chinois à Cayenne (Erwan Duval)

dire combien les prisonniers de l'Inini, censés être coupés de tout, étaient en réalité parfaitement reliés au monde extérieur.

ÉPILOGUE


Dans l'immédiat après-guerre, le monde avait changé : le conflit franco-vietnamienne était entré dans une phase active et l'AP avait commencé à procéder à la liquidation du bague. Le 22 juillet 1946, un premier convoi d'anciens forçats quitta la Guyane. Des dizaines d'autres lui succéderont jusqu'au 1^{er} août 1953, date du dernier rapatriement organisé par l'AP.

Qu'en était-il des anciens des EPS ? Au deuxième semestre 1946, plus de 250 d'entre eux étaient présents en Guyane/Inini. Parmi eux, une grosse quarantaine de condamnés était encore en cours de peine. Mais l'immense majorité d'entre eux avait été libérée⁵⁴. Pourtant, tout semblait s'opposer à leur départ : leurs sympathies avérées ou supposées envers le Vietminh, le mouvement indépendantiste du Vietnam ; leur faiblesse numérique - 250 hommes, soit dix fois moins que les « *pensionnaires* » de l'AP en cours de rapatriement ; la pénurie de bateaux en partance pour l'Indochine, réquisitionnés pour les soldats ; la guerre qui sévissait dans le nord du Vietnam, et, même, la confusion sur le statut juridique de l'Inini qui demeurait techniquement une colonie d'administration directe alors que la Guyane était devenue un DOM depuis le 19 mars 1946⁵⁵.

Mais au fond, la principale raison qui faisait obstacle au retour des « *Annamites* » était celle-là même qui avait déterminé leur arrivée 15 ans plus tôt : la puissance de travail qu'on leur attribuait. A peine avaient-ils été libérés, en juin 1946, que l'administration exhuma l'éternel serpent de mer de l'Inini : la mise en valeur du territoire.

Sur l'impulsion du gouverneur Jean Peset, le tout dernier gouverneur de Guyane-Inini, un noyau de libérés des EPS s'installa aux alentours de l'ancien pénitencier de la rivière Tonnegrande, formant ce qui était alors connu sous le nom de « *colonie agricole* » de Crique Anguille. Celle-ci obtint de bons résultats pendant 3-4 ans, période à laquelle les « *pionniers* » indochinois finirent par quitter les alentours de Crique Anguille pour se rapprocher de Cayenne⁵⁶.

Finalement, c'est en Guyane, et non en Inini, que les anciens défricheurs des EPS ont fini par s'illustrer. Nombre d'entre eux rejoignirent les terres fertiles de Petit-Cayenne situées sur la commune de Montsinéry-Tonnegrande. Pour écouler leurs marchandises, ils empruntaient la rivière de Cayenne qui les menait tout droit au canal Laussat, porte d'entrée du fameux Village chinois. Bastion des Asiatiques depuis le dernier tiers du XIX^{ème} siècle, ce quartier constitua le point de chute naturel des libérés des EPS (figure 4). C'est bien grâce au dynamisme du Village chinois que le Cayenne de l'après-guerre put bénéficier des produits de la terre de de la mer.



En 1949, c'est précisément pour ce motif que Robert Vignon, le tout premier préfet de Guyane, déclina fermement une proposition du ministre de la Justice relative au rapatriement des libérés des EPS :

« Les intéressés mènent en Guyane une vie paisible, n'ayant donné lieu à aucune remarque au point de vue de leur attitude politique. Ils s'occupent de la fabrication du charbon, des cultures vivrières ou des pêcheries. Après le départ des Nord-Africains, ils représentent la seule main-d'œuvre agricole intéressante »⁵⁷.

Selon le directeur de l'Institut de Géographie Louis Papy, certains d'entre eux - aux côtés de Martiniquais et de « Créoles » de Guyane - avaient formé au début des années 1950 un syndicat d'exploitation agricole. L'organisation regroupait *« quelques dizaines de familles, dont chacune dispos[ait] de quelques hectares »*. Dans l'île de Cayenne, poursuivait l'auteur, *« des Indochinois dessouchent leurs champs après brûlis et y font venir des légumes sur une terre propre »⁵⁸.*

Pour leur malheur, dans une Guyane confrontée au départ massif des forçats de l'AP, les anciens des EPS s'étaient rendus indispensables. Afin de servir les objectifs de colonisation locale, observe Gérard Thabouillot, *« la logique d'exploitation d'une main-d'œuvre pénale rentabilisée perdura, en dépit de l'injustice créée, par le refus de rapatriement et le maintien sur place des condamnés graciés ou libérés »⁵⁹.*

Cette situation d'iniquité se prolongea jusqu'à la fin de l'année 1954⁶⁰, quelques mois après l'armistice entre la France et République démocratique du Vietnam, intervenu le 21 juillet de la même année. Encore ce rapatriement ne toucha-t-il qu'une minorité d'individus : si l'on en croit l'historien vietnamien et militant du VNQZD Hoàng Văn Đào⁶¹, ils étaient à peine 65 d'entre eux à avoir embarqué pour Saigon à l'hiver 1954-1955 : *« 51 hommes, accompagnés de trois épouses autochtones et 11 enfants »*. En admettant qu'environ 200 anciens des EPS étaient encore présents en Guyane ou dans la région du DOM, ce convoi retour ne concerna qu'un quart du contingent.

Presque dix ans s'écoulèrent avant qu'un dernier rapatriement ne soit organisé par l'ancienne puissance colonisatrice. Entre le 3 et le 13 août 1963, quatre vols affrétés par Air France acheminèrent 99 individus jusqu'à Hanoï, *via* Pointe-à-Pitre, Paris et Phnom Penh⁶². Presque un tiers du convoi était composé d'« ayants droit » : soit 3 épouses et 29

enfants. Après 32 ans passés sur l'ancienne terre de la « grande punition », 67 libérés des EPS retrouvèrent leur pays, scindé en deux et déchiré par la guerre. Une vingtaine d'autres demeura sur le continent sud-américain⁶³, dont une dizaine en Guyane française.

Six ans plus tard, en mars 1969, l'Inini fut définitivement rayé des cartes. La Guyane disposait désormais de deux arrondissements – Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni. Les ruines de Crique-Anguille et de Saut Tigre relevaient du premier, celles de la Forestière dépendaient du second. L'Inini, l'exception administrative qui fut au fondement des EPS, n'était plus qu'un lointain souvenir, convoitée par les collectionneurs de timbres.

NOTES DE FIN

- 1 Agence Générale des Colonies, La Guyane française et le Territoire de l'Inini, Melun, 1933, p 12.
- 2 FR ANOM COL H 2090, courrier au ministère des Colonies, le 9 novembre 1929.
- 3 Appelés pour mater les émeutes consécutives à l'affaire Galmot, survenues à Cayenne en août 1928, ces hommes de troupe originaires de différents pays de l'AOF trompaient leur ennui depuis deux ans dans les locaux de la caserne Loubère. Leur horizon s'était brusquement élargi avec la création, le 1^{er} avril 1931, de la compagnie des tirailleurs sénégalais de l'Inini.
- 4 FR ANOM COL H 2092, note du 4^{ème} bureau de la direction des affaires politiques, 19 février 1931.
- 5 Quelques prisonniers demeurèrent à Cayenne, principalement à la section Inini de l'hôpital colonial et à l'hôtel du gouvernement.
- 6 Officiellement, depuis le 22 janvier 1931, Journal Officiel, 31 janvier 1931.
- 7 Cette fameuse « route numéro 0 », comme l'avait baptisée Albert Londres, avait, dit-on, coûté la vie d'un bagnard à chaque mètre et celle d'un surveillant à chaque kilomètre.
- 8 FR AD973 I Z, rapport du Lt Nemo, 17 mars 1932.
- 9 Ce type de voie ferrée à faible écartement était communément utilisé dans les sites isolés, comme les exploitations minières. Elle permettait de charger les visiteurs et les marchandises dans des roulottes et des wagonnets.
- 10 Grâce aux condamnés annamites, il sera remplacé à la fin de l'année 1936 par un débarcadère maçonné – toujours en usage – appuyé à la culée du pont Inini enjambant la rivière de Tonnegrande.
- 11 L'équipe avait successivement suivi la vallée de la Sparouine, franchi la rivière du même nom et emprunté la vallée de la Tacouba avant de traverser la ligne de partage des eaux entre les bassins du Maroni et de la Mana.
- 12 Compte rendu paru dans l'hebdomadaire La Guyane 2 et 9 juin 1934.
- 13 A proximité des placers Saint-Elie, Adieu-Vat et Saint-Nazaire.
- 14 La mort et la maladie n'étaient pas toujours en cause : au cours de l'année, 5 condamnés à temps, parvenus au bout de leur peine, avaient été libérés ; tandis que 8 autres, toujours prisonniers, avaient été mis à disposition chez des particuliers.
- 15 FR AD973 IX 57, Rapport de l'inspecteur général des colonies Muller, la Forestière, 19 décembre 1934.
- 16 FR ANOM H 2092, rapport du gouverneur Veber, octobre 1936
- 17 Dernier point, mais non des moindres, le gouverneur Lamy, l'âme du projet routier de l'Ouest, était désormais sur le départ.
- 18 Geneviève Wiels, Au temps de L'Inini, RFO Guyane, 2001.
- 19 FR AD973 IX 57, lettre au ministère des Colonies, 26 août 1935.
- 20 Entre 1934 et 1937, une quinzaine de bâtiments – pavillons en briques, hangars métalliques ou cases couvertes en bardeaux sortirent du sol, voir P.Nowacki-Breczewski et O. Puaux, Sauvetage archéologique de Petit Saut, Rapport général, Direction des antiquités historiques et préhistoriques de la Guyane, 1990, p. 113.
- 21 Discours prononcé à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général le 26 novembre 1934, Cayenne, imprimerie du gouvernement, 1934, (bibliothèque en ligne Manioc).
- 22 Le dernier tronçon – Port-Inini / Montsinéry - fut tracé le

long de la voie Decauville, avant de bifurquer vers le nord en direction de Montsinéry.

- 23 FR ANOM H 2092, rapport du gouverneur Veber, octobre 1936, p 10-11. Voir aussi Daniel Ballof, « La déportation des Indochinois en Guyane et les établissements pénitentiaires spéciaux (1931-1945) », Revue guyanaise d'histoire et de géographie, n° 10, avril-juin 1979, Association des professeurs d'histoire-géographie, Centre départemental de documentation pédagogique, pp. 14-15.
- 24 FR ANOM H 2092, rapport du gouverneur Veber, octobre 1936, p 10-11
- 25 Daniel Ballof, op. cit., p. 14.
- 26 Gérard Thabouillot, Le territoire de l'Inini, 1930-1969, Ibis Rouge, Cayenne, p 772.
- 27 FR ANOM GUY 148/7, rapport de l'inspecteur Bourgeois-Gavardin, 11 janvier 1938.
- 28 Avant d'être nommé chef de poste de Crique Anguille, en février 1936, le civil Jacques Souvant avait officié comme de chef de cabinet du Territoire de l'Inini à Cayenne.
- 29 FR ANOM GUY 148/7, rapport de l'inspecteur Bourgeois-Gavardin, 11 janvier 1938.
- 30 Le 2^{ème} tracteur réclamé depuis des mois par Jacques Souvant n'était toujours pas livré début 1938. FR ANOM GUY 148/7, rapport du 10 janvier 1938.
- 31 FR ANOM GUY 148/7, rapport de l'inspecteur Bourgeois-Gavardin, 11 janvier 1938.
- 32 Ibid.
- 33 FR AD973 IX 57, Rapport de l'inspecteur Bourgeois-Gavardin, novembre 1937.
- 34 FR AD973 IX 63, Crique Anguille, correspondances diverses, 25 août 1937.
- 35 FR ANOM COL GUY 148/6, Rapport du 5 sept 1938.
- 36 Si l'on déduisait de l'effectif les impotents, les malades et les fatigués -ainsi que la soixantaine d'hommes envoyés à renfort sur le chantier routier de Crique anguille - Saut Tigre ne comptait plus que 50 à 60 individus bien portants en décembre 1937.
- 37 FR ANOM H 2092, rapport du gouverneur Veber, octobre 1936.
- 38 En contrepartie, le concessionnaire s'engageait à mettre en valeur son terrain par des cultures et des élevages de son choix, dans les six mois à compter de la délivrance du titre provisoire de la concession. L'exploitation d'au moins la moitié de la concession devait être effective dans un délai de trois ans, durée maximale au-delà de laquelle la concession échappait à son bénéficiaire.
- 39 Cité par Olivier Puaux et Michel Philippe, Archéologie et histoire de Sinnamary du XVII^e au XXI^e siècle, Documents d'archéologie française, 1997, p 129.
- 40 Percée par la main d'œuvre de l'Administration pénitentiaire –de Matoury au pont de Tour de l'Île - et par celle des EPS –de la rivière du Tour de l'Île à Crique Anguille - elle avait fait la démonstration d'une coopération fructueuse entre la Guyane et l'Inini. C'est d'ailleurs en remerciement des efforts accomplis par les EPS que le site de Crique Anguille, initialement localisé en Guyane, avait été officiellement cédée à l'Inini en 1935. De son côté, le chef de Crique Anguille, le Sergent-Chef Chaumont, avait alors consenti à déployer ses travailleurs jusqu'au lieu-dit du Tour de l'Île, situé en Guyane, à la limite sud de l'île de Cayenne.
- 41 FR AD973 IX 63, rapport de Souvant au gouverneur, 20 avril 1939.
- 42 Discours prononcé par M. Robert Chot, gouverneur p.i de la Guyane française à l'ouverture de la session ordinaire du conseil général, 27 novembre 1939, Cayenne, imprimerie du gouvernement (biblio-

thèque en ligne Manioc).

43 Comme le rapport Rémy Péru-Dumesnil, l'aéroport était une base relai américaine mais les actionnaires, les employés du chantier ainsi que le commissaire chargé de la supervision devaient être obligatoirement français, voir « Le Gallion : un aérodrome américain sur une terre française d'Amérique du Sud, 1940-1942 », Bulletin de l'Institut Pierre Renouvin, 2019.

44 Journal Officiel de la Guyane, 10 mars 1945.

45 Société d'orpaillage Société Nouvelle de Saint-Elie et Adieu-Vat.

46 FR ANOM COL GUY 148/7, rapport de l'inspecteur Bourgeois-Gavardin, 10 janvier 1938.

47 L'ancien EPS avait subsisté comme simple poste de contrôle forestier, minier et douanier dépendant de la circonscription du Centre de 1935 à 1939.

48 Il date probablement de la fin du XIX^{ème} siècle, au temps où le site abritait encore un camp de la relégation.

49 Il fonctionna comme poste de gendarmerie jusqu'au début des années 1950, voir Gérard Thabouillot, op. cit., p. 572.

50 D'après le gouverneur de Guyane Masson de Saint-Félix en 1935.

51 Seuls trois bâtiments en ruines ont survécu au cataclysme : la pharmacie abritant la maison du médecin ; le logement des officiers et la maison du capitaine-commandant.

52 Avec un temps d'occupation par les forçats de 15 ans (1931-1946), Crique Anguille fut le plus pérenne des trois bagnes de l'Inini. L'EPS de Saut Tigre fut en fonction 7 ans (1934-1941) et celui de la Forestière à peine 4 ans (1931-1935).

53 FR ANOM COL GUY 148/6, rapport d'ensemble de Bourgeois-Gavardin, 5 septembre 1938.

54 Dont plus de 80 entre le 1^{er} et 6 juin 1946

55 Le 14 septembre 1951, l'Inini réintégra officiellement le giron de la Guyane. La colonie qui fut la raison d'être des EPS n'existait plus. Le DOM possédait désormais deux arrondissements : le premier, celui de Cayenne, comprenait 14 communes ; le second, celui de l'Inini, regroupait la totalité de l'hinterland.

56 En juillet 1947, ce succès de colonisation conduisit Jean Peset, le tout dernier gouverneur de Guyane-Inini, à plaider en faveur de la libération des quelques 47 derniers condamnés en cours de peine. Trois mois plus tôt, le 22 avril 1947, cinq d'entre eux lui avaient adressé une requête en ce sens : « Nous vous promettons de travailler pour gagner honnêtement notre vie après notre libération » Dans un territoire menacé par la quasi-désertion de la main-d'œuvre agricole après le rapatriement des libérés arabes, l'argument avait fait mouche. Dans son ultime missive adressée au ministère de la France d'outre-mer – dont la tutelle sur le DOM prenait fin à l'été 1947 - le gouverneur de Guyane avait donc affirmé : La libération éventuelle des intéressés ne créera aucune difficulté pour leur réadaptation à la vie civile. Les transportés asiatiques libérés antérieurement ont fait preuve de bonne volonté en se livrant soit à l'agriculture, soit à la pêche. Ceux qui se sont installés à la Crique Anguille et à Sinnamary après leur libération en juin 1946 se sont groupés en petites colonies agricoles lesquelles ont obtenu de bons résultats ».

57 Cité par Gérard Thabouillot, op. cit., p 802

58 « La Guyane française » in Les Cahiers d'Outre-mer. N°31 – 8^{ème} année, juillet-septembre 1955. pp 209-232.

59 Gérard Thabouillot, op. cit., p 868. .

60 Un texte en quoc ngu publié à Saigon en 1957 (voir note 61) évoque sans autre précision le rapatriement « au frais de la Fédération indochinoise », d'une trentaine d'ex-prisonniers, « anciens condamnés politiques et de droit civil (...) d'origine vietnamienne et cambodgienne, exilés en Guyane en 1922 et en 1931 ». En d'autres termes, ce voyage retour aurait mêlé des anciens de l'Administration pénitentiaire et des

vétérans du contingent de 1931 envoyés en Inini dans le cadre des EPS.

61 Tu Yen-Bay, Hoa Lo, Con-Non, Guy-an (De Yen Bai à la prison Hoa Lo, et de Poulo Condore à la Guyane) éditions Song Moi, Saigon, 1957. L'ouvrage fut interdit par le Sud-Vietnam peu de temps après sa publication. Voir aussi Daniel Ballof, op. cit., p. 22.

62 Le 3, le 6, le 10 et le 13 août.

63 En 1963, on comptait 13 anciens fugitifs à Paramaribo, 6 à Georgetown et 2 à Nassau. Tous déclinerent l'offre de rapatriement du gouvernement français.

L'ININI ET LES AMÉRINDIENS 1930-1969

PIERRE GRENAND, DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE IRD

FRANÇOISE GRENAND, DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE CNRS

32

Situer les Amérindiens dans le contexte du *Territoire de l'Inini* puis dans celui de l'*Arrondissement de l'Inini*, paraissait à première vue aisé. Il s'agissait pour nous d'une histoire bien connue, l'essentiel étant d'expliquer que la France s'intéressât à nouveau aux populations de l'intérieur et en particulier aux Amérindiens (Wayana, Wayāpi et Teko) et aux Boni. On pouvait envisager la problématique sous trois aspects : qu'a représenté concrètement l'Inini pour la République Française ? Qu'a-t-il représenté pour les habitants de la Guyane ? Qu'a-t-il représenté, plus spécifiquement, pour les Amérindiens ?

Dans tous les cas de figure, la réponse va de néant à pas grand chose. Pour les Amérindiens qui vécurent cette période, nous pouvons affirmer, témoignages oraux à l'appui, qu'ils n'eurent jamais en tête le concept de *Territoire de l'Inini*. En revanche, il est clair qu'après 1930, les Blancs (nommés *Palaïšĩ* en wayāpi, *Panaïšĩ* en teko et *Palasisi* en wayana) étaient de retour. Les voyages répétés, les cadeaux distribués, signifiaient que des alliances anciennes allaient pouvoir être renouées.

Il est généralement admis que la création du *Territoire de l'Inini* fut bénéfique pour ces populations : Jean Hurault affirmait que le vide juridique des statuts de l'Inini concernant les populations tribales avait permis la mise place d'une politique de protection souple, pérennisant leur art de vivre et leurs propres règles sociales et économiques. Si, au bout du compte, la réalité de terrain valide plus ou moins cette affirmation, la généralisation à l'ensemble de la période introduit une confusion en ne distinguant pas les deux séquences, celle du *Territoire de l'Inini* de celle de l'*Arrondissement de l'Inini*. De bonne foi, J. Hurault scelle cette confusion en intitulant un sous-chapitre de son ouvrage *Français et Indiens en Guyane* : « Événements survenus entre 1930 et 1968 » (Hurault, 1972 : 255-258). Nous l'avons nous-mêmes

largement fait perdurer dans notre texte sur l'histoire des Amérindiens paru dans l'*Atlas de la Guyane* (1979) où nous considérions l'ensemble de la période comme positive pour les Amérindiens et les Boni.

Dans les lignes qui suivent, nous allons nous livrer à la déconstruction de la période allant de juin 1930 à décembre 1969, pour en préciser ensuite les conséquences. Cette approche aura surtout pour but de bien distinguer la période du *Territoire de l'Inini* de celle de l'*Arrondissement* du même nom, d'ailleurs séparées par le hiatus de la Seconde Guerre mondiale qui, pour l'intérieur, va de la fin 1942 à 1946. En effet, il faut se souvenir que l'État Français continua la politique de présence dans l'intérieur du pays jusqu'à la mi-42. Nous terminerons par la partition de l'*Arrondissement de l'Inini* en communes rattachées au *Département* de la Guyane, et l'accession à la citoyenneté française des Boni et des Amérindiens, période dont nous avons été des témoins directs.

ANALYSE DES SOURCES UTILISÉES

Au regard de ce qui précède, il convient de diviser les sources en deux périodes, de 1930 à 1942, puis de 1946 à 1969.

Au cours de la première période, les documents émanent directement de fonctionnaires du *Territoire*, essentiellement des militaires et des fonctionnaires coloniaux. Ils ont été rassemblés en un volume par Jean Hurault en 1960 sous le titre *Rapports de tournée dans l'Inini, 1936-1942*. Dans l'introduction, l'auteur constate que plusieurs rapports ont été perdus. À l'exception notable de ceux du Dr Heckenroth (J. Baup et M. Heckenroth, 1939 ; M. Heckenroth, 1942) sur lesquels nous reviendrons, très peu de ces documents accordent une place importante aux Amérindiens. Quant aux Boni et aux Saramaka, ils ne sont perçus que sous l'angle d'une main d'œuvre invariablement jugée indocile.

Les autres documents de cette première époque émanent de René Grébert (1938), en marge de sa participation aux *Commissions tripartites des frontières* (Brésil, Pays-Bas, France) dans le haut Maroni de 1935 et de 1937 et de la Mission Monteux-Richard de 1931, à financement privé mais soutenue par l'Agence Générale des Colonies. Le but avoué de cette mission était la prospection aurifère et la recherche de peuplements de balata et de bois de rose. Dans les deux cas cependant, tant René Grébert pour la première que Jacques Perret, Jean Goreaud ou le peintre Gaston Vincke pour la seconde, nous ont laissé des textes substantiels sur les Boni et surtout les Amérindiens Wayana et Teko¹. Les rapports de la mission Monteux-Richard ont été publiés officiellement en 1932. Quant au texte de Vincke, c'est un court récit de voyage accompagné de reproductions, malheureusement en noir et blanc, de ses nombreuses aquarelles consacrées aux Boni et aux Wayana.

Enfin, il est important de rappeler qu'à la même période, la question des frontières étant réactivée, l'intérêt pour l'hinterland guyanais est également vif chez nos voisins. Les documents fournis par les voyageurs néerlandais et brésiliens de la période 1920 à 1940 (P. Moura, 1934 ; C. H. de Goeje, 1941, 1943 ; L. Schmidt & G. Stahel, 1942 ; B. L. de Sousa, 1955 ...) sont globalement d'un meilleur niveau que ceux des Français.

On notera que la mission scientifique allemande Schulz-Kampfhennel (1938), envoyée par le III^e Reich avec l'appui du gouvernement brésilien pour

explorer la totalité du bassin du Rio Jari (frontière entre les actuels États du Pará et de l'Amapá), a des motivations qui demeurent jusqu'à aujourd'hui obscures.

La période de l'*Arrondissement de l'Inini* démarre officiellement en 1951, mais son installation *de facto* prend peu à peu corps dès 1947. Elle est totalement dominée par l'œuvre de Jean Hurault et d'autres personnes travaillant dans sa mouvance, comme le géologue Edgar Aubert de la Rüe, les médecins André Fribourg-Blanc, André Sausse et Etienne Bois et le sociologue Philippe Duchemin. Il faut aussi y ajouter des récits de voyage comme ceux de Francis Mazières (1953) patronné par le préfet Robert Vignon (1985) ou ceux d'André Cognat (1967).

Pour l'instant nous nous contenterons *a minima* de souligner que la tonalité des écrits de la première et de la seconde période offrent un contraste saisissant.

SITUATION DES POPULATIONS DU SUD DE LA GUYANE EN 1930

Rappelons tout d'abord que le centre-sud de la Guyane était habité à plus de 70% par des « sujets anglais », comme les nomment les rapports, des Créoles provenant massivement de Sainte-Lucie, de la Barbade et de Trinidad (figure 1).

Le reste de la population était composé par ordre démographique décroissant de Noirs Marrons (Boni, Ndjuka et Saramaka appelés collectivement Bosch), de Créoles guyanais, de rares Européens et, enfin,



Figure 1 Le Placer de Saint-Élie sur la haute Sinnamary. Carte postale, 1909

d'Amérindiens². Pourtant, selon les bassins fluviaux, ces populations étaient inégalement représentées : les Créoles anglais et français occupaient le Maroni et l'intérieur de l'Inini au Camopi ; les Noirs Marrons étaient très présents sur le Maroni et le Lawa, avec une population encore en stagnation, mais ils maintenaient une position hégémonique grâce au canotage et à leur structure sociale hiérarchisée. Enfin, dans le Grand Sud, les Amérindiens continuaient de s'éteindre, cherchant dans la dispersion leur survie face aux maladies, dispersion qui sera plus tard confondue avec du nomadisme.

Ce sont les voyageurs de la fin du XIX^e siècle (Jules Crevaux, 1878 ; Henri Coudreau, 1893) qui fixent définitivement leur identité alors même que leur population est en baisse rapide et constante depuis les années 1840. Henri Coudreau est particulièrement actif dans ce domaine : après avoir pensé que le sud de la Guyane et le *Territoire contesté* constituaient le refuge des nations amérindiennes du siècle précédent (Coudreau, 1891), il dut déchanter dès son premier voyage. Il ne perçut pas clairement les phénomènes de coalescence déjà largement avancés, et préféra reconnaître des blocs ethniques fondés sur des langues et des cultures soudées. Dans le même esprit, il assigna sans hésitation aux trois peuples du Sud, les Roucouyennes (actuels Wayana), les Emérillons (actuels Teko) et les Oyampi (actuels Wayãpi) un territoire fondé sur des localisations de villages et des aires de parcours. Toutefois, il n'alla pas jusqu'à en fixer les limites, se contentant de parler de « pays roucouyenne » ou de « pays oyampi ». Chantre des « nations indiennes », totalement incompris, puis méprisé et rejeté par la France pendant la fin du Contesté, Coudreau passa au service du Gouverneur du Pará, pour mourir en forêt en 1900.

À partir des années 30, tant en Guyane qu'au Brésil, la territorialisation resta (au moins jusqu'à la départementalisation) un préalable à toute politique indigéniste, parallèlement à la reconnaissance des trois identités du sud de la Guyane désormais pensées comme pluriséculaires et immuables.

Les trois populations amérindiennes de l'intérieur sont donc le résultat de la coalescence de plusieurs peuples amérindiens occupant, au début du XVIII^e siècle, une vaste zone allant du Surinam à l'Amapá. On signale aussi l'existence possible de fragments

de tribus anciennes réfugiées dans la forêt. Sur les affluents surinamiens de l'Itany, sont de fait contactés en 1938 par une mission néerlandaise, les fameux Oyaricoulets (actuels Akulio).

À la fin du XIX^e siècle, après les voyages de Jules Crevaux en 1878 et de Henri Coudreau entre 1887 et 1891, le gouvernement français se désintéresse des populations amérindiennes. Par contre, les témoignages des Amérindiens, en particulier ceux des Teko, comme les rares textes de la période (Bordeaux, 1906 ; Tripot, 1910) montrent que les relations avec les prospecteurs divers ont été constantes pendant toute la période allant de 1880 à 1930. Même si les communautés essayaient de se maintenir à distance des orpailleurs, les contacts, inéluctables, s'agissant dans les deux cas de populations très mobiles, avaient lieu essentiellement en des localités fort éloignées les unes des autres : En-tout-cas sur le Lawa avec les Wayana, Saut Tampok sur la rivière du même nom avec les Teko ; Saut Batardeau sur l'Approuague avec les Teko encore et le poste de douanes de Camopi avec les Wayãpi et les Teko toujours. Ces contacts des Amérindiens avec l'extérieur étaient régis par le même schéma partout depuis des siècles. Il faut sortir des schémas manichéens strictement basés sur la violence. La réalité est plus banale. Les orpailleurs ont besoin de couac et de bananes ; les femmes amérindiennes sont belles. Quelques cadeaux et le tour est joué. Alors, comme toujours, les Amérindiens sont conscients d'être dupés, mais le besoin en objets manufacturés dicte la nécessité du contact. Mais les dupeurs, pauvres mineurs exploités par les commanditaires et les commerçants ne sont-ils pas aussi des dupés ? D'autres formes d'exploitation commençaient aussi à apparaître. Les Wayana avaient été particulièrement visités dès le début du XX^e siècle et une usine de bois de rose installée au confluent de l'Alama et de l'Itany, en amont des villages wayana de Panapi et de Yamaikê les avaient copieusement exploités dans les années 1920. Pour les Wayãpi, il s'agissait d'une distillerie de rhum où travaillaient les hommes du village de Kumalawa. Seules les communautés wayãpi des sources de l'Oyapock restaient véritablement isolées.

Tout cela montre sans ambiguïté que les Amérindiens se situaient au bout de la chaîne de l'exploitation coloniale, mais qu'ils maintenaient néanmoins une forte identité culturelle (figure 2).



Figure 2 Wayana du haut Itany. © Mission Monteux-Richard, 1931

Et si le « recensement » du Journal Officiel de 1930 annonce une population de 112 amérindiens pour l'intérieur, ce simple chiffre, à la fois erroné et fantaisiste, n'est cependant pas très loin de la vérité : il trahit l'impossibilité de saisir la réalité de populations mobiles qui aimeraient l'être un peu moins si on les laissait tranquilles.

LA PÉRIODE DU TERRITOIRE DE L'ININI (1930-1942)

La lecture des rapports rassemblés par Jean Hurault en 1960 prouve sans ambiguïté que l'activité des administrateurs des postes de l'Inini ne concerna pratiquement ni les Boni ni les Amérindiens. En premier lieu, parce que la construction des postes sur chaque bassin fluvial absorba une grande partie de leur énergie. Ces postes, comme ceux de La Forestière sur le Maroni, Pierrette sur l'Approuague et, à la fin de la période, Maripa sur l'Oyapock, étaient de surcroît très éloignés des communautés amérindiennes. Le rôle des fonctionnaires consistait essentiellement à recenser, à contrôler et à faire payer des taxes aux orpailleurs, dont l'activité était, de fait, de plus en plus décadente.

Dans l'ensemble des rapports administratifs de l'époque, les allusions aux Amérindiens sont quasi inexistantes sauf celles de l'ingénieur Gabriel Léveillé en 1938 : « ...il me paraît intéressant de signaler la parfaite connaissance du fleuve par les Indiens dont l'adresse à la navigation pourrait être utilement employée. [...] Une Administration sage et prévoyante pourrait, comme l'a tenté le R. P. Bessac, Curé de St-Georges, leur ouvrir la voie à d'autres destinées. »

Les textes plus consistants de Grébert, Perret ou Goreaud témoignent, parallèlement à un réel effort de documentation ethnographique, d'une vision hautaine et ethnocentrique des Amérindiens, assumant sans aucun complexe un discours colonialiste (« une main-d'œuvre utile ou non ») et racialisant (« la race roucouyenne », « l'Indien »...). Grébert prône une politique de protection et d'assimilation sous la houlette de « *Protecteurs d'Indiens* » avant tout pour contrer les Néerlandais et les Brésiliens ; il conclut : « *Périodiquement, des groupements de jeunes hommes [amérindiens] pourraient être utilisés dans certains travaux agricoles et industriels, sous le contrôle du Protecteur. Petit à petit, l'Indien s'assimilerait au genre de vie de la population qui l'entoure. Soustrait à l'influence souvent néfaste des Bonis, à laquelle le protecteur substituerait la sienne, l'Indien reprendrait conscience de ce qu'il est, et ses grandes qualités naturelles devraient lui permettre de prendre dans l'activité du pays la place qui lui revient* ».

Perret et Goreaud sont encore plus négatifs. Nous nous contenterons de cette tirade de Perret (1932 : 42-43) : « *La population indienne est évidemment beaucoup trop infime pour qu'on puisse songer à y puiser les ressources de main-d'œuvre qui font tant défaut à la colonie. Quand bien même seraient-ils beaucoup plus nombreux, on se heurterait à leur fénéantise incurable et à plusieurs autres particularités du tempérament et du caractère que nous considérons comme de graves défauts et qui les rendent franchement inaptes à toute activité sociale européenne* ».

Quant aux pages concernant les Boni, les Ndjuka et les Saramaka, elles sont pires encore. Léveillé considère que les Amérindiens « *constitueraient, en tout*

cas, une concurrence redoutable pour les Saramacas dont les prétentions se font, de jour en jour, de plus en plus insupportables ».

C'est sous l'angle de la santé que les Amérindiens ont d'abord attiré l'attention avec le rapport du Dr Douvier de 1937 sur les Wayana, qui semble avoir été fondateur, mais dont le texte reste à ce jour introuvable. L'initiative d'un intérêt réel pour ces populations, accompagnée d'actions et de recommandations, revient au Dr. Marcel Heckenroth qui opère dans l'Oyapock de 1939 à début 1942. Ce médecin militaire et son collaborateur Jean Baup ont créé un véritable centre régional aux fonctions diverses et lancé un programme sanitaire ambitieux concernant les communautés du bassin de l'Oyapock. S'ils témoignent d'une vive sympathie à l'égard de l'ensemble des habitants de l'Oyapock et tout particulièrement des Amérindiens, ils ne parviennent pas à se départir d'un regard paternaliste et racialisé. Voilà ce qu'Heckenroth dit des Wayãpi en mars 1942 (1960 : 326), après presque trois ans de présence : « D'ailleurs, ils sont très attachés à la France. Il nous paraît trop tard, maintenant, pour créer, à partir de cette nation, une race métissée rouge et blanche, ainsi que l'avaient projeté les Pères Jésuites du XVIII^e siècle³, à moins, chose difficile sinon impossible, de se décider sans délai, à faire quelque chose de concret pour repeupler la Haute-Guyane en Indiens ; regrouper la race rouge, attirer les tribus éparses de l'Amazonie et créer des villages où l'on organiserait une assistance matérielle et médicale effective » (figure 3).

« Redécouvrant » les Wayãpi des sources de l'Oyapock, Heckenroth est le premier à proposer une politique globale pour les Amérindiens. L'évolution mondiale des hostilités ne lui permet pas de poursuivre ce programme, mais il est en partie repris (y compris les infrastructures) dans la deuxième période de l'Inini. On aura donc noté que l'actif en faveur des Amérindiens pendant la période du *Territoire de l'Inini* n'aura reposé concrètement, et encore très tardivement, que sur trois personnes.

LA PÉRIODE DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ININI (1947-1969)⁴

L'importance de personnalités fortes ne va pas être démentie pendant cette seconde période. Une véritable politique d'assistance est mise en place, largement pensée par Jean Hurault et mise en musique par Robert Vignon⁵. Avec le recul, elle peut être considérée comme paternaliste ; avec davantage encore de recul, on doit bien admettre qu'elle répondait à un état d'urgence (figure 4).

Jean Hurault arrive en Guyane pour relancer et surtout compléter la cartographie de la Guyane, laquelle se basait encore sur les levés de Crevaux et de Coudreau. Il s'appuie sur les techniques les plus modernes pour l'époque, dont les premières photos aériennes. De juillet à novembre 1947, il parcourt le bassin de l'Oyapock ; de juillet à décembre 1948, celui du Maroni. Fait significatif, au cours de chaque mission, il est accompagné par des médecins (André



Figure 3 Le Dr Marcel Heckenroth et quelques uns des membres de son « équipe farouche » (Créoles et Saramaka). Saut Maripa, bas Oyapock. 1939

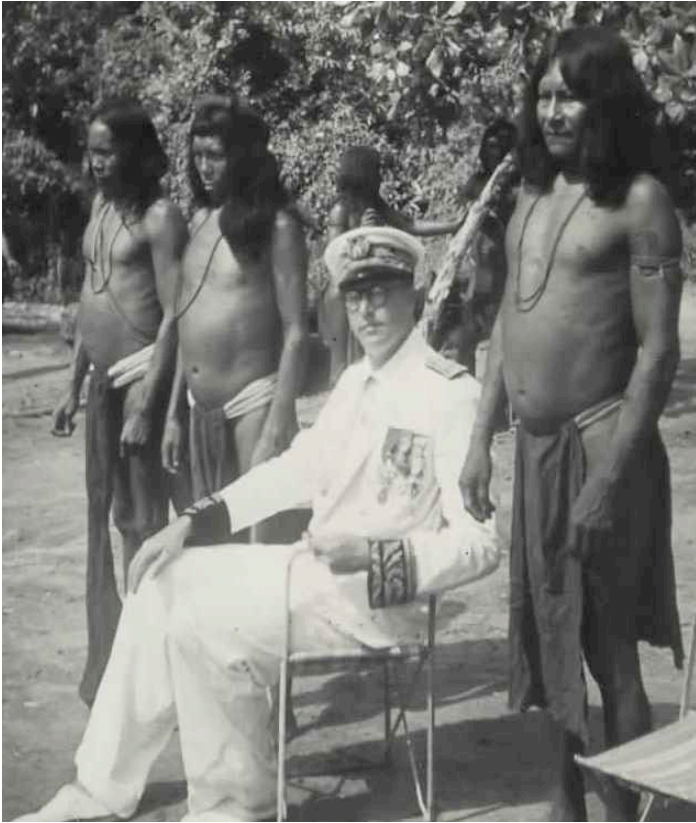


Figure 4 Rencontre au sommet : de gauche à droite, les chefs wayana Aloïké et Yanamalé, le Préfet Robert Vignon, le chef wayana Twenké. Haut itany © Jean Hurault, 1948

Fribourg-Blanc puis André Sausse) qui sont co-signataires des rapports finaux.

Lorsqu'il effectue ces premières missions en Guyane, nous sommes dans une période de transition. Le Territoire de l'Inini est supprimé ; la colonie de la Guyane est transformée en département. Mais, dès 1951, l'intérieur redevient Arrondissement de l'Inini. On ne peut être que frappé par la concomitance entre les rapports de Hurault et la politique du premier préfet de la Guyane, Robert Vignon. Il ressort de ces rapports l'importance centrale qu'y prennent les populations. Les Noirs Marrons et les Amérindiens y sont décrits de façon superlative, tandis que la population des placers est très dévalorisée, pour ne pas dire méprisée. Parlant des Wayãpi, Hurault et Fribourg-Blanc soulignent « leur profond attachement à leur indépendance » et, ce qui est nouveau, ils exhortent les Européens à « faire un effort difficile pour comprendre le mode de vie et la mentalité des Indiens » (1949a : 66). En ce qui concerne les Wayana, Hurault et Sausse insistent sur le fait que « les Roucouyennes constituent un groupe ethnique de grande valeur et pourraient, s'ils recevaient un minimum d'aide et de secours médical, se regrouper sur l'Itany et y tenir un rôle comparable à celui des Galibis sur la basse rivière. Ils ont été fort mal jugés par la plupart des Européens de passage dans la région, qui se sont laissés rebuter par des défauts plus apparents que réels et n'ont cherché ni à les comprendre ni à s'en faire apprécier » (1949b : 42-43) (figure 5).

Les conclusions et les recommandations sont très claires : « Assigner en propriété absolue aux Indiens certaines portions de rivière où nulle autre ne puisse s'établir [...]. Assurer des visites médicales régulières [...]. Essayer d'introduire l'élevage⁶ [...]. Contrôler les relations commerciales des Indiens en essayant de faire en sorte qu'elles ne se fassent que par l'intermédiaire de l'Administration... » (1949a : 81-82). Cet assistantat bienveillant fut plus ou moins appliqué à la lettre pendant la vingtaine d'années qui suivit, à travers le système des *Cercles Municipaux*, nommés aussi *Cercles de l'Intérieur*, flottement sémantique montrant que le système colonial traditionnel n'était plus sûr de lui (figure 6).

Pour les Amérindiens et les Boni, l'ouverture des postes a signifié une présence effective et permanente de l'administration française. Si de nombreuses communautés restèrent isolées jusqu'à la fin des années 60, elles étaient désormais régulièrement visitées par des



Figure 5 Toukouchi, guide teko des missions du Dr Marcel Heckenroth (1941) et de Jean Hurault (1947), sur la Camopi. © Jean Hurault, 1947



Figure 6 Le chef wayāpi Eugène Ināmu, collaborateur de toutes les missions de 1939 à 1955. © Aubert de la Rüe.1953

gendarmes, véritables administrateurs de ces *Cercles de l'Intérieur*, et dépendant directement du préfet. Être nommé à ces postes était alors une mesure nettement disciplinaire, ce que nos observations des années 1965 et 1968 nous permettent de confirmer. Concernant ces « petits chefs », nous pourrions écrire des pages d'anecdotes, issues soit de notre expérience vécue, soit des récits recueillis auprès des Amérindiens⁷.

L'assistance médicale fut mise en place au milieu des années 1950 avec l'ouverture des dispensaires de Maripasoula et de Camopi, suivis de peu par celle d'écoles laïques. Dès 1958, est instituée une autorisation de pénétrer en *Pays indien* suite à un développement d'un proto-tourisme d'aventure. C'est aussi dans les années 60 que les Wayāpi et les Teko se voient invités à se regrouper en gros villages, avec un succès dans un premier temps limité (Hurault, 1970 ; Navet, 1984 ; Grenand & Grenand, 1990). Renouant avec la vieille tradition d'Ancien Régime, les chefs sont intitulés capitaines, intronisés officiellement lors de voyages à Cayenne, reçoivent des cadeaux annuels ainsi qu'un costume militaire. On va même jusqu'à désigner un chef suprême par ethnie, nommé *Gran Man* par imitation malencontreuse du système très hiérarchisé des Boni. Chez les Wayāpi, ce titre vide

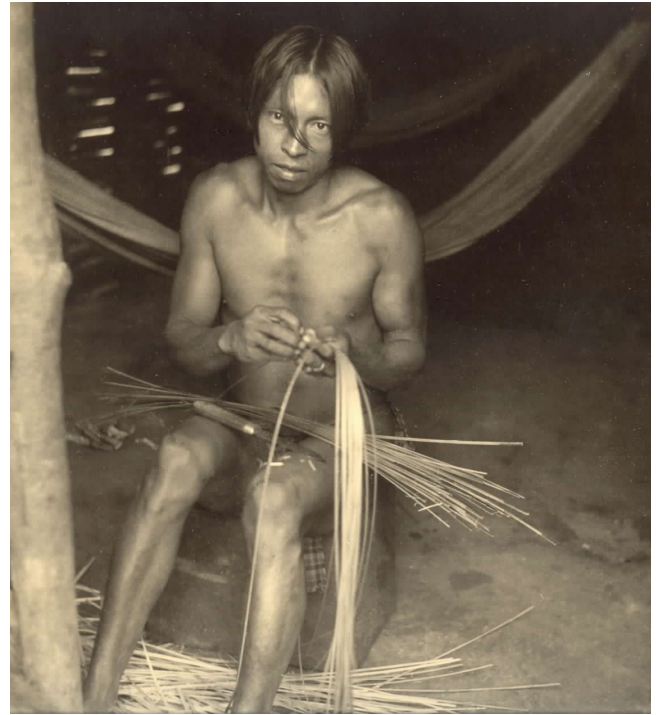


Figure 7 Antonin Mompéra, chef des Teko de Camopi de 1950 à 1986. En 1950, il retrouva le dernier campement et les carnets de l'explorateur Raymond Mauffray. © Aubert de la Rüe.1953

de sens disparaît rapidement ; sur le Maroni, bien que tout aussi vain, il s'est maintenu jusqu'à nos jours, leurs relations historiques anciennes ayant accoutumés Boni et Wayana à la compréhension mutuelle de leur système politique et diplomatique.

Pour critiquable que fût une partie de ces initiatives, elles furent relativement bien accueillies par les Teko, les Wayana et les Wayāpi qui virent en elles le prix à payer pour renouer les fils de l'ancienne alliance avec les Français. Il convient d'ailleurs de préciser que le concept de *Territoire de l'Inini* n'apparaît jamais dans leur histoire orale. Et surtout, dès le milieu des années 60, le travail des médecins et des infirmiers commença à porter ses fruits : la chute démographique fut endiguée et le recrû commença, d'abord lentement, pour s'accélérer dans la décennie 1970-1980.

LA DÉPARTEMENTALISATION ET LA FRANCISATION (1969-1970)

Les initiatives de la période précédente auraient pu périlcliter ou, au mieux, en rester là. Pourtant Amérindiens comme Boni étaient déjà entrés dans un jeu politique qui, alors, les dépassaient. Les conditions internationales étaient aussi favorables. Après 1960,

le déclin du contrôle brésilien avec la fermeture du poste Luis Horta du SPI en face de Camopi (Arnaud, 1971) puis en 1975, l'indépendance totale du Suriname, permettent pour une quinzaine d'années à la Guyane Française d'exercer un puissant attrait sur les Amérindiens et les Boni.

Le député de la Guyane, Hector Rivièrez, de la majorité gouvernementale de l'époque, profitant de l'élan d'émancipation généralisé à l'échelle internationale, plaida alors pour l'accession à la citoyenneté française des Boni et des Amérindiens. Cette idée généreuse dissimulait néanmoins un objectif beaucoup plus intéressé : la citoyenneté impliquait le droit de vote et plus encore l'ouverture de l'intérieur qui allait, en deux ans, se retrouver divisé en communes ; c'est ainsi que Maripasoula devint en 1969 la première commune de France par sa superficie suivie de près par Camopi (Davy, Tritsch et Grenand, 2012).

La partie qui allait se jouer était truquée d'avance. Nous avons personnellement vécu la situation à Maripasoula et à Camopi dans les années 1968-1969 (Grenand & Grenand, 1972).

À Camopi, Wayãpi et Teko mêlés se retrouvèrent avec un maire créole (créolo-saramaka serait plus exact), brave homme au demeurant, dont le mérite principal à leurs yeux était de parler leur langue. Il démissionna au bout d'un an et fut remplacé par un Wayãpi, premier maire amérindien de Guyane, qui demeura totalement dominé par le chef du poste de Gendarmerie, dans l'esprit de la période précédente. Lorsque nous ouvrimus notre école bilingue à Trois-Sauts en 1971, l'essentiel des Wayãpi étaient déjà devenus français ; pour les membres des petites communautés wayãpi émigrées du territoire brésilien au sud des sources de l'Oyapock, l'opération s'étala sur une dizaine d'années.

La situation du Maroni fut plus complexe, car le maire de Maripasoula était le Sénateur Robert Vignon, très populaire et rompu aux dédales de la politique nationale. Après avoir été protecteur des populations de l'intérieur, il s'engagea résolument dans une politique assimilatrice. Nous nous souvenons d'une discussion avec lui en 1970 lorsqu'il tenta de nous prouver sa bonne foi et le bien-fondé de sa position, en totale rupture avec celle de Jean Hurault. Ce dernier venait de publier une tribune

accusatrice intitulée « La francisation des Indiens de Guyane » (mars 1970) dans *Le Bien Public*, revue disparue depuis bien longtemps. Mais c'est à André Cognat, alors moniteur et infirmier chez les Wayana, qui les informa de la réalité en demi-teinte des attraits de la citoyenneté française, qu'il convient d'attribuer leur refus de devenir citoyens français. Ce refus ne dura qu'un temps...

De 1969 à 1987, se sont donc succédés dans l'intérieur, la création des communes, l'élection des maires, l'établissement chaotique de l'état civil à la française, la participation aux élections locales, nationales et européennes, la sédentarisation subie de la population (accélérée par une première phase de construction de *Logements Très Sociaux*), l'ouverture de nouvelles écoles en pays amérindien et boni, l'envoi des enfants dans les *homes* religieux à Saint-Georges et Maripasoula, l'octroi des Allocations Familiales et pour finir, en 1987, celui du RMI (Revenu Minimum d'Insertion). En 1990, Wayana, Wayãpi et Teko se sont retrouvés de plain-pied dans la modernité. Il leur fallut alors l'appivoiser.

Néanmoins, l'activisme des indigénistes français parvint à atténuer le choc engendré par l'ampleur gigantesque de ces mesures dont les effets pervers n'avaient été, ni voulus ni perçus par leurs décideurs. Ainsi dès 1970, par arrêté préfectoral, la pénétration dans l'intérieur fut soumise à autorisation (ZAR), ce qui contraria de façon durable le développement du tourisme et les entreprises missionnaires. Mais la réussite la plus déterminante fut la délimitation de Zones de Droits d'Usage Collectifs (ZDUC) à la suite d'un décret ministériel de 1987, zones dans lesquelles Amérindiens et Noirs Marrons pouvaient poursuivre l'exercice de leurs activités traditionnelles en matière de chasse, pêche, cueillette, et agriculture, auxquelles il convient d'ajouter l'accès aux lieux de culte aux ancêtres pour les Boni. Avec cette avancée, timide par son caractère révisable, mais importante par son positionnement dans le droit français, l'idée de terres communautaires indivises frayait son chemin jusqu'à devenir le socle de revendications toujours d'actualité.

CONCLUSION

Incontestablement, l'*Inini* aura permis de redécouvrir les Amérindiens et de poser notre responsabilité,

non plus seulement dans le passé, mais aussi face à leur devenir. Car la suite de l'histoire est en route. Les outils de l'assimilation se retournent désormais contre les assimilateurs. En particulier l'école de la République, dont le bilan est pourtant globalement négatif, a permis l'émergence d'élites modernes luttant à armes égales avec le monde occidental. Par ailleurs en participant de plus en plus activement aux mouvements internationaux des peuples autochtones, l'importance de la culture ancestrale est revenue au premier plan, permettant une prise de conscience collective des Amérindiens auxquels s'associent désormais les Noirs Marrons devenus Bushi Nenge. Il est évident que les acteurs ou témoins liés à l'Inini ont contribué, pour certains sans le savoir, mais de façon durable, à l'émergence du fait culturel amérindien sur son propre territoire.

En définitive, le *Territoire de l'Inini*, entreprise coloniale tout-à-fait classique, aura provoqué des réactions en chaîne totalement affranchies des buts initiaux, marquant cependant, de façon indélébile, l'histoire contemporaine du sud de la Guyane.

BIBLIOGRAPHIE

ARNAUD E.

1971 « Os Indios Oyampik e Emerilon (Rio Oiapoque) », *Boletim do Museu Paraense Emílio Goeldi*, n°47 (2), pp.1-28.

AUBERT DE LA RÛE E.

1953 *Reconnaissance géologique de la Guyane française méridionale, 1948-1949-1950*, Orstom, Paris, Librairie Larose, 127 p.

BORDEAUX A.

1906 *La Guyane inconnue, voyage à l'intérieur de la Guyane française*, Librairie Plon, Paris, 286 p.

COGNAT A.

1967 *J'ai choisi d'être indien*. Paris, Flammarion, 250 p.



Figure 8 Wayana de l'Itany, aquarelle de Gaston Vincke, membre de l'expédition Monteux-Richard, 1935.

COUDREAU H.

1891 « Notes sur 53 tribus de Guyane », Bulletin de la Société de Géographie de Paris, 7(12), pp. 116-132.

COUDREAU H.

1893 *Chez nos Indiens : quatre années dans la Guyane Française, 1887-1891*, Paris, Hachette, 609 p.

CREVAUX J.

1883 *Voyages dans l'Amérique du Sud*, Paris, Hachette, 635 p.

DAVY D., TRITSCH I. & GRENAND P.

2012 « Construction et restructuration territoriale chez les Wayãpi et Teko de la commune de Camopi, Guyane française », Confins [Online], 16 | 2012, posto online em 24 Novembro 2012, URL : <http://confins.revues.org/7961>, 19 pages.

GOEJE, C. H. de

1941 « De Oayana Indianen », *Bijdragen Tot de Taal, Land en Volkenkunde van nederlansch Indië*, del 100, Gravenhage, 1955, traduction française « Les indiens Oayana », Paris, Institut Géographique National.

GOEJE, C. H. de

1943 « Neolithische Indianen in Suriname », *Overgedrukt uit het tijdschrift vant het koninklijk nederlansch aardrijkskundig genootschap*, deel LX 3 : 333-374, E.J. Brill, Leiden, 1955, traduction française « Les indiens Néolithiques (avec les données sur l'expédition de Ahlbrinck de 1938) », Paris, Institut Géographique National.

GRÉBERT R.

2001 *Regards sur les Amérindiens de la Guyane française et du territoire de l'Inini en 1930*, préface de J. Chapuis, Cayenne, Ibis Rouge.

GRENAND P.

1979 « Histoire des Amérindiens ». *Atlas de la Guyane*, planche 17, 3 cartes, Paris, Cnrs-Orstom.

GRENAND P. & GRENAND F.

1972 « Différents traits d'acculturation observés chez les Indiens Wayana et Wayãpi des Guyanes française et brésilienne », in r. jaulin éd., *De l'ethnocide*, Paris, uge, collection 10 x 18, pp. 159-175.

GRENAND P. & GRENAND F.

1990 *Les Amérindiens, des peuples pour la Guyane de demain : un dossier socio-économique*, coll. "La nature et l'homme", Cayenne, Orstom, 72 p.

HECKENROTH Dr. M.

1942 « Rapport de circonscription de l'Oyapock (avril 1939-décembre 1941) », in J. Hurault (dir.), *Rapports de tournée dans l'Inini (Guyane française, période 1936-1942)*, Paris, Institut Géographique National, 1960, pp. 295-332.

HURAUULT J.

1970 « La 'francisation' des Indiens de Guyane », *Le Fait Public*, 16, pp. 1-8.

HURAUULT J.

1972 *Français et Indiens en Guyane, 1604-1972*, Paris, UGE, 447 p. [2^e édition, Cayenne, Guyane Presse Diffusion, 1989, 438 p.].

HURAUULT J. & FRIBOURG-BLANC A.

1949 *Mission astrogéodésique de l'Oyapoc (Guyane Française), juillet à novembre 1947*, Institut Géographique National, Paris, 131 p.

HURAUULT J. & SAUSSE A.

1949 *Mission astrogéodésique du Maroni (Guyane française), juillet à décembre 1948*, Institut Géographique National, Paris, 132 p.

LÉVEILLÉ G.

1960 « Rapport de circonscription de l'Oyapock (avril 1939-décembre 1941) » in J. Hurault, *Rapports de tournée dans l'Inini (Guyane française, période 1936-1942)*, Paris, Institut Géographique National : 219-234.

MAZIÈRES F.

1953 *Expédition Guyane-Tumuc-Humac*, photographies de D. Darbois, Paris, Robert Laffont, 253 p.

MOURA P. de

1934 « Fisiografia e geologia da Guiana Brasileira (Vale do Oiapoque e região do Amapá) », *Bol. Inst. Geol. Mineral*, Rio de Janeiro, 65 : 109 p.

42

NAVET E.

1984 « Camopi, commune indienne. La politique "indienne" de la France en Guyane », Paris, Diff. Inti et Geria, 46 p.

PERRET J. & GOREAUD J.

1932 « Mission Monteux-Richard en Guyane française », Melun, *Bulletin de l'Agence Générale des Colonies*, 279 pp. 3-79

SCHMIDT L. & STAHEL G.

1942 « Verslag van drie Reizen naar de Bovenlandsche Indianen », Departement Landbouwproefstation in Suriname, 58, Paramibo.

SCHULZ-KAMPFHENKEL O.

1938 *Rätsel der Urwaldhöhle. Vorstoß in unerforschte Urwälder des Amazonstromes*, Berlin, Deutscher Verlag, 211 p.

SOUSA B. L. de

1955 *Índios e explorações geográficas*, Rio de Janeiro, Imprensa Nacional, 178 p.

TRIPOT Dr J.

1910 *La Guyane. Au pays de l'or, des forçats et des peaux-rouges*, Librairie Plon, Paris, 293 p.

VIGNON R.

1985 *Gran man baka*, éd. Davol, s.l., 362 p.

VINCKE G.

1935 *Avec les Indiens de la Guyane*, préface de Gaston Monnerville, Paris, Musée des Colonies, 38 p.

NOTES DE FIN

1 Le texte de Grébert a été tardivement publié en 2001 par les soins de notre collègue Jean Chapuis.

2 Dans l'espace français, les estimations démographiques des Amérindiens de l'intérieur, entre 1930 et 1940, varient, en partie en raison de la mobilité des familles ; en tout état de cause, leur population totale ne dépassait pas 300 personnes.

3 En réalité, les Jésuites étaient très opposés au métissage entre Européens et Amérindiens. Après leur départ, le gouverneur Bessner prôna en vain cette politique dans les années 1770.

4 On notera un flottement de terminologie puisque l'Arrondissement de l'Inini est parfois nommé Circonscription de l'Inini.

5 Il s'agit de la période où il fut le premier préfet de la Guyane de 1947 à 1955, durée de séjour inégalée pour un préfet de Guyane. Sa politique en tant que Sénateur de la Guyane de 1962 à 1971 est toute différente, puisqu'il s'oriente vers une assimilation des Amérindiens et des Boni ; il favorise alors le développement du tourisme chez les Wayana dont Jean Hurault et nous-mêmes avons dénoncé les méfaits dès 1972.

6 Jusqu'à nos jours cette idée est régulièrement relancée et a toujours débouché sur des échecs.

7 On notera qu'à la fin de l'Arrondissement de l'Inini et au début de la Départementalisation, les Gendarmes en poste seront des volontaires et leur action deviendra indubitablement positive.

LE RICHE PATRIMOINE DE LA TOPONYMIE MINIÈRE GUYANAISE

PIERRE ROSTAN, BUREAU D'ÉTUDES MINE & AVENIR

43

Si les régions minières présentent toujours une toponymie spécifique particulière, celle de la Guyane comporte un fort caractère patrimonial par sa richesse et son abondance dans les zones aurifères du territoire ; elle traduit une densité d'occupation difficilement soupçonnable aujourd'hui dans un département devenu étonnamment désertique et montre à quel point cette activité y a laissé son empreinte.

Ainsi, Albert Bordeaux (1909 : 322) signale « une moyenne de 30 à 40 canots par jour » qui circulent sur la crique Lézard et que la région entre l'Arouani et la crique Lézard « est, à l'heure actuelle, encore capable de faire vivre de son or plusieurs milliers de mineurs maraudeurs. » (1909 : 331).

L'or guyanais ayant été découvert dans la deuxième moitié du 19^e siècle, il s'agit d'une toponymie rarement structurante, les grands axes fluviaux, les sauts ainsi que les principaux reliefs se trouvant nommés de longue date ; elle s'applique donc plutôt à une topographie de détail concernant les lieux de vie et de travail avec des toponymes répétitifs sur les différents sites de Guyane et pour une moindre part du Carsevène, du Suriname et du Guyana à l'histoire commune pour ce qui relève de l'orpaillage artisanal.

Elle ne se superpose pas aux dénominations antérieures ou bien celles-ci, d'origine amérindienne, n'ont que peu traversé le temps et les habituels noms d'animaux ou de végétaux laissent la place dans ces lieux à une autre histoire ; elle a toutefois aussi pu aussi conduire à nommer de vastes secteurs miniers, voire des communes comme Saint-Élie.

David Levat (1905 : 129) insiste sur l'importance attachée au nom du gisement par les mineurs sibériens avec lesquels on retrouve également des toponymes communs : « Beaucoup de Sibériens, même dans les classes instruites, sont encore d'une superstition incroyable : ainsi ils attribuent une grande importance au nom donné au placer. Innombrables sont les Bonne Nouvelle, Annonciation, Espérance, Joyeux. (...) On

peut rapprocher ces noms de ceux donnés aux placers célèbres des Guyanes et du Venezuela (...) qui marquent bien la psychologie uniforme des chercheurs d'or en tous pays. »

Cette riche toponymie, spécifique à l'activité extractive, se retrouve également dans les pays latins (Amérique du Sud et Europe du Sud) mais son intensité, sa constance et sa variété restent caractéristiques de l'orpaillage créole des Guyanes.

Les secteurs orpaillés ont ainsi une densité de dénominations beaucoup plus forte que les zones non minéralisées qui témoigne de l'intensité de l'occupation des lieux comme de l'intérêt que le site a éveillé pour les anciens mineurs et traduit l'importance des gisements, pour l'essentiel alluvionnaires ; cette densité toponymique a pu représenter à une époque un véritable « métallotecte » (= un guide recherche pour les gisements) pour identifier les zones aurifères de la Guyane. Les plans miniers anciens sont souvent les plus détaillés et tout y est nommé, jusqu'au moindre criquot. Ainsi, dans le secteur de Paul Isnard, la densité toponymique de l'orpaillage est de l'ordre de cinq toponymes par kilomètre linéaire le long de la crique Petit Lézard ; à Saint-Élie, une carte ancienne montre une densité allant jusqu'à dix dénominations par km².

Cette toponymie, reflet du fait créole, traduit le besoin de nommer son environnement et son milieu de vie confondu ici avec le lieu de travail ; elle reflète un orpaillage comme motivation exclusive de la présence humaine en forêt.

Si l'orpaillage artisanal créole se trouve à l'origine de l'essentiel des noms de lieux, l'orpaillage industriel a également laissé son empreinte à diverses époques avec un caractère plus technique, plutôt relatif aux installations et aux noms des ingénieurs, parfois avec l'arrogance naïve de l'explorateur imaginant investir un monde nouveau.

Il s'agit donc initialement d'une toponymie traduisant pour l'orpailleur créole une empreinte dans la durée sur son lieu de vie, mais qui en quittant l'aspect artisanal va devenir nécessaire pour les besoins du travail afin de localiser et nommer les secteurs étudiés ou exploités.

Son originalité réside également dans son caractère vivant, notamment en relation avec la persistance d'une activité minière sur ces mêmes lieux parfois durant plus de 150 années.

Elle présente ainsi un caractère évolutif, notamment pour les besoins du travail lorsque les toponymes antérieurs ne sont plus disponibles, en l'absence des occupants du site ou de la difficulté d'obtenir les documents cartographiques antérieurs lorsqu'ils existent. Elle a pu ainsi parfois évoluer au gré des cartographes et des acteurs miniers, quitte à renommer les sites dont le toponyme ne nous est pas parvenu, et ce encore récemment pour des localisations de détail. Il n'est ainsi pas rare que des lieux soient de nouveau nommés de nos jours quand leur dénomination d'origine est tombée dans l'oubli ou n'a pas été recherchée, et il reste toutefois souvent difficile de faire la part des toponymes anciens et de ceux plus récents, toutes époques confondues.

Le présent travail n'a d'autre prétention que d'effleurer le sujet et de jeter les bases de futurs compléments et ajustements sans recherche d'une exhaustivité qui demeurerait toutefois vaine pour un domaine aussi riche et dense.

LES SOURCES DE L'INFORMATION

La toponymie minière des zones d'orpaillage artisanal est essentiellement orale mais il n'y a que très peu de secteurs où une occupation humaine a perduré sans grande interruption, principalement à Saül, Cacao et Saint-Élie. Partout ailleurs, la toponymie s'est éteinte avec ses acteurs, mais elle nous est parvenue lorsque des documents écrits ont été établis par les exploitants et leurs ingénieurs, souvent de façon très tardive relativement au début de cette occupation (figure 1 et figure 2).

Les zones d'orpaillage industriel, tels Saint-Élie, Dieu-Merci, Adieu-Vat, Élysée, etc. sont plus riches en documents anciens, notamment des plans miniers non administratifs, encore que très peu soient arrivés

jusqu'à nous. Cette toponymie apparaît alors, toutes époques confondues, comme ayant représenté un outil de travail en l'absence de disponibilité de données relatives aux dénominations préexistantes, ou qui reprend celle attribuée aux lieux de vie et de l'orpaillage artisanal créole tout en l'enrichissant, voire s'y superpose.

Les choses vont évoluer après la guerre avec l'organisation méthodique de la recherche minière et la création du Bureau Minier Guyanais (BMG) en 1949 suivi des travaux de prospection du Bureau de Recherches Géologiques et Minières développés principalement entre 1973 et les années 2000, ainsi que, pour une moindre part, du Bureau d'Aide Technique Minière (BATM). Ainsi, la principale source toponymique subsistant actuellement réside dans leurs rapports de travaux de prospection intervenus alors que des acteurs de l'exploitation aurifère artisanale se trouvaient encore en forêt, permettant la collecte du nom des lieux pour les besoins de leur travail.

Cette documentation minière représente aujourd'hui la principale ressource toponymique des zones aurifères.

En effet, les documents administratifs (arrêtés, affichage public, plans de bornage des permis attribués, etc.) sont en général pauvrement détaillés sur la question. De plus, les très nombreux documents d'arpentage destinés à délimiter permis et concessions (relevés des géomètre-arpenteurs, etc.) sont avars sur cet aspect et ignorent la toponymie de détail manifestement pour ne retenir que les dénominations déjà clairement établies sans chercher à renseigner plus précisément les noms des lieux. En particulier certains noms de village, sans existence administrative, paraissent absents de ces documents, peut-être afin de ne pas les légitimer (figure 3, figure 4, figure 5 et figure 6).

Enfin, il s'y ajoute les registres d'état civil qui comportent le nom des lieux de naissance.

De plus, les cartes topographiques anciennes, établies à grande échelle, se trouvent peu compatibles avec le report d'une toponymie détaillée, et les cartes actuelles de l'IGN sont pauvres en dénominations, localement de l'ordre de un à deux noms/km² au plus dans les zones d'orpaillage, mais beaucoup moins en

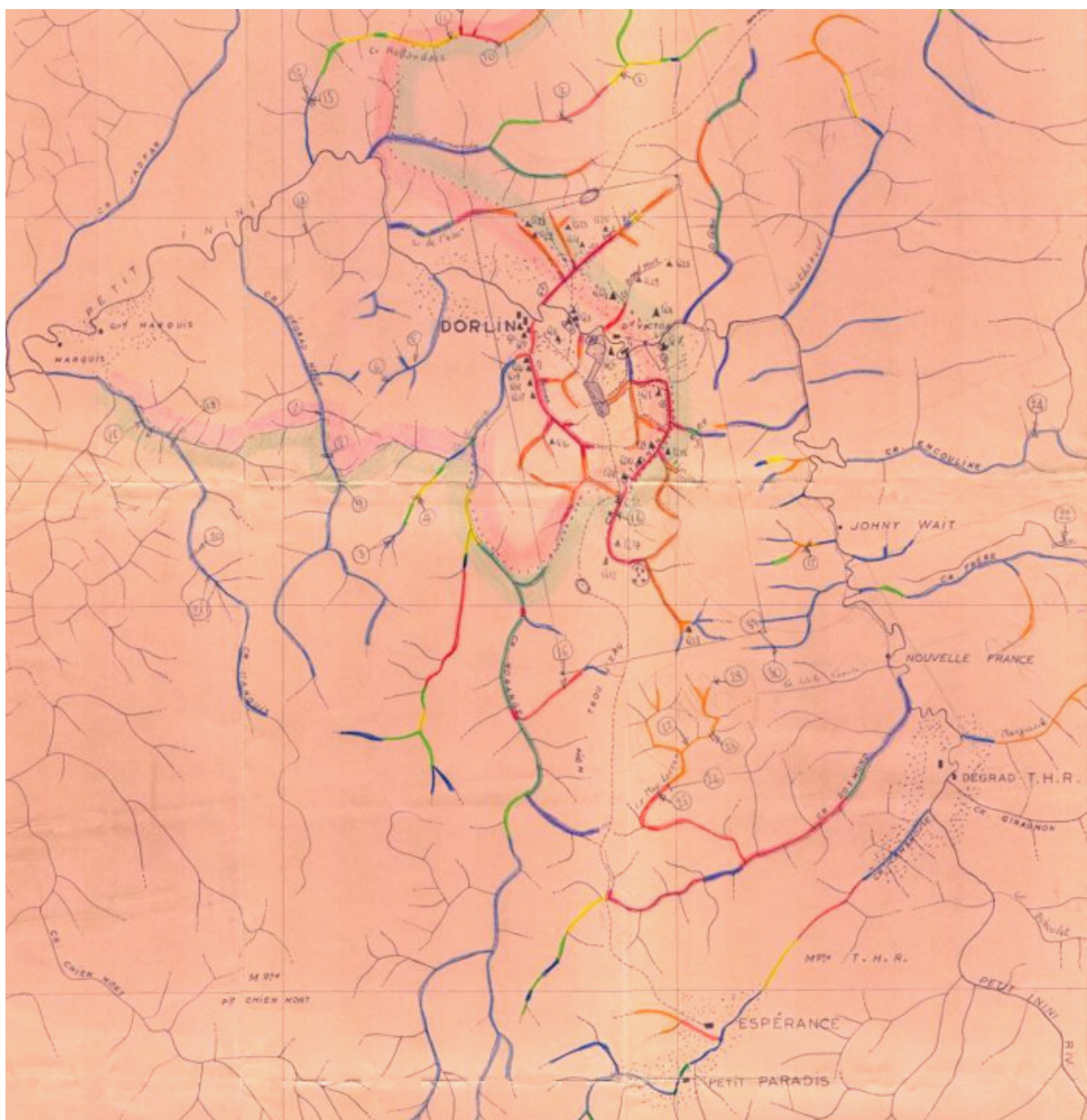


Figure 1 Carte du secteur de Dorlin, 1964, rapport Wissink BRGM ; archives BRGM.
Toutes les criques orpaillées se trouvent nommées.

moyenne sur des zones étendues, alors qu'elle s'établit entre 4 et 6 noms/km² environ dans les zones rurales métropolitaines. Pour les secteurs pourtant toponymiquement les plus riches, cette densité s'établit ainsi à seulement 0,5 à Citron-Montagne d'Or, 0,6 à Dorlin et à Repentir, 0,8 à Saint-Élie mais avec parfois jusqu'à 50 % d'appellations récentes ou étrangères à l'histoire du lieu.

De la même manière, le riche chapitre consacré à la toponymie dans le travail relatif à l'archéologie du Sinnamary (Piaux, 1997), logiquement basé sur l'exploitation des cartes topographiques anciennes et sur les plans de demandes et d'attribution des conces-

sions aurifères, n'a que très peu fait appel aux rapports miniers et demeure très pauvre quant à la toponymie issue de l'orpaillage.

Il s'ajoute enfin à ces différentes sources, mais pour une moindre part, des récits de voyageurs ou de journalistes, rarement accompagnés de documents cartographiques.

ESSAI DE CLASSIFICATION TYPOLOGIQUE DES TOPONYMES ET HYDRONYMES

La plupart des dénominations de lieux issues de l'activité minière peut se rattacher à quelques types



Figure 2 Plan des accès au placier Saint-Pierre, BMG, rapport d'activité mois de février 1958 ; archives Compagnie Minière de Boulanger. On dénombre une quinzaine de dénominations sur environ 4 km².

principaux et nous distinguerons ainsi les toponymies d'ordre émotionnel, celles rappelant les noms des acteurs, celles traduisant leur origine géographique, les terminologies d'ordre géologique et enfin celles relatives aux travaux d'orpaillage. Elles concernent rarement un événement particulier ou un aspect religieux et s'appliquent aux placers, aux criques, aux villages, aux filons, aux travaux, aux montagnes, aux dégrads, etc. (figure 7 et figure 8).

Cette approche est toutefois ici nécessairement très interprétative par suite de la quasi-absence de sources directes quant à l'origine des dénominations, et certaines interprétations se trouvent ainsi susceptibles d'évoluer dans l'avenir. De plus, certaines appellations demeurent incertaines, d'origine encore floue ou ayant subi altérations et déformations, et nécessiteraient une approche plus poussée notamment en termes d'époque de l'apparition du toponyme.

La démarche, dont nous nous sommes attachés à en souligner les limites comme les interprétations

erronées possibles et la nécessaire prudence, demeure ici de plus évidemment incomplète car toutes les dénominations n'ont pas été documentées ni interprétées.

Par ailleurs, elle s'accompagne d'une toponymie en relation avec le milieu naturel, la géographie ou le vivant, sans relation directe avec l'orpaillage, en nommant le lieu d'après le premier animal ou le premier arbre remarquable ou par une caractéristique du lieu (*crique Cochon, Cambrouze, Crique Pelée, crique à l'Est, ...*).

UNE TOPONYMIE DE L'ÉMOTIONNEL

« *Le baptême des placers rappelle leur histoire, et certaines appellations évoquent (...) les efforts accomplis, la route en forêt, la fatigue, et quelquefois le désespoir.* » (Merlet, 1926). « *Ils ont des noms évocateurs et expriment l'espérance ou la détresse (...)* » (Papy, 1955 : 51).

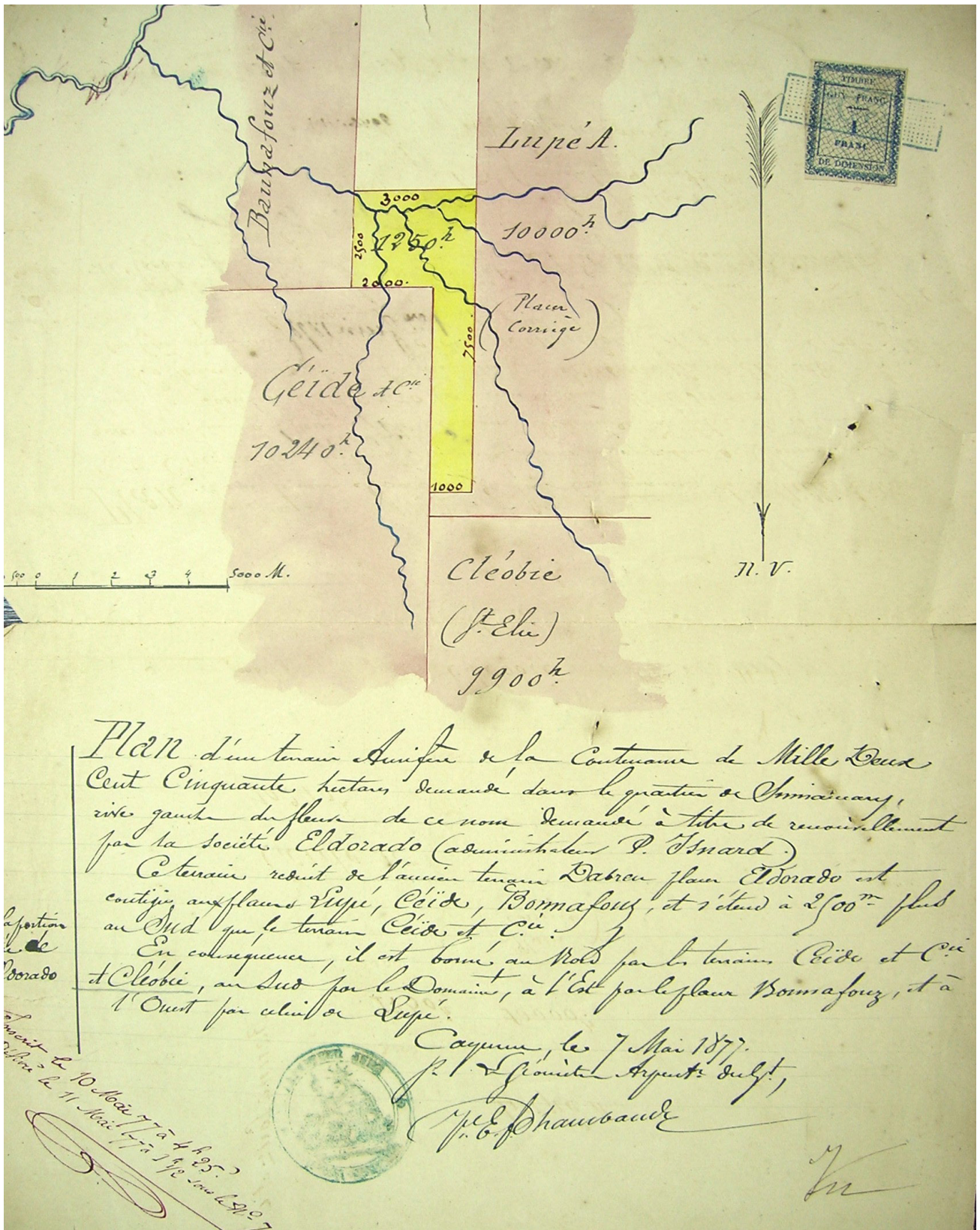


Figure 3 Plan de bornage d'un permis minier, plaser Eldorado (secteur de Dieu-Merci), 1877 ; archives DGTM. Seul le nom du placer Couriége permet de situer l'emplacement du terrain demandé dans un secteur où la toponymie de l'orpaillage est pourtant très dense.



Figure 4 Plan de bornage d'un permis minier, Approuague, 1886 ; Archives DGTM On note la rareté toponymique du document qui se limite à des dénominations anciennes et antérieures à l'orpaillage.

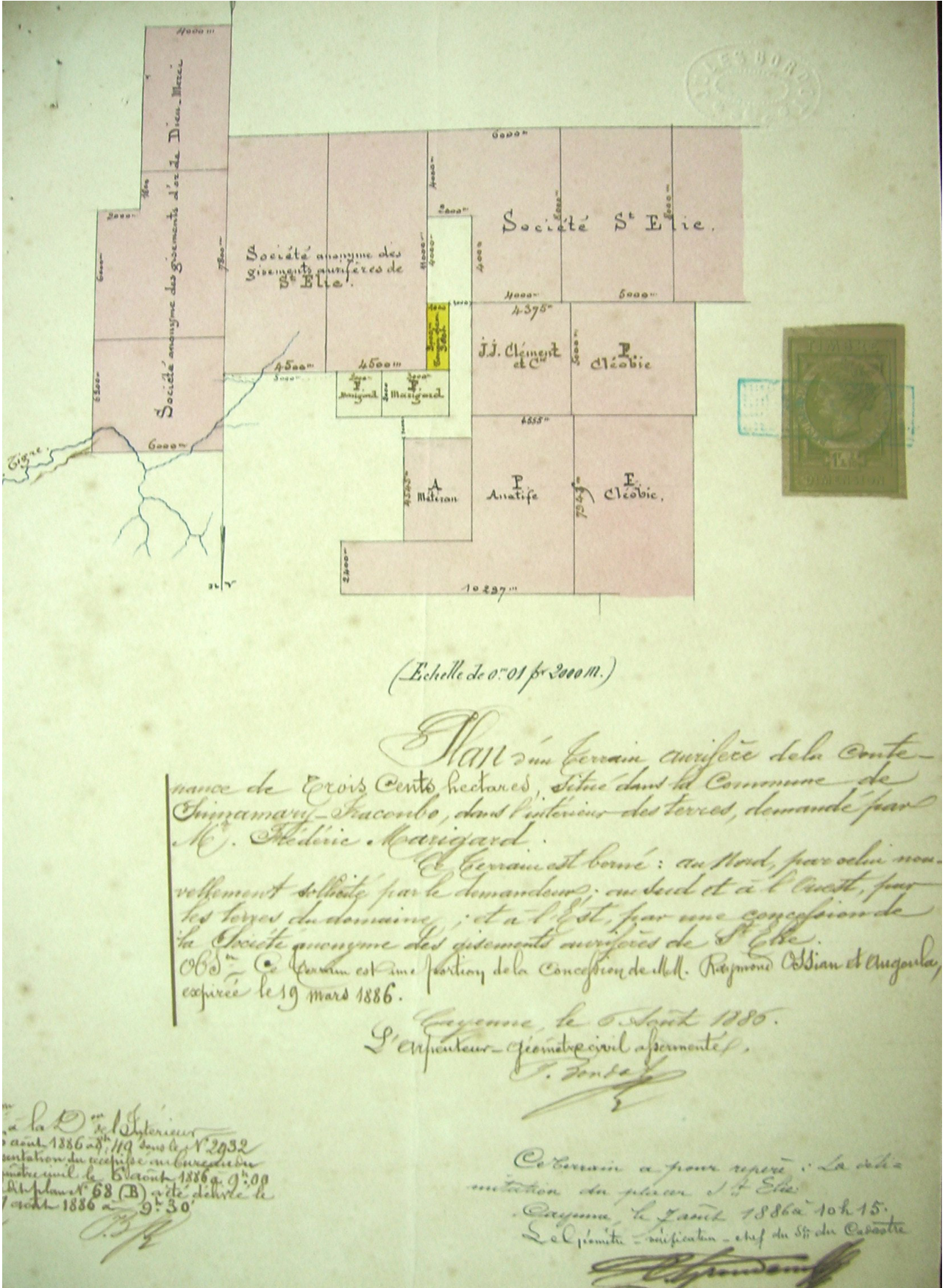


Figure 5 Plan de bornage d'un permis minier, crique Tigre, 1886 ; archives DGTM. Ce plan montre un désert toponymique malgré l'étendue de la zone et une densité d'occupation manifeste ; seul le nom de la crique Tigre se trouve porté sur le plan.

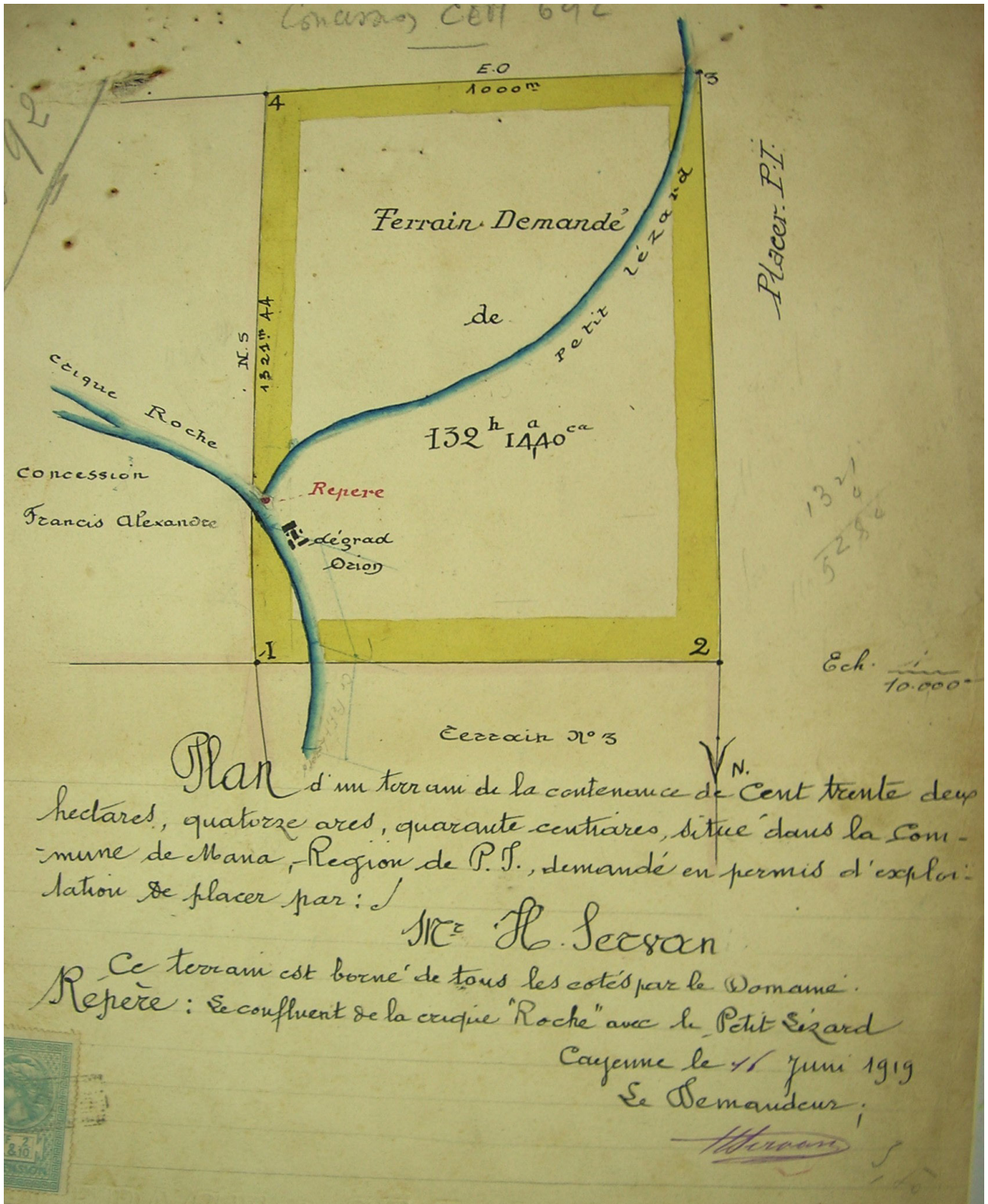


Figure 6 Plan de bornage d'un permis minier, Moyenne Mana, 1919 ; archives DGTM. Le terme « Placer P.I. » désigne Paul Isnard mais l'emplacement du village de Paul Isnard, dont seule une petite partie des carbet se trouve reportée sur le plan, est nommé Dégrad Orion, d'après le nom de l'exploitant Charles Orion qui a travaillé le site 40 années plus tôt.



Figure 7 Plan de la montagne Maripa, 1898, David Levat. La carte IGN ne comporte plus aujourd'hui que deux de ces toponymes.

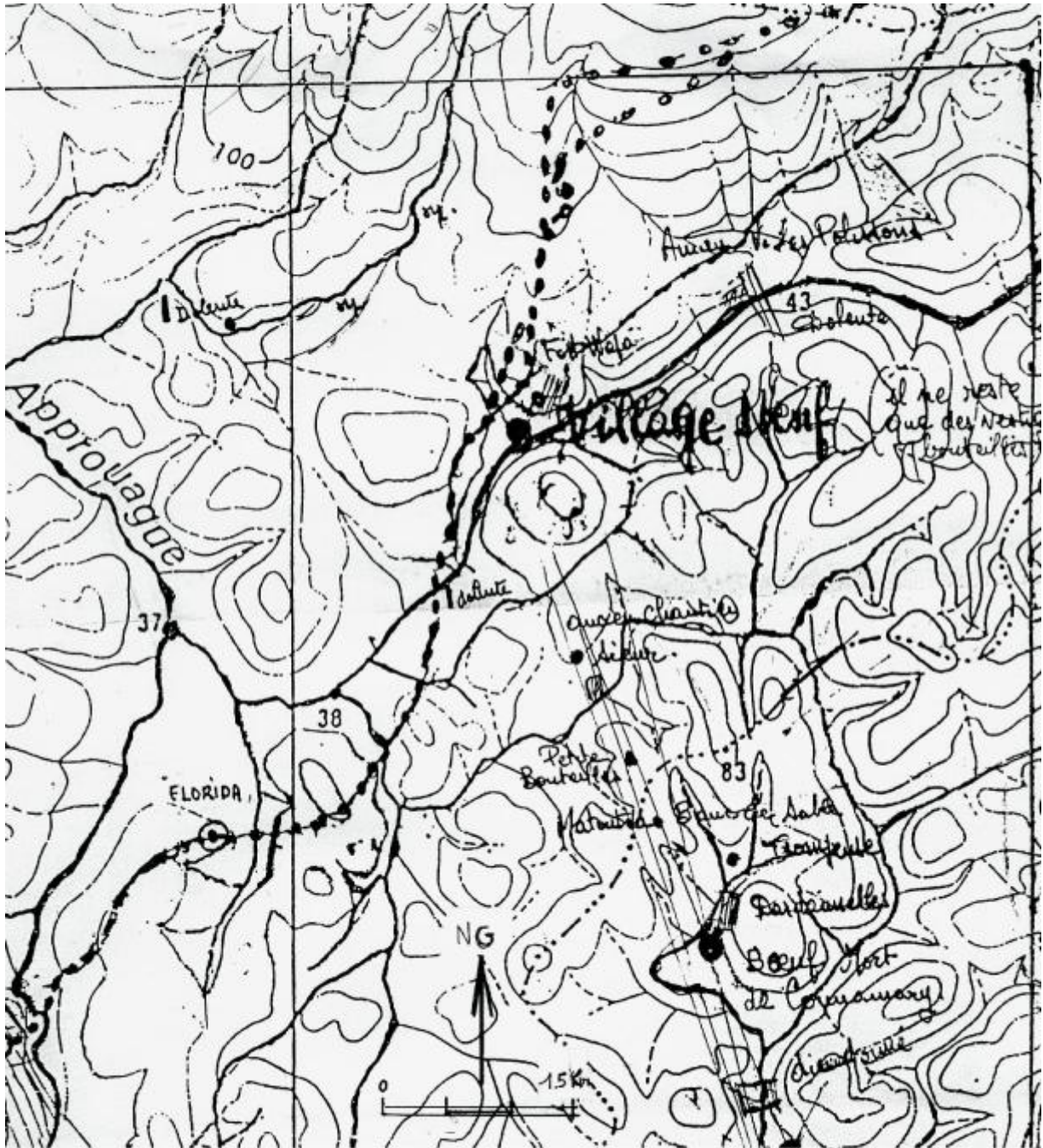


Figure 8 Secteur du filon Sieur (Petit Approuague), rapport BMG, vers 1950 ; archives BRGM. Noter la densité toponymique avec 8 toponymes le long du gisement sur environ 6 km.

Il s'agit d'une toponymie où l'on rentre dans l'intimité de l'orpailleur et qui exprime le ressenti des acteurs de l'orpaillage dans ses démarches de prospection, ses espérances, ses succès pour lesquels on rend grâce, et plus rarement ses échecs et déceptions.

Les démarches de recherches et de prospections s'expriment avec les toponymes *Adieu-Vat, Avenir, Bon Dieu Maître, Bon Espoir, Bonne Raison, Confiance, Décision, Découverte, Désir, Désirade, Destinée, Espérance, Espoir, Hasard, Patience, Persistance, Tout Hasard, ...* dont beaucoup sont classiques de la toponymie minière.

Le placer *Persévérance* est nommé par Jalbaud (1880 : 42); un placer *Dernière Chance* est aussi cité par David Levat (1905 : 129).

Le toponyme *Espérance*, fréquent en Guyane est une dénomination qui, outre la métropole, se retrouve partout dans le monde latin (Italie, Chili, Mexique, Venezuela, ...) ainsi qu'en Australie ; mais attention, le placer *Espérance* à Roura tire son nom de l'habitation « L'Espérance » dont le toponyme existe déjà en 1848, bien avant la découverte de l'or (communication C. Lamendin).

Les toponymes exprimant le succès des recherches sont les plus nombreux et sans doute les plus riches avec *Avenir, Bienvenu, Bon Dieu, Bonnaventure, Bonne Nouvelle, Californie, Certitude, Découverte, Déjà, Délivrance, Délice, Dieudonné, Dieu-le-Veut, Dieu-Merci, Eldorado, Enfin !, Grand Placer, Joyeuse, Kokioco* (le « cri du coq en créole », Bordeaux 1909 : 322), *La Revanche, Montagne Million, Mont d'Or, Montagne d'Or, Nouveau Placer, Pactole, Paradis, Pas Trop Tôt, Petit Placer, Providence, Renaissance, Résurrection, Tard Venu, Terre Promise, Tout de Même, Trésor, Triomphe, Valide, Victoire, ...*

Les dénominations classiques *Bonne Entente, Bon Accord, Union* se retrouvent aux USA (Montana, Californie) et jusqu'en Afrique du Sud ; le toponyme habituel *La Victoire* existe au Callao vénézuélien (Victory), en Afrique du Sud, etc., ceux de *Dieu-Merci* et *Grand Placer* se rencontrent également au Suriname (Sarah Creek) ainsi que *Dieudonné*.

Le placer La Douane fut nommé par Pierre Jalbaud (1880 : 19) en 1861 : « *J'avais enfin découvert un petit placer ; je le nommai la Douane. Ce nom peut sembler singulier ; je m'étais dit fort sagement que la douane est établie aux limites, aux portes des États, et comme je voulais - l'espérance*

est parfois une volonté - que mon placer fût la limite, la fin de mes mécomptes et la porte de ma fortune à venir, il me semblait tout naturel de choisir ce nom-là ».

La dénomination *Citron*, particulièrement fréquente dans les zones orpaillées est une métonymie qui traduit la taille d'une pépite marquante ; on rattache à ce terme les criques et villages *Pépité* et *Pépita* ainsi que la crique *Sept Kilos* à Dorlin et peut-être *Châtaigne* à Boulanger.

Trésor est le nom d'un placer de la Montagne de Kaw, mais aussi celui d'une habitation à Macouria attestée en 1801 et peut être avant, sans rapport avec l'orpaillage (communication C. Lamendin) ; *Pactole*, évoquant la richesse d'une crique, correspond aussi à un patronyme d'orpailleur ... Une attention particulière doit être apportée au toponyme récurrent *Bœuf Mort* également présent au Suriname, attribué généralement à une découverte importante célébrée par l'abattage d'un bœuf (Petot 1986) ; il se dit également que la présence de nombreux orpailleurs à nourrir sur un site riche avait nécessité d'abattre un bœuf, mais dans les deux cas il ne paraît guère dans les mœurs de nommer un site après-coup alors qu'il se trouve déjà fréquenté. On peut lui rapprocher les termes de *Mulet mort, Chien Mort, Poule*, etc. et une autre hypothèse pourrait résider dans un caractère sacrificiel et propitiatoire en mêlant le sang de l'animal à celui de la crique pour attirer l'or.

Les échecs des tentatives d'exploitation sont sensiblement plus rares avec *Déception, Déchéance, Éphémère, Guillotine, Misère, Temps Perdu, Perdu temps, Trompeuse, ...* *Repentir* serait par contre, d'après Eugène Epailly, issu du regret d'avoir laissé le gisement à d'autres (France-Guyane du 7 juillet 2019).

LA TOPONYMIE DES ACTIVITÉS D'ORPAILLAGE

Les dénominations caractérisent peu souvent les zones d'occupation ; le terme *Bouteille* traduit la présence d'un ancien campement d'orpailleurs, *Central* est un village important (*Central* au Tapanahony, *Central Bief* à Cacao, ...), *Carbet Mitan, Kimbecoeur, Mi-Temps* sont des villages d'étape, à mi-chemin entre un village et un dégrad par exemple, ainsi que *Deux Jours, ...* ; il s'y ajoute les *Village Neuf, Dégrad Neuf, Cimetière, Magasin, Grand Pont, ...*

Les travaux d'orpaillage sont également mieux représentés avec les dénominations *Couleur* ou *Coulour* qui indiquent un site où les prospections ont montré la « couleur », c'est à dire l'apparition de l'or dans le fond de la battée.

Batardeau est un barrage de retenue d'eau pour les travaux de lavage des alluvions. La *crique Poteau* renvoie à la présence d'un poteau de limite de concession. *Grand Fossé* traduit un site qui a été profondément creusé par le lavage des « terres de montagne » (éluvions) sur les versants, parfois jusqu'à créer une véritable petite crique artificielle.

Le caractère orpaillé ou non des rivières se traduit le plus souvent par des hydronymes techniques relatifs à la couleur de leurs eaux troublées par les travaux de lavage des alluvions avec les criques *Eaux Noires*, *Eaux Claires*, *Eaux Blanches*, *Blanche*, *Absinthe*, *Vierge*, etc. que l'on va retrouver au Brésil avec les dénominations *Agua Limpa*, *Agua Branca*, ...

Toutefois, la prudence s'impose aussi car les toponymes de *Rivière Blanche* et *Crique Blanche* dans le bassin de la Comté se trouvent mentionnés dès avant la découverte de l'or (Carpentier 1856: 249) ; de même, Albert Bordeaux (1909 : 323) mentionne à propos d'un affluent de la crique Lézard qui ne comporte pas d'alluvions aurifères « *C'est à peine si nous regardâmes la crique Absinthe, renommée pourtant par sa limpidité, je n'ose dire la fraîcheur, de son eau, d'où son nom, qui symbolise le nectar pour les Guyanais.* » Il s'agit alors de la couleur des eaux troublées lors des épisodes pluvieux par la violence du régime hydrologique.

Le toponyme *Eaux Claires* ne traduit d'ailleurs pas forcément l'absence de minéralisation, mais plutôt l'absence de travaux à l'époque, les gîtes n'ayant pas encore été découverts ou se trouvant inaccessibles pour les moyens techniques du moment (forte épaisseur de couverture, etc.), de nombreuses criques *Eaux Claires* ayant été exploitées depuis.

Hors de cette question strictement toponymique, on rencontre dans les mots de l'orpaillage créole un héritage du langage des mines souterraines, sans doute transmis par des exploitants venus de métropole, avec *le fond* pour le chantier d'orpaillage et *la veine* pour la couche de graviers minéralisée. Par contre, la patronne des mineurs et des travailleurs du feu, Sainte-Barbe, qui est pourtant une habituée des régions minières des

pays latins, n'apparaît pas dans la toponymie guyanaise, peut-être par suite de l'absence quasi-générale d'emploi d'explosifs.

Outre que l'activité industrielle est absente des gîtes du sud guyanais, découverts tardivement à la toute fin du 19^e siècle, on n'observe que rarement des toponymes en relation avec la mécanisation des travaux, du type drague ou usine, traduisant l'attribution des principales dénominations dès les deux premières décennies de la découverte et de façon antérieure aux tentatives d'industrialisation.

LA TOPONYMIE D'ORDRE GÉOLOGIQUE

Les hydronymes criques *Sable*, *Banc de Sable*, etc. traduisent la nature des alluvions exploitées en général issues de l'altération de massifs granitiques ; de même, les criques et dégrad *Roche* sont des lieux envahis de blocs plus ou moins gros, avec des boulders (grands blocs de quartz) issus de l'érosion de filons de quartz ou des cailloux et blocs rocheux entraînés par des glissements de terrain.

Les dénominations *Filon*, *Filon Rocher*, *Roche de (...)* traduisent la présence de blocs de quartz, et les criques *Quartz* (peut-être dérivé en *Couasse* à Dieu-Merci) celle d'un cours d'eau encombré de blocs.

Les sauts, plus anciennement nommés, évoquent rarement le domaine minier ; toutefois, les *Saut Dalle* sur la moyenne Mana et le Sinnamary traduisent non pas une zone avec des dalles rocheuses mais un passage en forme de chenal étroit rappelant le sluice des orpailleurs : « *Ainsi, nous avons passé hier soir, sans nous en douter, le saut Dalle, ainsi nommé parce que le passage par où on le franchit est allongé comme une dalle de sluice.* » (Bordeaux 1914: 182).

Mais attention, le placer *Gravier* dans l'Approuague correspond au nom de son propriétaire ...

LES TOPONYMES ANTHROPONYMIQUES DES ACTEURS DE L'ORPAILLAGE

L'attribution aux gisements des noms des découvreurs et des exploitants est classique dans la toponymie minière mondiale et représente en Guyane, avec celle des dégrads, les dénominations les plus fréquentes avec *Athanase*, *Antino*, *Bagot*, *Bamba*, *Bernardin*, *Boulangier*, *Brignaschi*, *Céide*, *Chery*, *Crépin*, *Devez*, *Dorlin*, *Dosmond*,

Dupuy, Eda, Florida, Franconie, Jadfar, Jalbot, Lalanne, Laporte, Lupé, Martini, Menado, Mery, Morhange, Orion, Paddle, Paniossis, Pointu, Polydore, Pouget, Rebard, Ruffin, Salomon, Samson, Sauveur, Saül, Savon, Séraphin, Souvenir, Sully, Tanon, Tibourou, Vitalo, Volmar, Weishaupt, William, etc.

Les criques *César, Ovide* et *Virgile* du gisement de Dieu-Merci sont sans rapport avec l'Antiquité et correspondent au nom ou au prénom d'orpailleurs créoles ; la crique *Cléopâtre*, brièvement apparue sur certains documents des années 1980, a par contre été manifestement inventée de toutes pièces car semblant plus élégante que le toponyme originel de crique *Cochon*. *Bellevue* est un patronyme d'orpailleur sans rapport avec le paysage, *Paladium* et *Saint-Phlour* sont aussi des noms propres et une crique *Jeannette* à Yaoni, récemment dénommée, se trouve sans rapport l'orpailleur Jeannette.

Les nombreux noms de lieux débutant par « Saint » correspondent au prénom du découvreur (*Élie, Paul, Maurice, Auguste, Pierre, Eugène, Michel, Marc,* etc.) ; cette désignation, générale dans la partie nord de la Guyane, semble n'avoir été en usage que dans les premières années de l'orpaillage car elle est ensuite remplacée par les prénoms seuls et se trouve quasiment absente des secteurs de l'Inini et de la Haute-Mana découverts un peu avant 1900. Cette pratique s'est toutefois poursuivie plus tardivement, au moins de façon locale, comme le montre la dénomination *Saint-Léon* et *Saint-Jules*, établissement « détaché » de Dagobert (Bordeaux 1914 : 63) ; certains sites qui ne comportent pas ce préfixe « *Saint* » correspondent à des noms de famille comme *Barthélemy* (crique Lézard) mais le placer dénommé *Saint-Éloi* est l'anthroponyme de son exploitant.

On retrouve aussi régulièrement cette pratique en métropole jusqu'aux années 50, notamment avec l'industrie du spath-fluor.

Les prénoms féminins pour nommer les gisements sont habituels des toponymes miniers de par le monde et si différentes dénominations topographiques sont sans doute attribuables aux compagnes des orpailleurs (criques *Jeanne, Reine, Céline, Marguerite, Fanny, filon Nicole, montagne Pauline, filon Madame,* ...), il s'agit ici d'une démarche moins fréquente et souvent tardive en Guyane. On les rencontre en particulier sur les sites d'orpaillage industriel (*Saint-Élie, Adieu-*

Vat, Élysée) avec *Geneviève, Georgette, Louise, Caroline, Gabrielle, Augusta,* ... A cet égard, de tels prénoms féminins ont été attribués aux engins de dragage à partir des années 1900 avec les dragues *Flora, Speranza, Marguerite, Suzanne, Hélène, Hortense,* ...

La crique *Alice* sur le Tampoc sera nommée par Jacques Perret (2004) en 1931 d'après le nom de sa fiancée et un géologue du BMG, Riera, nommera l'un des filons du gîte de Sophie (Haute Mana) d'après le nom de son chien *Tabou* (Petot 1993 : 128).

Cette démarche s'est également développée récemment autour du site de Montagne d'Or avec une deuxième génération de dénominations, sans doute à partir des années 80, établie lors de travaux de prospections et nommant de très petites criques : *Angélique, Anne, Claudine, Estelle, Georgette, Juliette, Olga,* ...

Il convient cependant ici aussi d'être prudent, car de nombreux patronymes des acteurs de l'orpaillage, notamment créoles, sont aussi des prénoms (*Benoît, Polydore, Barthélemy,* ...), en particulier féminins (*Jeannette, Pierrette, Sophie, Madeleine, Antoinette,* etc.).

La plupart du temps dans les secteurs d'exploitation industrielle mécanisée, principalement à Saint-Élie, les noms des ingénieurs sont attribués (pour beaucoup en réattribution d'une toponymie antérieure) aux infrastructures (étangs miniers, galeries, usine, ...), parfois aux « montagnes » et aux filons exploités ; ce sont alors les noms de famille et non plus les prénoms qui sont utilisés avec *Babinsky, Berthonnet, Bordeaux, Conrad, Coupard, Foissy, Mouflet, Roland, Wears* (un ingénieur anglais venu des mines d'or du Callao vénézuélien)... Ils semblent exclusivement réservés aux hommes de terrain sans qu'apparaissent d'actionnaires ou d'administrateurs des sociétés.

L'ORIGINE DES ACTEURS

Les noms de lieu renvoient aussi souvent à l'origine géographique ou ethnique des orpailleurs. On rencontre ainsi, outre les *Nouvelle France*, les dénominations *Albina, Albi, Annamites, Bordeaux Station, Coolie, Corrèze, Dorléans, Finistère, Guadeloupe, Hollandais, Limousins, Mont Valérien, Pagode, Parpayot, Saint-Lucien, Sainte-Lucie, Saint-Nazaire, Tonkin, La Villette,* ... (et peut-être aussi *République* et *Désirade* ?), même si certaines (*Pagode, Annamites,* ...) existent antérieure-

ment à l'orpaillage ou se rencontrent dans un cadre distinct.

Enfin, soulignons la fréquence des références à l'Amérique du Nord, avec *États-Unis*, *Montagne Américain* peut-être en relation avec les quelques orpailleurs venus de Californie, mais celles-ci sont souvent relativement plus récentes avec les *Piste des Américains* de la Haute-Mana et d'Espérance. Le lieu-dit *Les Américains* en rive gauche du Maroni face à la Forestière rappelle l'origine du personnel de la Marowijne Company (Levat 1902), mais le filon *Yankee* du site de Sophie provient du nom ou du surnom d'un orpailleur créole.

Par ailleurs, il n'y a que peu de noms de chemins qui nous soient parvenus avec principalement le *Chemin des Mille Marches* à Central Bief et la *Route du Mont-Valérien* à Saint-Élie.

Enfin, l'origine de différents toponymes reste incertaine (*Cigaline*, *Infirme*, *Jeudi*, *Mac Mahon*, *Mayotte*, *National*, *THR*, *Victor Hugo*, ...) et demandent plus d'investigations pour avancer une hypothèse solide quant à leur origine. Ainsi peut-être la crique *Palofini* signifie-t-elle « parole finie » (communication G. Horth), évoquant la dénomination de *Bouche Coulée* rapportée par Albert Bordeaux (1914 : 105) pour traduire la stupéfaction.

L'ALTÉRATION ET LA DISSIPATION DES DONNÉES

L'aspect principal de l'occupation humaine de la Guyane par l'orpaillage réside dans l'absence quasi-générale de sédentarisation des populations vivant de cette activité, à de rares exceptions près (Maripasoula, Saint-Élie, Saül, Boulanger - Central Bief, ...) par suite de différents aspects relatifs à cette activité (évolutions des cours de l'or, épuisement tout relatif des gîtes, découverte de sites plus prometteurs, ...) ou aux objectifs des orpailleurs (retour fortune faite, etc.). Néanmoins, cet aspect est clairement moins structurel qu'il pourrait y paraître et nombreux sont les éléments témoignant d'une volonté d'installation des populations dans la durée ; l'absence de création de voie d'accès ou d'installation de services publics par l'État a certainement beaucoup contribué à ne pas pérenniser les villages, parfois importants, qui s'étaient créés dans l'hinterland guyanais (figure 9a, 9b, figure 10a, 10b et figure 11).

Le patrimoine toponymique de l'orpaillage en Guyane se trouve ainsi aujourd'hui en complète perdition car,

demeuré la plupart du temps oral, il n'a perduré que tant que ses locuteurs occupaient le territoire concerné. Il n'a subsisté que localement lorsque les populations se sont sédentarisées, ou bien lorsque des missions de prospections minières sont intervenues alors que des populations d'orpailleurs étaient encore présentes sur place. La recherche minière nécessitant de pouvoir nommer les sites avec un maximum de précision, ses opérateurs ont en effet été amenés à collecter et utiliser les dénominations existantes.

Ainsi, la toponymie du secteur de Saint-Élie se trouve globalement respectée jusqu'à aujourd'hui, sans doute par suite de la pérennité de son occupation humaine depuis plus de 150 années.

Lorsque la transmission dans le langage oral se trouve éteinte faute d'acteurs, notamment sur le terrain, il ne restera que les rapports miniers pour lui permettre de ne pas achever de disparaître.

La disparition du patrimoine toponymique oral de l'orpaillage a ainsi connu le même sort qu'une toponymie amérindienne qui ne nous est que très peu parvenue et si l'essentiel de sa très forte densité semble ainsi définitivement perdue, les dénominations ont subi de façon continue différentes altérations. En effet, les dénominations de lieux sont apparues évolutives au gré des cartes et des documents avec des déformations au cours du temps par suite d'erreurs de transcription ou de transmission orale, de l'attribution de nouvelles dénominations par ignorance de celles antérieures, les cartes topographiques de l'Institut Géographique National n'échappant pas à ces divagations avec des appauvrissements réguliers et des altérations.

On note ainsi par exemple des décalages en série des noms de criques (flanc nord de la Montagne Maripa, flanc sud du plateau Lucifer, etc.), une toponymie déformée par les transmissions écrites et orales : à Paul Isnard, la crique *Marengo*, d'après un anthroponyme, devient crique *Malingo*, puis crique *Maliogo* au fil du temps ; à Saint-Élie, la crique *Lupé* devenue *Loupé* ; la crique *Roche* devenue crique *Hoche* sur le plan récent des layons de Saül, etc.

Elle continue à être lourdement altérée même actuellement et se trouve remplacée jusque sur les cartes topographiques de l'IGN par une toponymie technique issue des données de la gendarmerie, déformée, incertaine, inexacte, déplacée ou empruntée aux mineurs

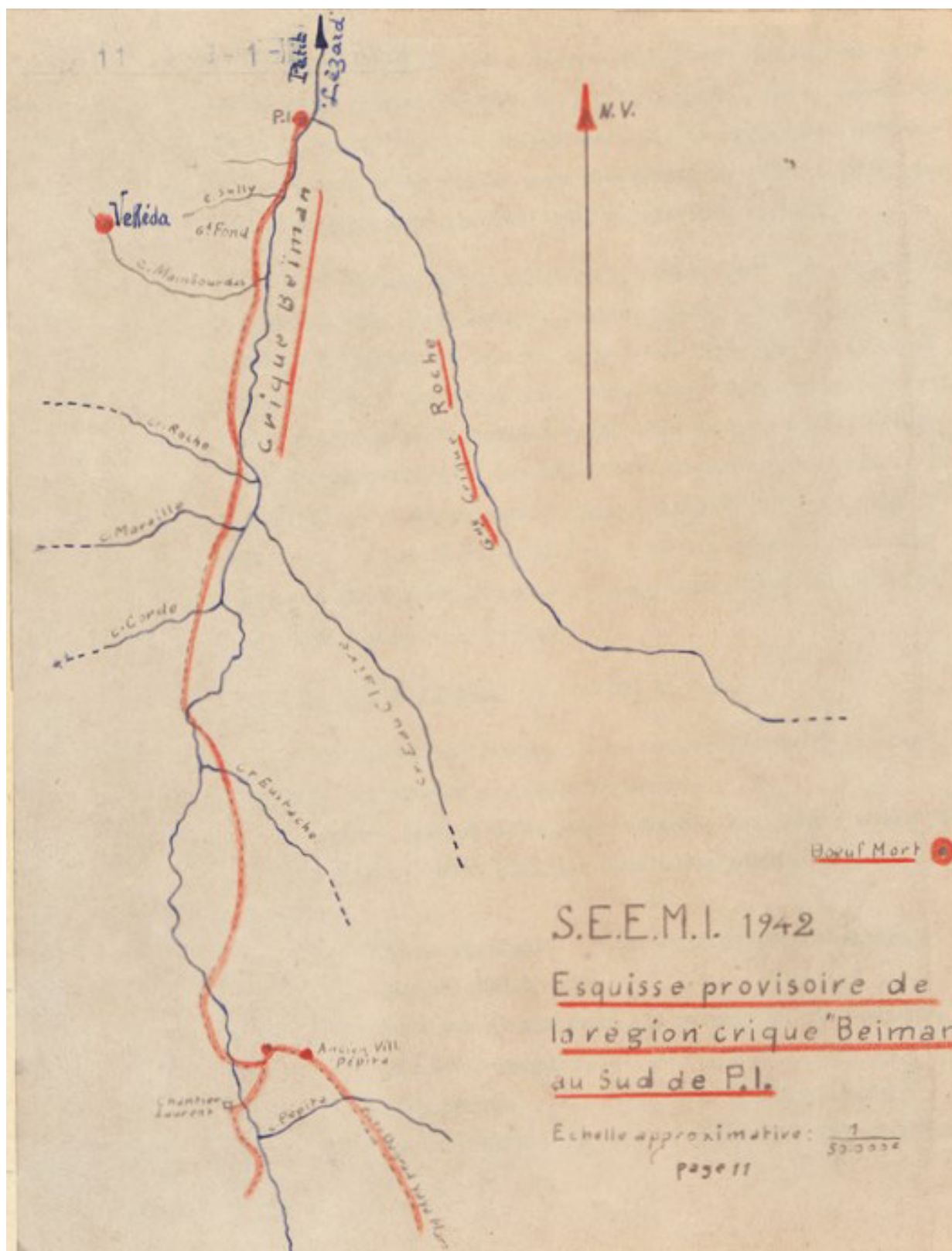


Figure 9A Crique Beiman (également dénommée Petit Lézard) au Sud du village de Paul Isnard, 1942, document Société d'Études et d'Exploitations Minières de l'Inini (SEEMI) ; archives Sotrapmag - Compagnie Minière Montagne d'Or. On relève 14 toponymes (cours d'eau et villages) le long de 5 km de crique ; une autre carte amène 5 autres toponymes sur ce même secteur (extrait du plan Esquisse géologique du bassin du Petit Lézard, 1949, BMG ; archives Union Minière de Saül). La carte IGN actuelle ne comporte aujourd'hui que les noms de Paul Isnard et Petit Lézard sur ce même linéaire de crique.



Figure 9B Crique Beiman (voir légende 9A)



Figure 10A Carte du secteur de Central Bief, 1954, document Société Coloniale et Agricole et Minière (SCAM); archives Compagnie Minière de Boulanger. Le toponyme de l'établissement Jésus Maria se perdra sur les documents postérieurs et deviendra Sainte-Marie aux Mines.

Pour riche qu'elle soit, cette carte ne comporte aucun toponyme commun avec la carte de 1962 représentant le même secteur.



Figure 10B Carte du secteur de Central Bief, 1962, rapport J.Petot, BATM ; archives Compagnie Minière de Boulanger. Noter les criques Diable et Bon Dieu en haut à droite de la carte. Ce secteur de Boulanger-Central Bief, occupé quasiment de façon permanente, ne comporte pas de grande altération de sa toponymie, bien que sa densité toponymique se trouve appauvrie.

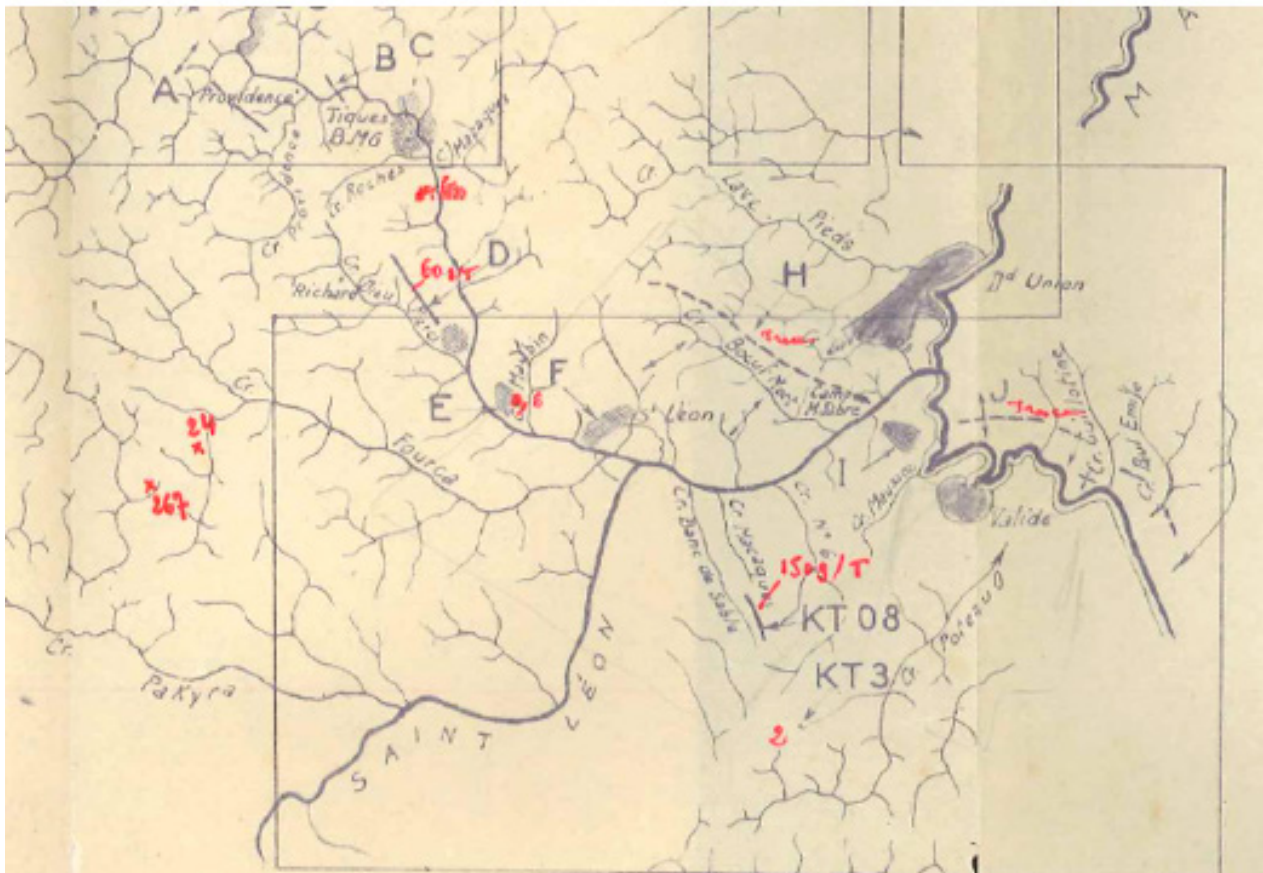


Figure 11 Secteur de Saint-Léon – Repentir, Haute Mana, 1956, rapport Madon, BMG et carte IGN. Sur la carte de 1956, ce sont 22 dénominations qui se trouvent portées dans une zone d’une vingtaine de km², mais seules deux subsistent sur la carte IGN actuelle où 11 dénominations sont issues de l’occupation du site par les orpailleurs clandestins. De plus, les différentes dénominations anciennes, se trouvent déplacées et ne correspondent pas à la géographie du lieu (villages et dégrad). Enfin, le toponyme Le Pantis provient manifestement de la déformation de Repentir. La partie amont de la cricue Saint-Léon, en bas à gauche sur la carte, ne comporte que peu de ressources aurifères et montre une absence de toponymie.

clandestins brésiliens et il y a fort à craindre que c'est cette toponymie qui subsistera dans l'avenir. A titre d'exemple rapide, le *Dégrad Saint-Léon* se trouve non plus en bordure de la Mana au droit de l'ancien village de dégrad, mais sur la tête de la crique *Sable* non navigable et le site de *Repentir* s'est transformé en *Le Pantis*, rappelant les errements caricaturaux des premiers géographes dressant la carte depuis la métropole il y a plus d'un siècle et que l'on pouvait croire d'une autre époque.

Cela apparaît d'autant plus dommageable que cette pauvreté toponymique s'accompagne parfois de la répétition aveugle d'un même terme ; ainsi, dans la moyenne Mana, secteur avec une toponymie de l'orpaillage particulièrement riche, on rencontre sur des aires géographiques réduites 6 fois la dénomination « *crique Roche* », 10 fois « *Élysée* », 13 fois « *Paul Isnard* » etc. Cette redondance et l'ajout de toponymes liés à l'activité aurifère clandestine, qui peut avoir un sens technique pour ses utilisateurs (opérations de gendarmerie, ...) perd tout sens sur la carte IGN. Une toponymie brésilienne s'y superpose donc à présent avec un caractère invasif et, si elle fait aussi partie à présent de l'histoire du lieu comme une nouvelle toponymie de nécessité, elle ne doit pas effacer ou remplacer la toponymie historique, et ce en particulier sur les documents émanant des services publics. Celle-ci reprend d'ailleurs parfois les mêmes thématiques que celle de l'orpaillage créole, en particulier pour nommer les gisements d'après les noms ou les surnoms de leurs découvreurs. À titre d'exemple, la *grotte de la merenda* à Dagobert, représente sensiblement l'équivalent de la crique *Kimbécoeur*, l'endroit où l'on fait halte pour se restaurer.

CONCLUSIONS

« *Les bagnards s'en sont allés, mais des noms sont restés sur les cartes, rappelant leur souvenir, noms donnés à l'emporte pièce à des placers découverts fortuitement ou longtemps espérés* » (Maufrais, 1952 : 77).

On mesure ainsi à travers l'approche des toponymes de l'orpaillage guyanais, l'importance de l'empreinte laissée par cette activité, la dynamique mais aussi la fragilité de ce patrimoine particulièrement dense et riche.

Cet orpaillage a aussi laissé sa marque dans les noms des rues de Guyane principalement avec les noms de ses acteurs : *Céïde*, *Devéze*, *Rivière*, *Eutrope*, *Franconie*, *Jadford*, *Lamothe*, *Paillé*, *Quintrie*, etc. et cela même encore aujourd'hui (*Les Pépites*, *la Coulée d'or*, etc..)

Si l'intérêt de cette toponymie spécifique ne doit pas occulter celle qui l'a précédée, il convient de ne pas perdre cette trace du peuple des orpailleurs, au risque de voir s'effacer une page capitale de l'histoire guyanaise à la fois humaine et industrielle ; le désert toponymique des cartes IGN, tellement éloigné des réalités et de l'importance des activités de l'orpaillage créole, traduit surtout le désert humain qui leur a succédé.

Ce patrimoine doit aujourd'hui faire face au risque de voir effacer un aspect de l'histoire de la Guyane qui appartient au passé collectif et à la mémoire de ceux qui y ont œuvré et vécu ; considéré comme non politiquement correct dans le cadre d'une nouvelle normalité imposée notamment à travers les médias, il a pourtant représenté plutôt à une époque un monde d'opportunités en termes d'indépendance, de vie meilleure et d'ascension sociale.

La toponymie minière guyanaise représente ainsi l'empreinte d'une classe laborieuse qui n'a laissé que peu d'autres traces de son passage, principalement des bouteilles vides, notamment pour entourer des sépultures (Rostan 2019), des cacaoyers et manguiers ensauvagés et des canaux terrassés sur les versants.

Ce travail est destiné à ouvrir la place pour une entreprise générale de collecte et de restitution de cette toponymie minière avec la nécessité de conserver et valoriser ce pan remarquable du patrimoine guyanais.

REMERCIEMENTS

Tous nos remerciements s'adressent à divers titres à MM. Michel Boudrie, Alexandre Cailleau, Arnauld Heuret, Gauthier Horth, Christian Lamendin, Rock Lefrançois et Philippe Matheus pour leurs précieux renseignements ou pour nous avoir ouvert leur archives, ainsi qu'à Gilbert Mari pour sa relecture attentive.

BIBLIOGRAPHIE

Archives DGTM Guyane.

Archives Territoriales de Guyane, ANOM

Archives BRGM Guyane

BORDEAUX A. 1914. *La Guyane inconnue. Voyage à l'intérieur de la Guyane française.* Plon, 314 p.

BORDEAUX A. 1909 . *Une tournée d'inspection aux Mines d'or de la Guyane française. 1 De la cote aux placers de l'intérieur ; 2 Une visite aux placers Élysée et Enfin.* A travers le monde n°41, pp. 322-324, n°42, pp. 329-332.

CARPENTIER 1856. *Guyane française. De la Comté et de ses affluents.* Revue Coloniale, t. 14, pp. 249-273.

EPAILLY E. 2011. *La société créole guyanaise en 150 années de recherche aurifère (1855-2007). Découvertes aurifères, néoformation, émergences, épuisement et effacement.* Thèse de doctorat, Université de Provence, 457 p.

JALBAUD P. 1880. *Comment on devient millionnaire.* Éd. Rivière et Cie, Toulouse, 204 p.

LEVAT E.D. 1898. *Guide pratique pour la recherche et l'exploitation de l'or en Guyane française.* Annales des Mines, série 9, v.13, 243 p.

LEVAT E.D. 1902. *La Guyane française en 1902.* Imprimerie Universelle, 124 p.

LEVAT E.D. 1905. *L'industrie Aurifère.* Dunod, 899 p.

MAUFRAIS R. 1952. *Aventures en Guyane.* Juilliard, 255 p.

MERLET L. 1925-1926. *Le mirage d'El Dorado.* Sciences et Voyages n° 318-354 du 1/10/1925 au 10 / 6 / 1926.

NOUCHER L. & POLIDORI M. . 2020. Atlas critique de la Guyane française. Éd. C.N.R.S., 330 p.

PAPY L. 1955. *La Guyane française.* Les Cahiers d'Outremer, t VIII, pp. 209-232 et 369-400.

PERRET J. 2004. *L'aventure en bretelles suivie de Un blanc chez les rouges.* Éd. Le Dilettante, 160 p.

PETOT J. 1986. *L'or de Guyane.* Éditions Caribéennes, 250 p.

PETOT J. 1993. *Histoire contemporaine de l'or de Guyane.* Éditions L'Harmattan, 256 p.

PUAUX O. & PHILIPPE M. 1997. *Archéologie et histoire du Sinnamary du XVII au XX siècle. (Guyane).* Documents d'Archéologie Française, n° 60, 232 p.

ROSTAN P. 2015. *Les techniques de l'orpaillage artisanal à Saül (Guyane française), vestiges et impacts dans le paysage,* revue Karapa n°4, pp 73-88.

ROSTAN P. 2015. *Rapport de prospection archéologique, Orpaillage artisanal à Saül,* inédit. 91 p.

ROSTAN P. 2017. *Rapport de prospection archéologique : projet minier de Montage d'Or,* inédit, 67 p.

ROSTAN P. 2019. *Typologie et organisation des villages d'orpailliers en Guyane française,* revue Karapa n°5, pp 97-112.

KARAPA 6

CONTENU

MARIPASOULA, DU CERCLE MUNICIPAL À LA COMMUNE : UNE UTOPIE DEVENUE RÉALITÉ

Tristan Bellardie

LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES SPÉCIAUX (EPS) : UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX À DEMI-RÉUSSIE

Christèle Dedeband

L'ININI ET LES AMÉRINDIENS 1930-1969

Pierre Grenand et Françoise Grenand

LE RICHE PATRIMOINE DE LA TOPONYMIE MINIÈRE GUYANAISE

Pierre Rostan

1884. Ce terrain provient du permis de défriche pour les mines de Maripasoula.
Le 30 août 1884 - Le plan de ce terrain a été délivré à M. E. Dumas (N° 1000)